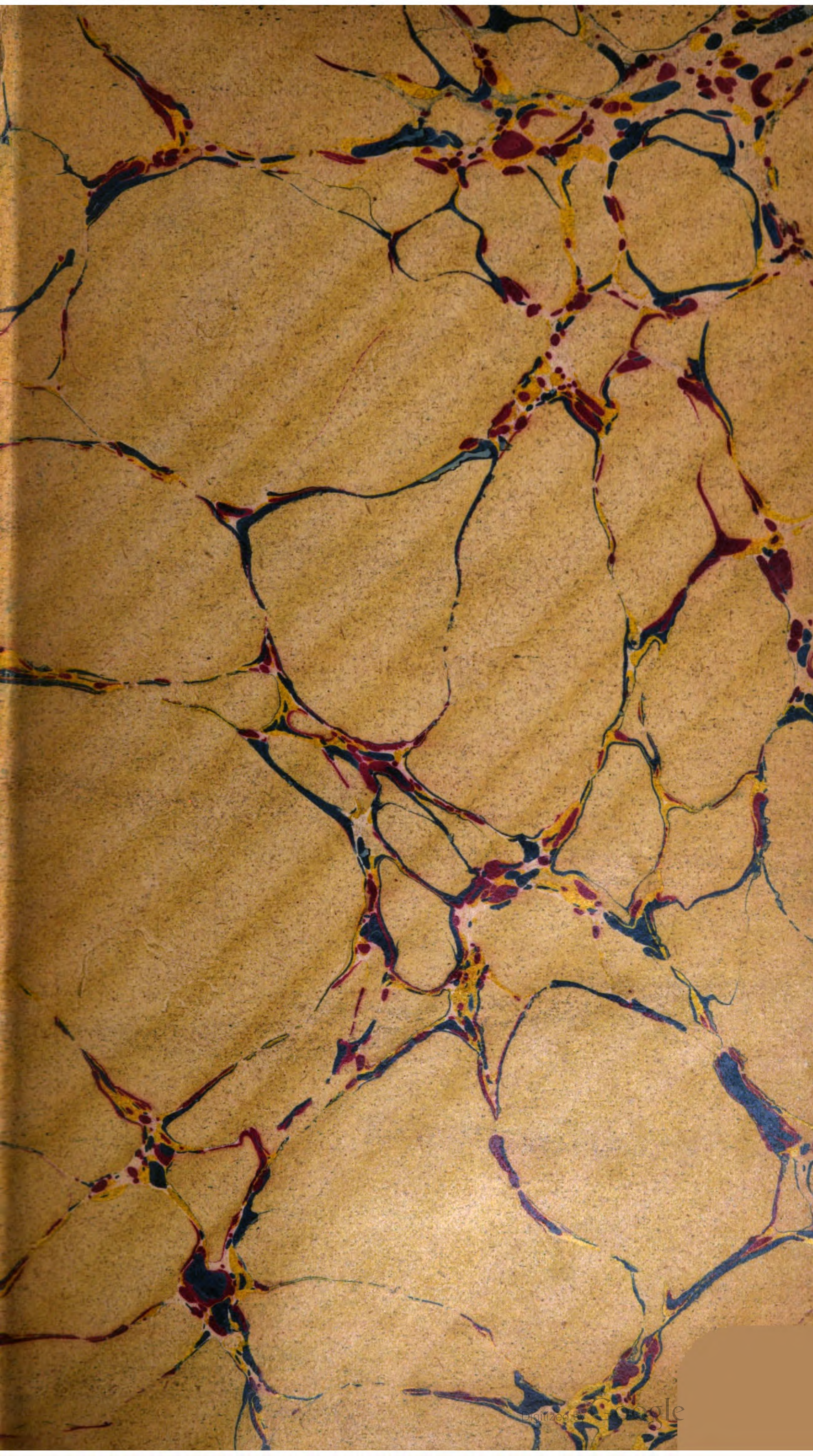



EX LIBRIS
Mai qi no porá tuto retegnirad un fiado, Si poco non terrá qe non sea meiorado.
George Benson Weston
Köhler



PUBLICATIONS DU MÊME ÉDITEUR.

Lettre à M. Michelet sur les épopées du moyen âge; Paris, 1831. (Il reste encore quelques exemplaires de cet opuscule.)

ROMANS DES DOUZE PAIRS.

1° Li Romans de Berte aus grans piés;

2° Li Romans de Garin le Loherain, t. Ier.

(*Le 2e volume est sous presse.*)

LE

ROMANCERO FRANÇOIS.

PARIS. — IMPR. DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
Rue Jacob, n° 24.

LE ROMANCERO
FRANÇOIS.

HISTOIRE DE QUELQUES ANCIENS TROUVÈRES,

ET CHOIX DE LEURS CHANSONS. LE TOUT NOUVELLEMENT RECUEIL-LI

PAR M. PAULIN PARIS,

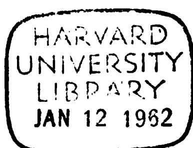
EMPLOYÉ AUX MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.



PARIS.

TECHENER, PLACE DU LOUVRE, N° 12.

1833.


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
JAN 12 1962

AMI LECTEUR,

Je vous offre aujourd'hui non le choix de toutes nos vieilles Chansons françoises, mais certaines de celles que l'on peut placer au premier rang dans ce gentil et gracieux genre de composition. Je vous prie de ne pas prendre en mauvais gré le petit nombre des ouvrages dont mon livre va vous entretenir : car je n'ai pas prétendu satisfaire de prime abord votre curiosité ; j'ai seulement tenté de l'amorcer par l'appât de quelques brillantes pierreries, lesquelles, par aventure, trouverez-vous assez négligemment enchâssées. Si j'avois voulu renfermer ici tout ce que nos poëtes de la langue d'oil ont composé de Chansons, Bergerettes, Jeux-partis, Serven-

tois, Lais, Discords et Rotruenges; ou seulement toutes les poésies du même genre qui me paroissoient dignes de renaître après un oubli de six cents ans, je me serois probablement arrêté au milieu de mon travail; victime, comme tant d'autres, de ce grand ennemi du *bien*, le *mieux*. J'ai préféré le parti qui me sembloit le plus respectueux pour vous, en même temps que pour moi il étoit le plus facile. Je vous donne à juger aujourd'hui, d'après quelques exemples, du mérite et du caractère de l'ancienne chanson françoise. Si les pièces que je publie charment votre goût et votre esprit, pensez que les manuscrits du roi en recèlent un grand nombre d'autres également dignes de vous être présentées. Demandez-les, et elles sortiront toutes à l'envi d'une retraite qui, sans doute, commence à leur paroître bien longue.

J'ai mis dans mon titre un mot espagnol, et je dois m'en excuser auprès de vous : car vous êtes, je le sais, des lecteurs de bien : avant tout, vous chérissez les souvenirs de la France et vous ne regarderiez pas, fût-ce même du coin de l'œil,

un livre dont l'intention seroit hostile à la belle muse nationale, favorable aux prétentions de la poésie étrangère. Des personnes graves, des amis judicieux ont déja fait de vifs reproches au ROMANCERO FRANÇOIS. Au moment même où je vous parle, je reçois une lettre anonyme que les convenances ne me permettent pas de lire tout bas en votre présence; en voici donc le contenu :

« Monsieur, je viens d'apprendre que vous comptez « publier un recueil de poésies du XIIe siècle, sous le « nom de ROMANCERO FRANÇOIS. Vos publications de cette « époque sont faites avec tant, etc., que ce titre m'étonne. « Il faut laisser au charlatanisme de la basse littérature « ces titres bizarres et étrangers, destinés à frapper l'ima- « gination émoussée des habitués des cabinets littéraires; « notre langue est assez riche pour vous fournir l'ex- « pression de vos pensées sans recourir à l'espagnol. Pour « moi, je vous l'avoue, j'hésiterais à placer ce nouvel « ouvrage à côté de BERTE et de GARIN, pour le laisser « aux étalagistes encombrés de la COUCARATCHA, de la « FRAGOLETTA, du TCHIT-TCHATT, etc., etc. — J'ai l'hon- « neur de vous saluer avec tout l'intérêt, etc., etc. »

Il se pourroit, ami lecteur, que, parmi vous,

plusieurs fussent disposés à se réunir d'intention à mon correspondant anonyme ; permettez-moi de vous communiquer la réponse que je lui porterois, s'il avoit bien voulu me donner son adresse.

Je n'ai donc pas changé mon titre,

— Parce qu'il est reproduit en toutes lettres sur chaque feuillet du volume, lequel est imprimé ;

— Parce qu'il plaît singulièrement à mon Éditeur, et qu'un éditeur assez vertueux pour se charger de mes publications, mérite une haute considération ;

— Parce qu'il m'a semblé plus difficile de trouver un meilleur titre que de détruire les préventions inspirées par celui de *Romancero*.

La plupart des langues ont sans doute des chansons amoureuses et guerrières pour le moins aussi vieilles que les *Romances* espagnoles : mais les Espagnols ayant, les premiers, éclairé du flambeau de l'imprimerie ces monuments de leur poésie primitive, le seul mot de

Romancero (Romancier) est dès lors devenu, dans toutes les autres langues, le synonyme de *Recueil de vieilles chansons d'amour et de guerre.*

Or, si j'avois un besoin indispensable d'exprimer le sens de ces huit mots en tête d'un livre, ne devrois-je pas regarder comme une bonne fortune l'avantage de pouvoir le réunir dans une seule expression? Voilà pourquoi je préfère le titre de *Romancero françois* à tous les autres titres.

Pourquoi n'avoir pas dit: *le Chansonnier françois?* Parce que vous n'auriez pas manqué de me confondre, ami lecteur, avec les émules du *Chansonnier des Graces.* — Pourquoi non le *Romancier françois?* Parce que ce mot sent d'une lieue le *néologisme*, lequel vous n'aimez pas plus que moi, je le suppose. Et puis, *Romancier* n'auroit désigné qu'un *recueil de romances*, et les romances ne sont pas nécessairement des productions du moyen âge. Tous les jours nos lyriques d'almanach font encore

des romances délicieuses, avec lesquelles, pourtant, je vous prie de ne pas confondre celles de notre Audefroy et de Quenes de Béthune.

Car chacun doit revendiquer sa gloire.

Au XIIIe siècle, saint Louis, les
Chansons de Geste et les
Trouvères; au XIXe,
la Liberté, les
Journaux et
Bouton de
Rose.



AUDEFROY-LE-BASTARD.

On peut regarder Audefroy comme l'une des gloires de l'ancienne poésie française.

Malheureusement je n'ai rien découvert dans les ouvrages contemporains qui puisse nous donner sur sa personne le moindre renseignement positif. Plusieurs morceaux satiriques du treizième siècle[1] *citent, il est vrai, un Audefroy parmi les bourgeois et même au nombre des échevins d'Arras; mais ce nom d'Audefroy était alors aussi commun dans cette ville que peu usité dans les autres, et*

[1] Msc. du Roi 184, supplément français.

tout ce que l'on en peut induire, c'est que notre poëte était de la commune d'Arras, alors si turbulente. Ses poésies sont d'ailleurs ordinairement placées parmi celles des poëtes de l'Artois; mais je n'ai pas besoin de dire que je ne présente ces conjectures qu'à défaut de témoignages positifs.

La destinée de notre poëte a jusqu'à présent été malencontreuse. Oublié par Fauchet et conséquemment par La Croix du Maine, Pasquier, Gouget, etc., le premier auteur qui ait imprimé son nom est Legrand d'Aussi; encore cet antiquaire ne semble-t-il avoir consulté que les incomplètes copies faites sous les yeux de Sainte-Palaye. Legrand eût aussi bien fait de ne rien dire d'Audefroy, car il lui attribue l'invention des lais, *espèce de poésie dont il méconnaît ainsi et le genre et l'origine. Les chansons d'Audefroy ne sont pas des* lais, *et, avant Audefroy, l'on avait fait sans doute des chansons dans le même genre, sinon d'un mérite égal aux siennes. Quant aux* lais, *c'est le nom que les anciens Bretons donnaient à leurs récits chantés et que nos menestrels transportèrent aux ouvrages bretons qu'ils traduisaient, ou dont ils imitaient soit les paroles, soit la musique. Ainsi les histoires versifiées de* Narcisse, *de* Grandval,

de Grueland, *d'*Haveloc, *etc.*, *sont des* LAIS, *bien qu'on ne les chantât pas, parce qu'ils tiraient leur source des traditions bretonnes; ainsi les pièces du* Chèvrefeuille, *de* la Rose, *de* Markiole, *sont encore des* lais, *parce que la musique adaptée ressemblait au récitatif traînant et néanmoins pathétique des vieux lais armoricains. Audefroy ne peut donc pas être l'inventeur des* lais; *bien plus, j'ajouterai qu'il n'en reste pas un seul, sous son nom, dans nos vieux manuscrits.*

Plusieurs des chansons amoureuses d'Audefroy le Bastard sont envoyées au seigneur de Nesle; *je croirais volontiers que ce chevalier était Jean de Nesle, châtelain de Bruges, qui se croisa le 23 février 1200, le même jour et dans la même assemblée que Quènes de Béthune. Audefroy-le-Bastard aurait donc fleuri dans le même temps que ce dernier; mais il se contenta d'être le rival poétique de Quènes, on ne voit pas qu'il ait pris la moindre part aux promenades guerrières de ce siècle héroïque.*

Les poésies d'Audefroy peuvent se diviser en deux classes: les chansons et les romances amoureuses. Les premières, en petit nombre, expriment l'amour vrai ou supposé de l'auteur, ses craintes,

ses espérances passionnées, ses protestations d'une inviolable fidélité. Mais la monotonie est le péché mignon de toutes ces tendres complaintes, depuis celles du châtelain de Coucy jusqu'aux derniers chefs-d'œuvre du Chansonnier des Graces. *On dirait qu'il en est de ces vers, interprètes d'un amour souvent profond, comme de l'amour lui-même. Ils ont besoin d'une grande discrétion, et le mystère de la confidence ajoute singulièrement à leur charme.*

Quant aux Romances *d'Audefroy, leur mérite est bien autrement incontestable. C'est le récit d'anciennes aventures amoureuses et chevaleresques. Une grande vivacité de coloris, cette naïveté tant recherchée et si rarement découverte, des détails pleins de sensibilité, voilà les véritables titres d'Audefroy à notre admiration; du moins sont-ils les seuls que nous ayons crus dignes encore aujourd'hui de l'attention de tous les lecteurs.*

I.

(Msc. du Roi, n° 7222. — Suppl. franç., n° 184. — Msc. de Berne.)

BELE ISABEAUS.

Bele Isabeaus, pucele bien aprise,
Ama Gérart et il li, en tel guise[1]
Qu'ainc de folour par li ne fu requise[2];
Ains l'ama de si bonne amour[3]

[1] *Il li*, lui elle.

[2] *Ainc*, jamais. *Folour*, amoureuse merci; ce que les Anglais comprennent sous le nom de *criminal conversation*.

[3] *Ains*, mais; il a cessé d'être en usage au commencement du XVII[e] siècle. « J'étois présent, » dit à ce sujet Vaugelas, « quand M. de Malherbe en avertit M. Coeffeteau, qui en usoit au commencement de ses œuvres. Mais à la vie de Tibère, si je ne me trompe, ou environ, il commença à ne s'en plus servir. Je sçai combien l'usage en est nécessaire et le besoin qu'on en a, à tout propos, pour n'être pas toujours obligé de répéter *mais*, dont il faut se servir si souvent. Je sçai aussi que *mais* n'exprime pas toujours bien la

Que mieus de li garda s'onour [1].
Et joie atent Gérars.

Quant plus se fut bone amour entr'eus mise
Par loiauté affermée et reprise,
En cèle amour la damoisele ont prise
Si parent, et donné seignour
Contre son gré un vavassour.
Et joie atent Gérars.

Quant sot Gérars cui fine amors justise [2],
Que la bele fust à seigneur tramise [3],
Grains et mariz, fist tant par sa maistrise [4]

signification d'*ains*, qui a toute autre force à dénoter les choses opposées, en quoi *mais* se trouve foible. Mais il n'y a remède : l'usage l'a banni, on ne le dit jamais à la cour. »

Unissons-nous à Vaugelas pour regretter ce mot, non tant en ce qu'il a plus de force que *mais* qu'en ce qu'il variait agréablement les phrases et mettait la pensée plus à l'aise. Quel écrivain ne s'est pas vu forcé maintes fois de chercher péniblement un tour de phrase qui lui permît d'esquiver le redoublement du *mais* ?

1 *Mieus de li*, mieux qu'elle. *Meglio di ella*. — *S'onour*, son honneur.

2 *Cui*, etc. A qui loyal amour commande.

3 *Tramise*, envoyée, transmise.

4 *Grains*, triste, de *gravis*. Peut-être *chagrin* est-il composé des deux mots *chair grains* ou *chef grains* (caput gravis). — *Maistrise*, art, habileté.

Que à sa dame en un destour
A fait sa pleinte et sa clamour.
Et joie atent Gérars.

— « Amis Gérars, n'aiez jà convoitise
« De ce voloir dont ainc ne fui requise;
« Puisque je ai seigneur qui m'aime et prise,
« Bien doi estre de tel valour
« Que je ne doi penser folour. »
Et joie atent Gérars.

« Amis Gérars, faites ma commandise,
« R'alez-vous-en, si ferez grant franchise [1].
« Morte m'auriez, s'od vous estoie prise [2];
« Mais metez-vous tost el retour :
« Je vous commant au créatour. »
Et joie atent Gérars.

— « Dame, l'amour, qu'aillours avez assise,
« Déusse avoir par loiauté conquise.
« Mais plus vous truis dure que pierre bise [3];

[1] *Franchise*, octroi, concession.

[2] *S'od vous*, si avec vous. *Od*, traduction du latin *ad*.

[3] *Vous truis*, je vous trouve. — *Pierre bise*, ou *taillée*. Les joailliers appellent encore *biseaux* les angles ou facettes des pierres précieuses. Je croirais assez que ce mot s'est dit pour *à double reflet*. On ne le trouve dans ce sens ni dans Roquefort, ni dans Menage, ni dans Ducange.

« S'en ai au cuer si grant dolour
« Qu'à biau semblant souspir et plour. »
Et joie atent Gérars [1].

« Dame, por Dieu, fait Gérars, sans faintise,
« Aiez de moi merci, par vo franchise:
« La vostre amors me destraint et atise,
« Et par vous sui en tel errour
« Que nus ne peut estre en greignour [2]. »
Et joie atent Gérars.

Quant voit Gérars, cui fine amors justise,
Que sa dolors de noient n'apetise [3],
Lors se croisa de deul et d'ire esprise,
Et pourquiert ensi son atour [4]
Que il puist movoir à brief jour.
Et joie atent Gérars.

Tost muet Gerars, tost a sa voie quise [5]:
Avant, tramet son esquier Denise [6]

[1] Ce couplet n'est pas dans le Msc. de Berne.

[2] *Greignour*, plus grande. Du latin *gravior*, comme *grains* de *gravis*.

[3] *De noient n'apetise*, de rien ne diminue.

[4] *Pourquiert ensi son atour*.... Il hâte ses préparatifs de manière à pouvoir, etc.

[5] *Muet*, se met en route. Du latin *movet*.

[6] *Tramet*, etc. Il envoie son écuyer, il demande à parler à sa dame, avec son consentement.

A sa dame parler, par sa franchise.
La dame est jà par la verdour,
En un vergier cueillant la flour.
Et joie atent Gérars.

Vestue fu la dame par cointise[1];
Mout est bele, graile, gente et alise[2],
Le vis avoit vermeil come cerise[3].
« Dame, » dit-il, « que très bon jour
Vous doint cil que j'aime et aour ! »
Et joie atent Gérars.

« Dame, por Dieu, » fait Gérars sans faintise,
« D'outremer ai por vous la voie emprise. »
La dame l'ôt, mieus vausist estre ocise.
Si s'entrebaisent par doçour,
Qu'amdui chaïrent en l'erbour[4].
Et joie atent Gérars.

Ses maris voit la folour entreprise[5];
Pour voir, cuida la dame morte gise

1 *Par cointise*, avec grace, d'une manière élégante.

2 *Alise*, de peau douce et polie; de là le nom de l'*alisier*.

3 *Le vis*, le visage.

4 *Qu'amdui*, que tous deux.

5 La *criminal conversation* commencée.

Lès son ami : tant se het et desprise
Qu'il pert sa force et sa vigour
Et muert de deul en tel errour.
Et joie atent Gérars.

De pamison lievent, par tel devise
Qu'il firent faire au mort tot son servise.
Li deus remaint, Gérars par sainte Eglise[1]
A fait de sa dame s'oissour[2].
Ce tesmoignent li ancissour.
Or ait joie Gérars[3].

[1] *Li deus remaint*, le temps du deuil passé.

[2] *S'oissour*, sa femme, de *uxor*.

[3] Certes, parmi les maris passés et présents auxquels justice semblable a jamais été faite, on en trouve peu d'aussi commodes que le *vavassour*, époux de *belle Isabeaus*. Ils ont en général la vie plus dure. — Remarquons la difficulté qu'il y avait à faire treize couplets sur deux rimes ; difficulté qu'Audefroy, ce me semble, a plusieurs fois surmontée assez heureusement.



II.

(Msc. du Roi, n° 7222. — Supp. fr., n° 184.)

BELE IDOINE.

Bele Idoine se siet desous la verde olive
En son père vergier, à soi tence et estrive[1];
De vrai cueur sospirant, se plaint: « Lasse chetive!
« Amis, riens ne m'i vaut, sons, note, ne estive[2];
« Quant ne vos puis véoir n'ai talent que plus vive[3]»
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

« Aimi lasse, » fait-elle, « com ci a longue attente[4]!
« Cuens Garsiles amis, por vous sui en tourmente. »

[1] *Estrive*, lutte, combat avec elle-même.

[2] *Estive*, instrument de musique que je crois une espèce de flageolet ou pipeau rustique et que je dérive de *stipula*, ou même *stipes*. Roquefort en fait une trompette et dit qu'elle était particulièrement usitée dans la Cornouaille. Notre texte laisse présumer que c'est une double inexactitude. Il n'est pas probable que *belle Idoine* s'étonnât de ce que la trompette ne calmait pas ses ennuis.

[3] *Talent*, désir.

[4] *Oimè, lasso!* disent encore les Italiens.

« Amis, la vostre amours me livre tel entente
« Qu'en lermes et en plours userai ma jouvente:
« N'en puis vive eschapper se ne vous voi ou sente.
He Diex! etc.

« Mar fust onques la guerre de mon pere esméue [1]
« Par quoi en cest païs est vostre gent venue!
« Tant l'avez par vos armes richement maintenue
« Qu'afinée l'avez et la pais conséue.
« Mais, ainçois, fu la vie maint chevalier tolue.
He Diex! etc.

« Bien fust ore la terre de mon père escillie [2],
« Toute la gent menue et morte et mal baillie,
« Se la guerre ne fust accordée et païe [3]
« Où tant estour féistes, tante fiere assaillie,
« Dont puis ai, mainte nuit, pour vostre amour veillie.
He Diex! etc.

« Quant ferme fu la pais et la guerre fénie,
« Que toute fu montée la vostre baronnie,
« Vo cor me présentastes où ainc n'ot vilenie.

[1] *Mar fust*, maudite fût. Latin : *male fuisset.*

[2] *Escillie*, ravagée.

[3] *Païe*, apaisée.

« Mais jà ere pour vous de mon cuer desgarnie [1].
He Diex! etc.

« Amis, vostre biautés me plait molt à retraire;
« Tant estes dous et frans, courtois et debonnaire,
« Qu'onques rien envers moi ne voulsistes mefaire.
« Tant m'avez fait d'amour, ne me poez mesplaire,
« Si que mon cuer ne puis de vostre amour retraire.
He Diex! etc.

« He lasse! que ferai? tant sui en grant destrèce;
« Amis, vo grant biautés, vos sens, vostre proesse
« M'ont si feru d'un dart d'amour qu'el cuer me blece;
« Se vous ne l'en jectez, n'est hons qui hors l'en mèce.
« Car vous i avez mis et le fer et le flesche. »
He Diex! etc.

Queque la bele Idoine pleure et plaint et doloüse [2]
Le preu Garsilion que tant aime et goulouse,

[1] *Ere*, j'étais. — Les deux mss. ne donnent que quatre vers à ce couplet.

[2] *Queque*, tandis que, *cum*. Il est probable qu'on ne redoublait ici le monosyllabe que pour le distinguer des autres sens qu'il avait déja.

Atant es-vous sa maistre de tost aler jalouse[1],
Isnelement courant toute une voie herbouse[2],
Et voit sa demoiselle en vie dolerouse.
He Diex! etc.

« Demoiselle, » fait-elle, « fraignez vostre corage[3]
« Trop avez hui menée grant dolour et grant rage.
« Li rois et la Roïne ont perçu vostre usage,
« Et bien dient entr'eus que n'estes mie sage. »
Atant es-vous sa mère; y aura grant damage.
He Diex! etc.

Par les trèces la prent qu'ele ot blondes com laine.
Devant le roi son pere isnèlement l'enmaine,
Son errement li conte dont bien estoit certaine.
« Or aura, » dit li rois, « batéure prochaine,
« Puis la ferai serrer ens en la tour autaine. »
He Diex! etc.

Tantost, fait la pucèle despoiller et desçaindre;
Tant la bati d'un fraine là où la pot ataindre[4]

[1] *Es-vous sa maistre*, voilà sa duègne. Car le mot *maistre* ici a précisément la même signification que le mot espagnol.

[2] *Isnelement*, vite. Latin: *anheliter*.

[3] Domptez votre cœur, vos sentiments. *Courage* autrefois était synonyme de *cœur*.

[4] *Frainc* s'est dit souvent pour *courroie*, et *courroie* pour

Que toute sa char blanche li fait en vermeil taindre;
Puis la fait enserrer en la tour et remaindre.
Ensi la cuide bien chastoier et destraindre.
He Diex! etc.

Or est la belle Idoine en la tour seule mise;
Mais, pource, ne changea son cuer en nule guise:
Qu'èle est si de l'amour Garsilion esprise
Qu'il n'est rien en cest mont qu'èle tant aime et prise,
En plourant le regrete, quar bien en est aprise.
He Diex! etc.

Trois ans fu la pucèle en la tour enserrée,
Son dols ami regrete dolente et esplorée.
« He! dous amis, » fait-elle, « com longue demourée!
« Je suis pour vostre amour en ceste tour quarrée.
« Tost i morrai pour vous, tant sui-je plus irée. »
He Diex! etc.

Lors crie de rechef et ploure à vois autaine.
« Amis, por vous ai trait mainte dure semaine:
« Ci sui pour vostre amour enserrée à grant paine.

ceinture. Voyez dans la chanson de *Cuens Guis*, 3e couplet:

Entre el vergier, sa *courroie* a deceinte,

et dans une foule d'autres endroits.

« Ne puis sor piés ester, tant sui sosprise et vaine. »
A cest mot chiet pasmée sans vois et sans alaine.
He Diex! etc.

Li rois ot entendu et le cri et la noise :
Durement s'esmerveille quant ele ne s'acoise [1];
En la tour vint courant plustôt que cerf ne voise [2];
Sa fille voit pasmée, Idoine la cortoise.
Entre ses bras la prend; n'a talent qu'il s'en voise.
He Diex! etc.

Grant dolour a on cuer li rois, ne sait que dire,
La Roïne raccourt, de deul confont et d'ire;
« Fille, » font-il andoi, « ceste amour vous empire. »
Quant elle puet parler, si respont : « Voire sire,
« Lasse toute i morrai, ne m'en puis escondire. »
He Diex! etc.

« Fille com ceste amour vous a palie et tainte.

[1] *Acoise*, s'apaise. De *quies*, *quietare*. De là d'abord est venue l'expression *se tenir coi*.

[2] *Ne voise;* ou *chat sauvage*. On ne voit pas ce mot dans Roquefort, mais on trouve dans Ducange « *Vezo*, felis seu *cati* species, nostris vulgò *Putois*. » Petr. venerab. in stat. ordin. Cluniac. c. 17 : « Ad coopertoria facienda, *Putosiorum* et uxta aliorum linguam, *vesonum* pellibus utantur. »

« D'amer Garsilion ne vous estes pas fainte.
« Jà ne verrez un mois, tant s'amors vous a tainte. »
— « Sire, por Dieu mercis, ci n'a mestier d'estrainte[1];
« Se ne l'ai à baron, de deul serai estainte. »
He Diex! etc.

« — Fille se vous voliéz entendre à mariage,
« Fil de roi vous donroie, riche et de haut parage. »
— « Sire jà n'aurai hom en trestout mon éage,
« Se n'ai Garsilion, le bel, le preu, le sage;
« Car si vaillant, sans vous, ne sai en nul lignage. »
He Diex! etc.

Quant li rois ôt sa fille qu'aillors ne veut entendre,
Un tournoi fait crier, que plus n'i veut atendre;
Devant la tour sera, bien s'i porront estendre.
Et qui le pris aura, si le convendra prendre
Idoine la courtoise, où il n'a que reprendre.
He Diex! etc.

Par le païs fu tost scéue la nouvelle;
Plus lor plaist à oïr que harpe ne vielle.
Tuit dient qu'il iront conquerre la pucèle,

[1] *Ci n'a mestier d'estrainte*, la force est ici inutile.

Pour s'amour metteront mainte lance en astelle [1].
He Diex! etc.

Lors viennent chevalier de mainte terre estraigne,
Pour amour la pucelle n'i a nul qui remaigne.
Cuens Garsiles i vient à mout riche compaigne,
Devant la tour la bele ot mainte riche ensaigne.
Et li tournois commence : n'i a nul qui se faigne.
He Diex! etc.

Chascuns por bele Idoine de bien faire s'avance,
Qui s'est mis as fenestres; n'ot si gentile en France:
Son dolz ami presente par amour une mance [2],
Et li cuens la reçoit; ens el tournoi se lance.
Ainc mieudres chevaliers ne tint escu ne lance.
He Diex! etc.

Riches fu li tournois desous la tour antive [3],
Chascuns par sa proesce vuet qu'Idoine soit sive [4].

[1] *Astelle*, en éclats. — Ce couplet n'a que quatre vers dans les deux mss.

[2] *Une mance*, une manche; les amants des siècles suivants diminuèrent progressivement le volume de leurs souvenirs. A la *manche* succéda la *manchette;* puis le *nœud de rubans*, puis la simple *faveur :* c'est ainsi que tout finit.

[3] *Riches*, grand. — *Antive*, haute. Du latin *altam*.

[4] *Sive*, sienne. Du latin, *sua* ou *sva*.

Et la bele s'escrie : « Cuens Garsiles aive [1] ! »
Li cuens qui chevalier ne doute ne esquive
A fait le jour vuidier maint cheval et mainte yve [2].
He Diex ! etc.

Mout le fit bien Garsiles qui proesce a et force,
Por l'amour la pucèle s'esvertue et esforce.
Les escus froisse et fent com s'il fuissent d'escorce,
A chevalier n'assemble qu'à terre ne le porce [3].
He Diex ! etc.

Tout le tornoi veinqui, la pucèle a conquise,
Et li rois li donna, si l'a à femme prise.
En sa terre l'emporte, à haute honor l'a mise.
Mout doucement s'entraiment, loiaument, sans faintise,
Or a la belle Idoine quant que ses cuers devise.
He Diex !
Qui d'amour sent dolour et peine,
Bien doit avoir joie prochaine [4].

1 *Aive*, aide, secours ! comte Garsiles.

2 *Yve*. Je n'ai vu ce mot nulle part ; je lui crois le sens et l'origine de l'espagnol *egua*, cavale (latin : *equa*).

3 Ce couplet n'a que quatre vers dans les deux mss. — *Porce* pour *porte ;* comme plus haut, *mece* pour *mete*. De *porce*, substantif, est venu *porche*.

4 Cette pièce est aussi bien un roman, tel qu'on les faisait au XII[e] siècle, qu'une romance telle qu'on les compose au-

jourd'hui. Sa longueur, l'emploi d'une seule rime pour chaque couplet, le sujet et jusqu'à l'hexamètre, tout rappelle nos premières épopées. Une seule chose dans la facture de ce morceau poétique choquera notre goût : c'est la dernière syllabe de l'hémistiche indifféremment féminine ou masculine. La raison en est fort simple : autrefois notre alexandrin était plutôt deux vers de six syllabes qu'un hexamètre ; dans les vieux romans, on le trouve fréquemment écrit sur deux lignes. Le mode de versification adopté pour les ouvrages héroïques et de longue haleine offrait ainsi le précieux avantage de n'exiger qu'une rime sur deux vers et de permettre à volonté l'insertion d'une syllabe complémentaire. D'une facilité de plus laissée aux poëtes héroïques, nous avons fait une nouvelle entrave. La monotonie de notre grand vers est devenue insupportable, et l'on a dit et pensé que nous n'avions pas la tête épique. Il suffirait de jeter les yeux sur nos vieilles *chansons de Geste* pour abandonner ce préjugé ridicule.



III.

(Msc. du Roi, 7222. — St.-Germ., 1989.)

ARGENTINE.

Au novel tems pascour que florist l'aubespine [1],
Espousa li cuens Guis la bien faite Argentine.
Tant furent bonement, bras à bras, souz courtine,
Que six biaus fils en ot. Puis li monstra haïne,
Pour ce que mieus amoit sa pucèle Sabine [2].
Qui convent a à mal mari [3]
Souvent s'en part à cuer marri.

Li Cuens, por sa biauté, l'ama tant et tint chière
Que de li ne se pot partir ne traire arrière.
Tant li semont ses cuers que s'amor li requiere [4],

1 *Pascour, le temps de Pasques,* époque du retour du printemps et de l'année.

2 *Sa pucèle,* sa fille de compagnie, ou *femme de chambre.*

3 *Convent,* union, liaison.

4 *Li semont ses cuers,* etc., son cœur l'excite, le presse tellement, qu'il demande à Sabine son amour.

Et pardevant li vint por faire sa proière.
Mais à icelle fois la vit cruelle et fière.
Qui convent, etc.

« Sabine, » dit li cuens, « vos gent cors m'atalente.
« Vostre amour vous requiers, la moie vous présente ;
« Et se vous m'en faillez, mis m'arez en tourmente. »
La bele li respont : « Jà Diex ne le consente,
« Qu'en soignentage soit useie ma jovente[1]. »
Qui convent, etc.

— « Sabine tant vous voi cortoise et de bonne aire[2],
« Que de vous ne me puis partir ne traire arriere.
« Se vos ma volonté et mon bon volez faire,
« N'a hom en mon pooir, s'il en voloit retraire
« Vilain mot, qui les eus ne li féisse traire. »
Qui convent, etc.

[1] *Soignentage*, concubinage. Ce mot est remarquable ; il est formé de *somnium*, sommeil, *soignentage*, action de reposer, de faire somme et, par analogie, de coucher avec quelqu'un. *Con-cubare*, *somnium agere*. *Soignentage* semble devoir justifier l'opinion qui fait venir dans une tout autre acception, *soin* et *soigneux*, de *somnium*. — Songe.

[2] *De bonne aire*. On disait également *de male aire* et *de pute aire*. *Aire* me semble ici la traduction du verbe *ire* pris substantivement, et non pas d'*area*, *aire* d'aigle, comme on l'a prétendu. C'est du même verbe *ire* que vient le mot *air* dans le sens de *ton* ; *air de chanson* ; *bel air*, etc.

Tant a li cuens prami et donné à la bele,
Que il li a tolu le douz nom de pucèle;
Son bon et son plaisir fait de la damoiselle.
La dame s'en perçoit, son seignour en apele,
A pou que ne li part li cuers soz la mamelle.
Qui convent, etc.

La dame en souspirant a montré son corage[1]:
« Sire, por Dieu merci, trop m'avez en viltage,
« Quant devant moi tenez amie en soignentage;
« Si, me merveil porquoi me faites tel hontage,
« Quar onques en moi n'ot folie ne outrage. »
Qui convent, etc.

— « Argente, bien avez votre raison mostrée:
« Sur les eus vous commant que vuidiez ma contrée,
« Si que jamès nul jour ne revoiez l'entrée.
« Quar, se vous i estiez véue n' encontrée,
« Tout maintenant seroit la vostre vie outrée. »
Qui convent, etc.

Argente s'est en pié, vousist ou non, drecie,
En plorant prent congié, dolante et corroucie,

[1] *Son corage*, sa pensée intime.

De ses enfans aidier, tos les barons emprie,
Puis les baise en plorant et il l'ont embracie,
Quant partir l'en convient, à pou n'est enragie [1].
Qui convent, etc.

Tant a la dame erré et sa voie tenue,
Qu'en Alemaigne droit est la bele venue.
Tant fait qu'en la cour est l'emperéor véue,
Devant l'empereris s'est si bel maintenue
Qu'à son service l'a volontiers retenue.
Qui convent, etc.

[1] Le manuscrit 1989 S.-Germ. contient ici une variante importante. La romance s'y termine par le couplet suivant :

La dame al deul qu'ele at est chaïe sovine,
Quant se pot redrecier dolante s'achemine ;
Del cuer va sospirant et de plorer ne fine,
Les larmes de son cuer corrent de tel ravine
Que ses mantiaus en meuille et ses bliaus d'ermine.

La romance pouvait en effet se terminer ici et rien n'empêche de croire que le reste n'ait été ajouté plus tard. Une autre conjecture fort plausible, c'est qu'Audefroy aura fait ici allusion aux malheurs des deux reines Isemberge et Agnès de Meranie, femmes de Philippe-Auguste, répudiées tour à tour. La circonstance du premier refus de Sabine a quelque chose en effet qui semble se rapprocher d'un fait réel.

Argente la cortoise est de si haut servise
Que pour sa grant valour l'aime chascuns et prise;
De toutes œuvres est la bele si esprise [1]
Que de seur toutes ot la dame la maistrise,
Si qu'ele n'est de riens blasmée né reprise.
Qui convent, etc.

Iluecques servi tant Argente la senée,
Que Diex à ses biaus fils grant honor a donée,
Qu'il furent chevalier de haute renommée.
Quant Diex i ot valor et bonté assenée,
Adès ont mauvaistié haïe et refusée.
Qui convent, etc.

Plain sunt de grant bonté, d'onor et de largesse,
Valor qui lor défent malvestie et paresse
Les semont et conduit et aprent et adresse,
Tant qu'à l'Emperéour servent par lor proesce.
Or lor defuit tristors et aproche liesce.
Qui convent, etc.

Tant sunt vaillant et preu et bien servant li frère,
Que mout les aime et croit et prise l'Emperère;
Et Diex qui des bien faits est gent guerredonnère

[1] *Esprise.* Je crois que la copie est ici défectueuse et qu'il faudrait lire *aprise.*

Lor fist connoistre illuec qu'Argentine est lor mère
Et que il sunt si fis et li quens Guis lor pere.
Qui convent, etc.

Quant reconnéus a ses biaus enfans la dame,
Tel joie a en son cuer qu'à pou que ne se pâme.
Ne déist un seul mot pour trestout un roiâme;
Ensement se maintient que s'en allast li ame[1].
Lez li sunt li enfant assis seur un escame[2].
Qui convent, etc.

Mout ont fait li enfant de lor mère grant joie,
Puis demandent congié pour esploitier lor voie[3].
Mais mout envis lor done l'Emperère et otroie[4].
L'Empereris d'or fin deus somiers lor envoie
Et l'Emperère autant, ains que partir les voie.
Qui convent, etc.

[1] *Ensement*, etc., c'est-à-dire : elle se maintient comme si son ame s'en fût allée.

[2] *Escame*, banc. En basse latinité, *scamma*. On a dit indifféremment *scammellum* et *scabellum*; *escamel* et *escabel*. Je crois qu'autrefois ces derniers mots répondaient plutôt à *banquette* qu'à notre *escabelle* d'aujourd'hui.

[3] *Esploitier lor voie*, effectuer leur voyage.

[4] *Envis*, malgré lui.

Lors se mit en chemin Argente et sa maisnie,
Tant fit qu'en son païs vint ô sa baronie.
La pais ont li enfant entr'aus faite et furnie,
Si c'onques puis n'i ot descort né felonie;
Et Sabine, à tousjours, de la terre est banie.

Qui convent a à mal mari
Souvent s'en part à cuer mari.



IV.

(Msc. du Roi : 7222.)

BELE EMMELOS.

Bele Emmelos ez près, desous l'arbroie[1],
Pleure Guyon, sor l'herbe qui verdoie,
Por mal mari qui la bat et laidoie.
Mais por destrainte de chastoi[2]
Ne puet son cuer retraire à soi.
Et Guis aime Emmelot de foi.

Forment se plaint la bele et mout s'effroie,
Et dit plorant : « Amis, trop me guerroie
« Por vostre amour mes maris et maistroie,
« Si qu'onquesmès fille de roi
« Ne fu menée à tel desroi[3]. »
Et Guis aime Emmelot de foi.

« Lasse ! où fuirai ? quel sentier, né quel voie ?
« N'ai desirier, amis, fors que vous voie.
« Car, s'un seul jour à mon bon vous avoie,

[1] *Arbroie*, bocage, bosquet.
[2] *Destrainte*, pour crainte de châtiment.
[3] *Desroi*, pour *désarroi*, abandon.

« Tant ameroie le dosnoi [1],
« Que jamais n'averoie anoi. »
Et Guis aime Emmelot de foi.

Li suens maris l'entent, mout se gramoie [2]
De la bele qui si le contraloie [3].
A li s'en vint, parmi les dras de soie
La bati tant que pour un poi
Ne l'a morte, lez le rapoi [4].

[1] *Dosnoi.* M. de Roquefort a oublié ce mot dans son Glossaire, et il a rendu celui de *donoier* par *se dissiper, faire l'amour, caresser une femme.* Je serais porté à croire que *dosnoi, dosnoiement* se disaient en général de tout plaisir, et en particulier de l'œuvre de chair fait hors mariage. Ce qui justifie ma conjecture, c'est non seulement le texte d'Audefroi, mais le nom de *Donné, Donnet,* fréquemment synonyme de celui de bâtard. Voyez Ducange aux mots *Donate, Donati.* — *Anoi,* ennui.

[2] *Gramoie*, s'irrite (*aegrè fert*).

[3] *Contraloie, contraloier,* synonyme de *contrarier.* (Contr'aller.)

[4] *Lez le rapoi,* près du *rapoi.* Ce dernier mot répond à celui de buisson, comme le prouve ce passage d'Eustache Deschamps:

« Si vous voulés passer en Lombardie,
Entre les mons, là sont glaces et nois...
Et là ne croist fors sapins et *rapois.*

(Msc. 7219, f° 355.)

Et mieux encore, la citation de Lambert d'Ardes, donnée par Ducange au mot *Rapeium.*

Et Guis aime Emmelot de foi.

S'amie entent li cuens, vers li s'avoie,
Sa dolor voit, à pou qu'il ne marvoie[1] :
— « Bele Emmelos, » fit-il, « Diex vos porvoie!
« Dites-moi, bele, je vos proie
« S'on vos a batue por moi. »
Et Guis aime Emmelot de foi.

Bele Emmelos, qui sospirant larmoie,
Li dit : « Amis, por vos les maus amoie
« Que me faisoit li dux, quant vos nomoie ;
« Et dit : de vos amer n'ai loi[2],
« Or me sormaine à estre loi[3]. »
Et Guis aime Emmelot de foi.

Quant li cuens l'ot, durement li anoie,
L'espée traït dont li aciers burnoie[4],
Le duc a mort, durement si manoie[5];
Sa mie emporte sans effroi
Devant lui, sor son palefroi.
Et Guis aime Emmelot de foi.

1 *Qu'il ne marvoie,* qu'il ne voie trouble.

2 *Et dit,* etc. Il prétend que je n'ai pas droit de vous aimer.

3 *Loi,* à lui, pour la rime, je pense. *Me sormaine,* me force.

4 *Burnoie,* flamboie, étincelle.

5 *Si manoie,* tant il manie vigoureusement l'épée.

En son païs porte li cuens sa proie,
Sa dame en fait, à li servir s'otroie,
Et la bele n'a talent que recroie [1]
De lui servir en bonne foi.
Mout s'entraiment de cuer andoi [2].
Et Guis aime Emmelot de foi.

[1] *N'a talent que recroie*, elle n'a désir de renier, etc. On appelait les renégats, *récréants*.

[2] *Andoi*, tous deux. *Ambedue*.



V.

(Mss. du Roi : 7222 :—184. Suppl.—St.-Germ., 1989.)

BÉATRIS.

En chambre à or se siet la bele Béatris,
Demente soi forment, en plourant fait ces cris[1]:
« Hé Diex conseilliez moi, biaus pères Jesu-Cris,
« Enchainte sui d'Ugon, si qu'en lieve mes gris[2],
« Et à moillier me vuet prendre li dux Henris. »
Bien sont asavouré li mal
Qu'on sent por fine amor loial.

« Lasse ! » fait-elle en bas, « que porrai devenir !
« Coment oserai-jou devant le duc venir
« Quand ne lairoie à moi atouchier n'avenir
« Nul home fors Ugon s'il m'en loist convenir.
« Bien li devroit de moi membrer et sovenir. »
Bien sont, etc.

« Dolente ! sans conseil, mar vis onques le jor
« Que, premier, vis d'Ugon l'acointance et l'amor,

[1] *Demente*, auj. *démène*. Nous avons conservé *lamenter*, *tourmenter*.

[2] *Gris*, robe de gris, *pelisse grise*.

« Por coi je perderai la haltesse et l'onor
« Du dus qui entresait veut que l'aie à signor [1];
« Ains m'aura, sé Dieu plait, cil qui en ot la flor. »
Bien sont, etc.

Que qu'ensi fait son duel la bele à cuer irié,
Uns escuiers l'entent qui ert de s'amistié,
En devant Béatris s'est en estant drecié [2]:
Quant la dame lou voit, a son cuer rehaitié;
Puis li a son voloir et son bon encargié.
Bien sont, etc.

« Frère vos avez bien oï mon convenant;
« Alez-moi dire Ugon, sans point d'arrestement
« Qu'en mon père vergier l'atandrai sous l'aiglent [3].
« Garde qu'en cest besoin nel trouve mie lent. [4] »
Li escuiers respond : « Bele, à vostre talent! »
Bien sont, etc.

Li escuiers s'en va, tant qu'a trové Ugon,
Conta li mot et mot toute l'entansion
De belle Béatris à la clere façon;

[1] *Entresait,* cependant, néanmoins.
[2] *En estant,* debout.
[3] *L'aiglent,* l'églantier.
[4] Ce vers n'est que dans le Msc. St.-Ger. 1989.

Que ses convens li tiegne que entr'as dous fait ont.
Et quant Ugues l'entent, ne dit né o né non [1].
Bien sont, etc.

Ugues a entendu que dist li escuiers
De belle Béatris que l'atent on vergiers.
De la joie qu'il a, saillit tantot el piés
Et a dit à valet: « Reva-t-en en ariés,
« Et me dis à ta dame j'y vois sans delaiés. »
Bien sont, etc.

Ugues s'arma tantost il et seus compaignons,
Et monta el chival sans point d'arestisons,
Et est venus à l'aire où celle est qui ses bons [2]
Est preste d'asévir à ses devisions [3]:
Ugues tressaut li mur, si l'a mis sur l'arçon.
Bien sont, etc.

[1] Le seul Msc. 1989 contient le reste de la romance, les deux autres donnent ainsi ce couplet :

Li escuiers s'en vait tant qu'a trové Ugon :
La vie Béatrix à la clère façon
Li conta à briés mos sans nule arestison.
Quant li cuens entendit son voloir et son bon
De joie li tressaut li cuers.

[2] *Aire*, place avancée. (*Area*.)

[3] *Asévir à ses devisions*, satisfaire comme il voudra, suivant ce qu'il désirera.

Ugues s'en est tornés, s'ammoine Béatris,
En sa terre est venus, qu'ains n'i ot contredis.
La dame ot espousée, puis en fist ses delis,
Bonement sont ensemble come amie et amis.
Quant ses peires lou sot, de rien ne contredist.
Bien sont asavorés li mal
Qu'on trait por bone amor loial.



Les *dix romances suivantes ne se trouvent que dans le manuscrit de Saint-Germain* 1989. *Je ne puis dire à quels poëtes nous en sommes redevables; dans ce volume, le copiste n'a pas nommé les auteurs dont il transcrivait les chansons. Quelques-unes, comme celle de* Bele Erembors, *semblent l'ouvrage d'un poëte plus ancien qu'Audefroi.*



VI.

CUENS GUIS.

En un vergier, lés une fontanelle,
Dont clere est l'onde et blanche la gravelle,
Siet fille à roi, sa main à sa maixelle [1],
En sospirant, son dous amis rappelle.
« A-é, Cuens Guis, amis,
« La vostre amour me toult soulas et ris.

« Cuens Guis amis, com male destinée!
« Mes peres m'a à un veillar donnée,
« Qui en cest meis [2] m'a mise et enserrée.
« N'en puis issir à soir n'à matinée.
« A-é, etc. »

Li mals maris enoït la déplainte,
Entre el vergier, sa corroie a deçainte;
Tant la bati qu'ele en fu perse-tainte [3]:

[1] *Maixelle,* joue ou menton.
[2] *Meis,* d'où *meison, maison.*
[3] *Perse-tainte,* teinte en bleu.

Entre ses piés por pou ne l'a estainte.
A-é, etc.

Li mals maris quand il l'ot laidengie[1],
Il s'en repent, quar il ot fait folie,
Car il fu jà de son pere maisnie[2].
Bien scet qu'ele est fille à roi, quoiqu'il die.
A-é, etc.

La bele s'est de pamoison levée,
Deu reclama par veraie pensée.
« Bels sires dous, jà m'avés-vos formée :
« Donés-moi, sires, que ne soie oubliée,
« Et mes amis aviegne à la vesprée. »
A-é, etc.

Et nostre sirs l'a molt bien escoutée.
. . . . [3]
Lès son ami qui l'a reconfortée,
Assis se sont soz une ante ramée[4].
La ot d'amour mainte larme plorée.
A-é, Cuens Guis amis,
La vostre amors me toult solas et ris.

[1] *Laidengie*, meurtrie.
[2] Car il était de la maison du père de sa femme.
[3] Il manque ici un vers oublié sans doute par le copiste.
[4] *Ante ramée*, tige d'arbre touffu.

VII.

BELE YOLANS.

BELE Yolans en ses chambres séoit,
D'un bon samit une robe cosoit [1]:
A son amis tramettre la voloit.
Et sospirant, ceste chanson chantoit :
« Dex ! tant est dous li noms d'amor [2],
« Jà n'en cuidai sentir dolor.

« Bels dous amis, or vos voil envoier
« Une robe, par mout grant amistié ;
« Por Deu vos prie, de moi ayez pitié. »
Ne pot ester, à la terre s'assiet [3].
Dex ! etc.

A ces paroles et à ceste raison,
Li siens amis entra en la maison ;

[1] *Samit*, fil tissu d'or et de soie. *Samit* me semble formé de *setæ mixtus*.

[2] *Tant*. Ce mot a toujours en vieux français le sens de *beaucoup, bien, très*.

[3] *Ester*, se tenir debout. (*Stare*.)

Cele le vit, si bessa le menton,
Ne pot parler, ne li dist o ne non.
Dex! etc.

— « Ma douce dame en obli m'avés mis. »
Cele l'entend, si li geta un ris,
En sospirant ses bels bras li tendis,
Tout doucement à accoler l'a pris.
Dex! etc.

« Bels dols amis ne vos sai losengier,
« Mais de fin cuer vos aime et sans trechier.
« Quand vos plaira, si me porrés baisier;
« Entre vos bras me veuil aller couchier. »
Dex! etc.

Li siens amis entre ses bras la prent,
En un biau lit s'asient seulement:
Bele Yolans le baise estroitement,
A tor françois emmi le lit l'estent. [1]

[1] *A tor françois,* à la renverse. Oudin, dans ses *Curiosités françoises,* donne à l'expression *tour de Breton* le sens de *croc-en-jambe,* qui répond évidemment à celle de *tour* ou *tor françois.* Les deux passages suivants de la chanson de geste de *Garin de Montglave* l'expliquent parfaitement:

Et Garins trait l'espée qui mout fait à loer,
Cil le va par les flans à ses deus bras cobrer;

Dex! tant est dous li noms d'amor,
Jà n'en cuidai sentir dolor.

Si, fait un *tor françois*, jus le cuide verser,
Mais Garins fu si fors que nel put remuer....

Hernaus est reculés vers un rocher créu....
Un *tor françois* li fait dont li est sovenu,
Qu'en s'enfance ot appris d'un Englès cornabu,
Hernaut leva de terre, come un rain de séu
Si le geta davant, sor un perron cornu.......

(Msc. de Lavall. 78.)



VIII.

ORIOLANS.

Oriolans en haut solier [1]
Sospirant, prist à lermoier,
Et regrate son dru Helier [2] :
« Amis, trop vos font eslongier
« De moi felon et losengier. [3] »
— Deus! tant parvient sa joie lente
A celui cui ele atalente [4] !

« Amis, bels dous amis Helier,
« Quand me membre de l'embracier,
« De l'accoler et dou baisier,
« Dou dols parlement sans noisier,

[1] *Solier,* balcon, galerie; formé de *seuil.*

[2] Pour *regrete,* du latin *grates.* — *Dru,* ami.

[3] *Losengier.* Les amants de nos chansons maudissaient souvent les *losengiers.* Ce mot a été formé de *losenge*, et *travail losengé,* filet. Les *losengiers* sont en général les faux amis, et, dans les affaires d'amour, ceux qui rapportent au mari les confidences de la femme.

[4] *Cui ele atalente,* qui soupire vivement après elle. *Atalenter,* de *talent,* désir.

« Comment me puis vivre lessier? »
Deus! ete.

« Amis, je vos fis eslongier
« De moi, plus que li losengier[1];
« Quant je onques vos fis dangier[2],
« De m'amor vos fis estrangier;
« Or en reçois trop dur loyer. »
Deus! etc.

« Amis, la nuit en mon couchier,
« En dormant, vos cuis embracier.
« Et quant j'i fail au resveiller,
« Nule riens ne m'i puet aidier.
« Lors me reprens à sohaidier. »
Deus! etc.

« Amis, or voil à Deu proier,
« S'il me doit jamais conseiller,
« Que je vos voie sans targier;
« Mais à ce vient plus d'encombrier
« Dont on a plus grand désirrier. »
Deus! etc.

1 *Plus que li losengier*, etc.; c'est-à-dire : Amis, je dois m'accuser de votre absence, plus encore que les traîtres.

2 *Quant*, etc. — Quand jamais je ne vous fis craindre, je ne vous mis en danger véritable.

Que que la bele fait ses cris,
Heliers est de cort départis;
Vient chevalchant par un lairis [1].
Si, a les dous plains entr'oïs;
Durement s'en est resjoïs [2].
Deus! etc.

La bele sosleva ses vis,
Voit que c'est Heliers ses amis:
Baisier et accoler l'a pris;
Si, l'a entre ses beax bras mis.
Assez i ot et joie et ris.
Deus! etc.

Oriolans li dit: « Amis,
« Malgré losengier chaïtis,
« Estes-vos or de moi saisis.
« Si, parleront à lor devis [3],
« Et nos ferons toz nos plaisis.»
Deus! etc.

Ne sai que plus vos en devis:

[1] *Lairis*, champ en friche. (Voyez, sur ce mot, une note de *Garin le Loherain*, tom I[er], page 92.) On s'en sert encore en Bourgogne et en Beauvoisis.

[2] L'idée de ce dernier vers me semble extrêmement heureuse.

[3] *Si, parleront*, etc.; ainsi les losengiers parleront à leur gré.

Ensi avengne à tos amis.
Et je, qui ceste chanson fis
Sor la rive de mer, pensis,
Comant à Dieu bèle Aélis.
Deus! tant parvient sa joie lente
A celui cui ele atalente [1].

[1] Les derniers vers de cette délicieuse romance semblent indiquer que le poëte la composa dans la Terre-Sainte et pour se distraire du souvenir de la belle Aelis sa maîtresse.



IX.

BELLE DOETTE[1].

Bele Doette, as fenestres séant,
Lit en un livre, mais au cuer ne l'entent[2];
De son ami Doon li ressouviant
Qu'en autre terre est allé tournoiant.
Or en ai dol.

Uns escuiers as degrés de la sale
Est dessendus, si destrosse sa male[3].
Bele Doette les degrez en avale;
Ne cuide pas oïr novele male.
Or en ai dol.

Bele Doette tantost li demanda:
« Où est mes sires que ne vi, tel pieça[4]? »

[1] *Doette*, ou Odette, *Eudette*.

[2] On remarquera que cette chanson fut composée, au plus tard, vers 1200. (Voyez encore pour ce passage une note de *Garin le Loherain*, tom. Ier, page 179.)

[3] *Dessendus* de cheval.

[4] *Tel pieça*, il y a telle époque, tel temps.

Cil ot tel duel que de pitié plora;
Bele Doette maintenant se pasma.
Or en ai dol.

Bele Doette s'est en estant drecie [1],
Voit l'escuier, vers lui s'est adrecie;
En son cuer est dolante et correcie,
Por son seignor dont elle ne voit mie.
Or en ai dol.

Bele Doette li prist à demander :
« Où est mes sires que je dois tant aimer ? »
—« En non Deu, dame, nel vous quier mais celer [2],
« Mors est mes sires, ocis fu au joster. »
Or en ai dol.

Bele Doette a pris son duel à faire :
« Tant mar i fustes, quens Do, frans, debonnaire [3]!
« Por vostre amor vesterai-je la haire,
« Né sor mon cor n'aura pelice vaire.
Or en ai dol;
« Por vos devenrai none en l'église Saint-Pol.

[1] *En estant,* sur son séant.

[2] *Nel vous quier mais celer,* je ne veux plus vous le cacher.

[3] *Tant mar i fustes.* Bien malheureusement fûtes-vous là! Expression consacrée en pareille circonstance. Voyez *Garin le Loherain,* tom. Ier, page 261.

« Por vos ferai une tele abbaïe :
« Quant cest le jors que la feste ert nomeïe,
« Se nus y vient qui ait s'amor fauseïe,
« Jà del mostier n'en avera l'entreïe.
Or en ai dol ;
« Por vos devenrai none en l'église Saint-Pol. »

Belle Doette prist s'abbaie à faire,
Qui mout est grande et adès sera maire[1].
Tot cels et celes vodra dedans atraire
Qui por amor sevent peine et mal traire[2].
Or en ai dol;
Por vos devenrai none en l'église Saint-Pol.

1 *Maire,* plus grande. *Major.*
2 *Sevent,* etc., savent traîner peine et mal.

Cette romance pourrait bien avoir un fondement historique et l'on trouverait peut-être, sur ce point, quelques éclaircissements dans les traditions monastiques; mais je laisse ce soin à ceux des lecteurs qui croiront devoir faire pour Bele Doette quelque chose.

La chanson suivante doit être plus ancienne que toutes les précédentes. C'est un monument fort curieux non-seulement de la langue, mais encore des vieux usages.

X.

BELE EREMBORS.

Quant vient en maì, que l'on dit as lons jors,
Que Franc de France repairent de roi cort[1],
Reynauz repairt devant, el premier front :
Si, s'en passa lès lo meis Arenbor,
Ains ne dengna le chief drecier à mont.
E Reynaus, amis!

Bele Erembors à la fenestre, au jor,
Sor ses genoz tient paile de color[2];
Voit Frans de France qui repairent de cort
Et voit Reynaut devant, el premier front :
En haut parole, si a dit sa raison.
E Reynaus, amis!

« Amis Reynaus, j'ai jà véu cel jor,
« Sé pasissois selon mon père tor[3],
« Dolans fussiés sé ne parlasse à vos.

[1] *Repairent de roi cort,* reviennent de la cour du roi.

[2] *Paile,* pallium, drap, étoffe.

[3] *Sé pasissois selon,* si vous passiez à côté, proche.

« Jel meffaites fille d'emperéor[1];
« Autrui amastes, si obliastes nos.
E Reynaus, amis!

« Sire Reynaus, je m'en escondirai[2];
« A cent pucèles, sor sains, vos jurerai[3],
« A trente dames que aveuc moi menrai,
« C'onques nul hom fors votre cor n'aimai.
« Prenés l'emmende et je vos baiserai[4].
E Reynaus, amis!

Li Cuens Reynaus en monta le degré;
Gros par espaules, greles par lo baudré[5];
Blont ot lo poil, menu, recercelé[6],

1 Ce vers est obscur. Il semble que le sens devrait être: *Vous auriez alors dédaigné fille d'empereur.*

2 *Escondirai*, excuserai, *disculperai.* Voy. les exemples cités par Roquefort.

3 *A cent pucèles*... Il faut entendre ainsi: « *Je vous jurerai, sur les saintes reliques, avec cent demoiselles et trente dames que je conduirai avec moi, qu'onques*, etc. »

4 *L'Emmende* ou *l'amande*, « Prenez la satisfaction que « je vous offre. » Ducange, au mot *Emenda*: « *Emenda* de- « finitur *satisfactio*.... differt vero *mulcta* ab *emenda; mulcta* « enim judici, *emenda* parti lesæ datur. » Ici pourtant *emmende* répond plutôt à *justification.*

5 *Baudré*, ceinture.

6 *Recercelé*, bouclé, *recerclé.* Ce mot est plus joli que *frisé, frisotté.*

En nule terre n'ot si biau bacheler;
Voit l'Erembors[1], si comence à plorer.
E Reynaus, amis!

Li Cuens Reynaus est montez en la tor;
Si, s'est assis en un lit point à flors,
De joste lui se siet bele Erembors;
Lors recommence lor premieres amors.
E Reynaus, amis![2]

[1] *Erembors le voit.* C'est ici que l'*s* final est d'un emploi utile.

[2] Je ferai deux observations sur le second vers de cette romance:

Que Franc de France repairent de roi cort.

Il semble d'abord que ce départ des barons de la cour du roi doive nous reporter aux fameuses assemblées du Champ-de-Mars, qui depuis l'an 755, sous le règne de Pepin-le-Bref, avaient cessé de se tenir au mois de mars et s'appelaient en conséquence *champs de Mai.* Dès lors aussi elles avaient pour objet, moins les réformes ou les changements dans la législation, que la revue de tous les hommes d'armes de la nation. Les dernières traces de ces réunions solennelles ne vont pas au-delà du règne de Lothaire (980), et elles sont consignées dans les capitulaires de ce prince, les derniers que l'on ait rédigés, ou, du moins, dont la rédaction nous soit parvenue.

Quoi qu'il en soit, je croirais plutôt qu'il s'agit, dans notre romance, des cours plénières (*grands jours,* peut-

être *longs jours*), dans lesquelles nos rois rendaient la justice, entourés de leurs barons. C'était aux grandes fêtes de l'année, et surtout à celles de Pâques, que se tenaient ces cours, depuis remplacées d'une manière, il est vrai, fort incomplète par le parlement *suffisamment garni de pairs.*

Cette dernière explication est non-seulement la plus probable ; elle éclaircit encore le mieux l'expression curieuse *Francs de France*. Écoutons Ducange : « *Franci ;* sic appellabantur ii qui *magnos dies*, seu assisias publicas et generales Parium Franciæ tenebant. » Ce qui revient à dire que les *Pairs de France* s'appelaient (auparavant sans doute) *Francs*, et, sans doute encore, *Francs de France*, pour les distinguer des hommes libres et en général de tous les citoyens de l'empire français.

Je recommande ce premier couplet et le quatrième aux réflexions des antiquaires et des habiles. N'est-il pas curieux de voir une fille offrir à son amant de jurer sur les reliques, et de faire jurer pour elle à cent pucelles et trente dames qu'elle n'a pas cessé d'être fidèle ? Aujourd'hui l'on trouverait peut-être facilement cent trente dames pour attester l'innocence d'une infidèle; mais pour jurer la vertu d'une femme réellement vertueuse, peut-être faudrait-il une vertu plus grande encore.



L'héroïne de la suivante romance est encore Bele Yolans *que nous avons laissée, plus haut, entre les bras de son ami.*

XI.

BELE YOLANS.

BELE Yolans en chambre coie[1],
Sor ses genouz, pailes desploie,
Cost un fil d'or, l'autre de soie;
Sa male mère la chastoie.
« Chastoi-vos en, bele Yolans[2].

« Bele Yolans je vos chastoi,
« Ma fille estes, faire lo doi. »
— « Ma dame mère e-vos de coi ?[3] »

[1] *Coie,* tranquille, paisible.

[2] *Chastoi-vos en,* c'est-à-dire : Je vous en blâme, je vous en réprimande.

[3] *E-vos,* voici, voyons!

— « Je le vos dirai par ma foi. »
Chastoi-vos en, bele Yolans.

— « Mère, de coi me chastoiez,
« Est-ce de coudre ou de taillier,
« Ou de filer ou de broissier;
« Ou se c'est de trop sommillier? »
Chastoi-vos en, bele Yolans.

— « Né de coudre né de taillier,
« Né de filer né de broissier,
« Né ce n'est de trop sommillier;
« Mais trop parlez au chevillier.
« Chastoi-vos en, bele Yolans.

« Trop parlez au conte Mahi,
« Si en poise vostre mari :
« Dolans en est, jel vos affi;
« Nel faites mais, je vos en prie.
« Chastoi-vos en, bele Yolans.

— « Sé me maris l'avoit juré,
« Et il et toz ses parentez,
« Mais que bien li doie peser,
« Ne lairai-je o en l'amer. »
« Sovegne-t-en, bele Yolans. »

DE FLOIRE,

COMMENT REGRETTE SA MIE BLANCHEFLOR.

J'AI *déja publié l'année dernière les deux pièces suivantes, à la suite du roman de* Berte aus grans piés. *On me pardonnera, je l'espère, de les reproduire ici, en les faisant précéder du passage de l'ancien roman qui semble avoir inspiré la première.*

Les leçons conservées du roman sont pourtant moins anciennes que celle de la chanson. La dernière remonte aux premières années du XIII[e] *siècle, les autres paraissent seulement avoir été copiées de* 1250 *à* 1300. *Mais cette observation ne suffit pas pour déterminer la date relative des deux ouvrages; je serais même assez disposé à croire que le roman de Flore et Blanchefleur, beaucoup plus ancien que la chanson, est originairement espagnol ou mauresque.*

Flore, le fils d'un roi musulman de Naples nommé Phénix, est né le même jour que Blanchefleur, fille d'une esclave chrétienne. Les deux enfants, élevés, instruits ensemble, sont bientôt épris l'un de l'autre; avant l'âge de dix ans, ils semblent embrasés de

l'amour le plus vif. Cette passion donne au roi Phénix des inquiétudes; sa première pensée est naturellement de tuer Blanchefleur : mais la reine, plus compatissante, le décide à se contenter d'éloigner Flore de la jeune chrétienne. Phénix fait donc venir son fils; il parle de la nécessité de compléter son éducation; afin de mieux y réussir, il lui ordonne de partir le lendemain pour le château de Montoire. C'est ainsi que, livré aux soins d'un maître habile, il se rendra, chaque jour, plus digne de gouverner un grand empire. Ne demandez pas si Flore reçut cet ordre avec douleur; il demanda de partager avec Blanchefleur l'éducation qu'on lui destinait : inutiles prières. Cependant on lui promit d'envoyer, dans quinze jours, celle qu'il aime à Montoire, si toutefois elle se soucie encore de lui.

Flore part; les quinze jours expirent et Blanchefleur ne vient pas. Le jeune prince cesse de jouer, puis d'étudier, puis de manger et de boire. Dévoré d'inquiétudes, il prend la résolution de solliciter de son père un congé de quelques jours pour revenir embrasser Blanchefleur. Phénix lui donne en gémissant cette permission; mais, afin de rompre violemment les nœuds qui l'attachent à l'esclave chrétienne, il fait livrer la jeune fille à des corsaires qui vont la vendre au soudan de Babylone.

C'est ici que commence notre extrait :

La roïne s'est pourpensée;
Si parlera come senée :
« Sire, » dit-ele, « que ferons,
« Quant nostre fil Floire verrons?
« Sire, que li porrons nous dire
« Qu'il ne muire de duel et d'ire?
« Par foi je ai moult grant poor
« Qu'il ne s'ocie de doulor. »
— « Dame, » fait cil, « or empensez,
« Nostre fil est, sel' confortez. »
— « Sire, » fait-ele, « à moy entens :
« Car faisons faire un tombel grans,
« Fait soit de marbre et de cristal,
« D'or et d'argent et à esmal.
« Morte est Blancheflors, ce dirons,
« Et nostre fil comforterons. »

Dont manderent maçons vaillans,
Bons ouvriers et bien sachans.
La tombe fu moult bien ouvrée
D'or et d'argent moult bien molée.
N'a sous ciel beste né oisel
Ne soit assis en ce tombel;
Né serpent qu'on sache nommer
Né poisson d'ieau né de mer.

3..

Devant un mostier, soz un arbre
Sist la tombe qui fu de marbre;
Une pierre ot desus assise
Que firent orfevre de Frise.
Cele pierre qui sus gisoit
Faite de moult fin marbre estoit.
Inde, jaune, noir et vermeil
Moult reluisoit contre soleil.
Desus la tombe ot tresgetez
Deus biaus enfans moult bien moullez.
Li uns d'eulx deux Floire sembloit,
Plus que riens nule qui jà soit.
L'autre image r'est si molée
Com Blancheflor estoit ouvrée.
Devant son ami tient la bele
Une rose d'or fin nouvele.
Floires li tient devant le vis
D'or une gente flor de lis.
Desus le chief Floire l'enfant,
Avoit une escarboucle ardant.
Par nuit oscure en véist-on
Une liue tout environ.
En la tombe ot quatre tuiaus
Aus quatre cors bien fait et biaus,
Es quiex li quatre vent féroient
Chascuns, ainsi com il ventoient.
Quant li vens les enfans tochoit,

L'un beisoit l'autre et accoloit;
Si disoient, par nigromance,
De tout lor bon, de lor enfance.
Ce dit Floires à Blancheflor :
« Beisiez-moi, bele, par amor. »
Et l'autre respont en besant :
« Je vous aim plus que riens vivant. »
Tant com li vent les atouchoient
Li dui enfant s'entrebeisoient;
Et quant il leissoit le venter,
Dont se prennent à reposer.
Onques mès por une pucèle
Ne fu faite tombe tant bèle;
De riches listes est listée,
De bons esmaus avironnée.
Pierres i a qui vertus ont
Et moult granz merveilles i font.
Jagonces, safirs, calcedoines,
Esmeraudes, bonnes sardoines,
Et bons coraus et crisolites,
Et diamans et amatistes;
Toute iert la tombe néelée
De l'or d'arabe, bien letrée;
Les letres de fin or estoient,
Et en lisant ce recontoient :
« *Ci gist la bele Blanceflor*
« *Que Floires ama par amor.* »

Moult tost est Floires repairiés
Quant de son père ot les congiés.
Il descent jus du palefroi
En la salle devant le roi.
Son père et sa mère salue,
Puis lor demande de sa drue;
Il se tardent de respont rendre.
Quant ne la voit, en la chambre entre,
La mère la pucele treuve,
A cui son coraige descuevre.
« Dame, » fait-il, « où est m'amie?
« — Sire, par foi, n'en i est mie. »
« — Où est? — Ne sai. — Vos l'appelez.
« — Ne sai quel part. — Vos me gabez;
« Celez le vous? — Sire, nenal. »
« — Par Dieu, » fait-il, « ci a gieu mal. »
Quant cele mais celer ne peut,
Pitié ot grant, plorer l'estuet.
En plourant li a dit: « Morte est. »
« — Est-ce dont voirs? — Oïl, voirs est.
« Voire, sire, por vostre amor
« Ainsi est morte Blanceflor. »
Ele mentoit à escient,
Qu'au roi en ot fet serement.

Quant Floires ot qu'ele estoit morte,
De ce forment se desconforte.

De duel chaï el pavement
La coulor pert, li cuers li mant.
La crestienne s'esbaï,
De la poor geta un cri.
Si cria haut que li rois l'ot,
Corant va là plus tost qu'il pot.
Et la roïne i vint corant.

Grant duel a fait de son enfant.
Il s'est pasmés en moult pou d'eure
Trois fois; au revenir demeure.
— « Ha, mors, » fait-il, « pourquoi m'oblie,
« Quant ele m'a mené ma mie?
« Haï, dame, car me menés
« A sa tumbe, sé vous savés. »

Sa mère à sa tumbe le mène.
Floires i va à moult grant peine.
Il voit l'escrit de *Blanceflor*
A cui Floires ot grant amor.
Trois fois le lit, lors s'est pasmé
Ains qu'un seul mot éust parlé.
Après s'assist li damoisel
Desus la pierre del tombel.
Tendrement comence à plorer
Et Blanceflor à regretter.
« Ahï! Blanceflors, Blanceflors,

« Jà fumes-nous nés en un jors
« Et en une nuit engendré;
« Si com nos mères ont conté.
« Norri avons esté ensemble;
« Bien déussions, si com moi semble
« Ens en un jor issir de vie,
« Sé la mort fust à droit partie.
« Ahï! Blanceflors, clers visaige,
« De quelque fussiés de parage,
« Onques feme de vostre éage
« Ne fu tant bele né tant sage.
« Puis qu'estes morte, bele dame,
« Jamais n'en iert tant bele feme.
« Bele, nus ne porroit descrire
« Vostre biauté, né bouche dire.
« Ta crine, ton chief, ton visage
« Qui descriroit, tendroi-je à sage.
« Hé! tendre face colorée
« Mieudre de vos ainc ne fu née.
« Vous portiés le pris de beauté
« Et l'enseigne de chastéé.
« Humble estiez et honorable
« Et aus besongneus secorable.
« Petit et grant, tuit vos amoient
« Pour la bonté qu'en vous véoient.
« Bele, nous nous entr'amions,
« Quant à l'escole aprenions.

« L'uns à l'autre son bon disoit
« En latin, nus ne l'entendoit.
« Ha, mort! tant par es envieuse,
« De pute part contralieuse!
« Jà apelée ne vendras,
« Né ceus qui t'aiment ne tendras.
« Tous ceus qui te heent plus aimes,
« Contre lor volentés les mainnes.
« Ne se puet defendre savoirs,
« Vers toi, proesce né avoirs.
« Quant tu m'amie m'océis
« Qui vivre voloit, tort féis;
« Or refais tort, quant veuil morir
« Et si t'apel, ne veus venir.
« Mais cil qui querre veult morir
« Ne li pues longuement guenchir.
« Par foi mais ne te proierai,
« Ains qu'il soit vespres m'ocirai.
« Car dés or hé moult ceste vie,
« Quant perdu ai ma douce amie. »

Tels sont les regrets de Floire; il est inutile d'ajouter qu'il voulut effectivement se tuer, qu'on l'en empêcha et qu'il finit par apprendre la vérité. Nous ne sommes encore qu'au début du roman.

Écoutons maintenant la chanson.

XII.

Floires revient seus de Montoire[1],
Que fine amors a pris au laz;
Ses duels et ses pensers avoire[2],
De que s'espère est en porchaz[3].
S'il i ala dolanz et maz;
Son duel li vet encore aoire[4];
Que si cruel li fera boire[5]
Dont il n'atendra nul solaz.

Floires demande à sa venue
Cele qu'il aime par amor;
« Bele mère qu'est devenue
« Ma dolce amie Blancheflor? »

[1] *Seus,* seul.

[2] *Avoire,* se contredisent. C'est la traduction du latin *adversatur. Ses duels et ses pensers* sont deux singuliers. J'avais mal expliqué ce mot dans *Berte aus grans piés,* et cette ignorance m'avait fait lire également mal le vers suivant.

[3] *De que,* etc., c'est-à-dire : il est en crainte de ce qu'il espère. — Il craint ce qu'il brûle de savoir.

[4] *Aoire,* accroître, augmenter (*augere*). — *Vet,* va.

[5] *Que si,* etc. Ce vers est obscur; je crois que *boire* doit se prendre substantivement.

— « Bels fiz, grans duels nos en est sor. [1] »
Floires l'entent, de duel tressue :
S'amie cuide avoir perdue,
Senz recourier et senz secor.

« Or puis avoir non chante-plore
« Qui de duel chante et de tristor :
« Moult a Diex au monde, en pou d'ore,
« Tolu quanqu'il avoit d'onor.
« Escosse en a tote la flor [2],
« Et nature se desonore,
« Là où la morz est au desore [3]
« Et ele emporte lo meillor.

« A toz amans envoy ma plainte,
« Et de la mort me vuel clamer.
« Atant doit estre amour estainte,
« Et nuns ne s'i doit plus fier [4].
« Bien peut li Diex d'amor jurer,
« S'il a cesti et il l'emporte,
« Que jamais jor, dedans sa porte,
« Ne verra sa pareille entrer. »

[1] *Nos en est sor*, nous est *sur*venu à son sujet.

[2] *Escosse*, effeuillée, secouée.

[3] *Là où*, etc.; tandis que la mort est au-dessus et triomphe.

[4] *Nuns* pour *nuls*. Les Italiens disent aussi *niuno*, et nos paysans de Champagne disent encore *nûne part*.

Le récit des amours de Flore et Blanchefleur était aussi cher aux compositeurs de notes qu'aux faiseurs de vers et prose. Voici une autre chanson qui le rappelle, bien que le vrai sujet soit tout autre. Elle est dialoguée. Une dame ayant introduit son amant dans la tour où elle est renfermée, s'adresse à la sentinelle :

XIII.

Gaite de la tor!
« Gardez entor
« Les murs, si Deus vos voie[1];
« C'or sont à sejor
« Dame et seignor,
« Et lairron vont en proie. »

(*La gaite corne.*)

— « Hu et hu et hu et hu!
« Je l'ai véu,
« Là jus soz la coudroie.
« Hu et hu et hu et hu!
« A bien près l'ocirroie. »

(*La dame à son amant.*)

— « D'un dous lai d'amor
« De Blancheflor,

[1] *Si Deus*, etc., et qu'ainsi Dieu vous voie! ou, soit avec vous!

« Compains, vos chanteroie;
« Ne fust la péor
« Del traïtor
« Cui je redotteroie. »
— « Hu et hu, etc.

— « Compains en error
« Sui, qu'en cest tor
« Volentiers dormiroie. »
— « N'aiés par péor,
« Voist à loisor
« Qui aler vuet par voie. »
— « Hu et hu et hu et hu! »
— « Or soit téu,
« Compains, à ceste voie. »
— « Hu et hu et hu et hu! »
« Bien ai séu
« Que nous en aurons joie. »

(*La gaite.*)
— « Ne sont pas plusor
« Li robéor,
« N'en a qu'un que je voie,
« Qui gist en la flor
« Soz covertor,
« Cui nomer n'oseroie.
« Hu et hu, etc.

« Cortois améor

« Qui à séjor
« Gisez en chambre coie,
« N'aiés pas fréor,
« Que tresqu'a jor
« Poés demener joie. »
— « Hu et hu, etc.

(*L'amant à la gaite.*)

« Gaite de la tor!
« Vés mon retor
« De là où vos ooie;
« D'amie et d'amor
« A cestui jor
« Ai ce que plus amoie. »
— « Hu et hu et hu et hu!
« Pou ai-je éu [1]
« En la chambre de joie.
— « Hu et hu et hu et hu!
« Trop m'a néu [2]
« L'aube qui me guerroie.

« Sé, salve l'onor
« Au criator
« Estoit, tot tens vodroie
« Nuit féist del jor;
« Jamais dolor

[1] *Pou*, peu.

[2] *Néu*, trop m'a nui.

« Né pesance n'auroie.
« Hu et hu et hu et hu!
« Bien ai véu
« De biauté la montjoie,
« Hu et hu et hu et hu!
« C'est bien séu.
« Gaite à Deu! tote voie [1]. »

[1] Cette chanson est fort obscure et je crains bien de ne pas l'avoir complètement entendue; mais la mesure, le rhythme et la couleur poétique en rendront sans doute la lecture intéressante pour les amateurs de notre vieille poésie. Il se peut, au reste, que le manuscrit unique qui nous l'a conservée n'en offre qu'une copie fort altérée.



XIV.

BELE YSABEL.

En alte tor se siet bele Ysabel,
Son bias chief blon mist fuers par un crenel [1],
De larmes moille le lai de son mantel.
« E amuis [2] !
Por mesdisans suis fors de mon païs.

Ele se plaint la bele, en sospirant :
« Lasse, » fait-elle, « or m'i va malement.
« Livrée suis à une estrange gent.
« E amuis! etc.

« Lasse, » fait-elle, « com si ai grant dolour!
« On m'apelait fille d'empéréor,
« Et or ai fait d'un vilain mon signor.
« E amuis! etc.

Sa damoisele devant li vient ester :
« La moie dame qu'avés ci à plorer?

[1] *Son bias*, etc. Elle mit dehors sa belle tête blonde par un créneau.

[2] *Amuis*, pour *amis*.

« C'est à boen droit, car ne degniés amer. »
« E amuis! etc.

— « Sé je savoie un cortois chivelier,
« Qui de ses armes fu loës et prisiés,
« Je l'ameroie de gré et volentiers.
E amuis! etc.

— « La moie dame je sai un chivelier
« Qui de ses armes est loës et prisiés;
« Ameroit-vos, cui qu'en poist né cui griet[1]. »
E amuis! etc.
Por mesdisans, suis fors de mon paÿs.»

[1] *Cui qu'en*, etc., qui qu'en gémît ou en souffrit. Ces expressions rappellent l'ancienne devise des Bourbons: *Qui qu'en grongne!*



XV.

BELE AMELOT.

Bele Amelot seule en chambre filoit;
A chanter prent, que d'amors li membroit.
En halt chantoit et son ami nommoit.
Mal se gardoit, sa meire l'escoutoit :
« Deus! donnez m'à mari Garin [1],
« Mon dous amin.

« Amis Garin, amée de cuer vrai
« M'avés tos-jors et je amé vos ai,
« Tant qu'à mari autre que vos n'aurai;
« Pucèle ansois tos-jors ensi vivrai[2].
Deus ! donnez m'à, etc.

« Je m'oscidrai s'atres que Garin m'ait [3],
« Ou je ferai quanqu'amors m'aprendrait;
« Sé n'ai Garin l'uns ou l'atre avendrait.
« Deus lou me dont! toz ces mals abatrait [4].
Deus! donnez m'à, etc.

1 *Donnez m'à,* donnez-moi à.

2 *Pucèle ansois,* mais auparavant je resterai pucelle.

3 *S'atres que,* etc. Si autre que Garin m'a, je m'occirai, ou bien je n'écouterai que mes désirs amoureux.

4 *Deus lou me dont!* etc., que Dieu me le donne! il préviendrait tous ces malheurs.

« De pucèle, Deus, sé pitié avés,
« Qu'aie Garin à marit consantés;
« Je m'oscidrai s'uns atres m'est donés,
« Et, s'ensi meurs, trop cruel me serés. »
Deus! donnés m'à, etc.

Sa meire entra, si s'asiet davant li:
Bel li proia: « Fille, prenés mari[1],
« Lou duc Girart ou lou conte Hanri. »
— « Perdeu! meire, miels aime vivre ensi. »
Deus! donnés m'à, etc.

« Perdeu! meire, trop dout prendre signor[2];
« C'est uns marchiés dont se plaignent plusor.
« Car si ne m'aime et il ne r'a m'amor[3],
« Lès lui vivrai à honte et à dolor. »
Deus! donnés m'à, etc.

« Prendre marit est chose à remenant[4],
« N'est pas marchiés qu'on laist quant se repent;
« Tenir l'estuet, soit lait o avenant.
« Qui mal se met, si vit à dolour grant. »
Deus! donnés m'à, etc.

1 *Bel li proia*, elle la pria bellement.
2 *Dout*, redoute.
3 *Car si*, etc., car s'il ne m'aime et n'a mon amour, etc.
4 *A remenant*, à conséquence. Chose qui reste (*remanens*).

4

— « Perdeu! fille, sovent en est iriés
« Vostre peire-meire, c'est grans pechiés [1]. »
— « Haï-me vos? que tant vos travailliés
« C'aie marit, et de ci me chaciés [2]? »
Deus! donnés m'à, etc.

Amelot ot ce que sa meire dist [3],
Que ses peres li veut doneir marit:
Tant doucement à gamenter se prist [4],
Li cuers li faut, si a gieté un cris.
Deus! donnés m'à, etc.

Sor sa meire Amelot se pamait;
Deus! quel pitié la meire à cuer en ait [5]!
Tout en plorant doucement la baisait,
A redrecier trop bien la confortait.
Deus! donnés m'à, etc.

La meire vit son enfant angoissous;
Trop bel li dit: « Fille rehaitiez-vous;

1 *Vostre peire-meire*, vos père et mère.

2 *Et de ci me chaciés?* et me chassez de votre maison.

3 *Ot*, ouït, entendit.

4 *Gamenter*, lamenter.

5 *Quel pitié*, etc., quelle compassion sa mère en éprouve au cœur!

« Garin amés, si l'averés à spous;
« Se maïst Deus, il est vaillans et prous. »
Deus! donnés m'à, etc.

La meire, errant, manda lou prou Garin[1],
Tant li dona et argent et or fin
Qu'ensamble mist et l'amie et l'amin,
Par lou congié son signor Lancelin.
Amelot ainsi ot Garin
Son dous amin.

[1] *Errant*, aussitôt.



QUENES DE BETHUNE.

« ANTOINE *et Coesnes de Bethune, marchant sur les « pas de leurs ancêtres, arborèrent les premiers « l'étendard sur les murailles de Constantinople, « lorsque Baudoin, comte de Flandres, emporta « cette capitale sur Alexis Comnène; et Côesne en « obtint le gouvernement. Quand on a de pareils exem- « ples domestiques, on ne sauroit se les rappeler trop « souvent, pour s'animer à les suivre.* » (Mémoires de Sully, tom. 1er.)

Quenes de Bethune fut en effet l'un des ancêtres du grand ministre de Henri IV et, de plus, l'un des hommes dont la France devrait se faire honneur; car il a des droits à tous les genres d'illustration. Mais la gloire est le plus souvent un coup de dez. Quenes peut réclamer une place parmi les guerriers les plus braves,

les conseillers les plus sages, les orateurs les plus éloquents et les poëtes les plus ingénieux : tout cela n'a pu le sauver d'un long oubli, et jusqu'à l'historien des Croisades, M. Michaud, à peine si un seul écrivain avait cru pouvoir le nommer.

Il naquit vers 1150 *ou même auparavant, puisqu'en l'année* 1224, *le poëte historien Ph. Mouskes en rappelant qu'il n'existait plus, le nomme le* vieux Quenes.

La terre fu pis en cest an :
Quar *li vieus Quenes* estoit mors.

Ce passage vaut la plus pompeuse oraison funèbre.

*Son frère aîné Guillaume était avoué de la ville de Bethune. Ce titre d'avoué que notre révolution, ou les législateurs de Napoléon ont fait dans une autre acception revivre, était, au XII*e *siècle, l'une des dénominations les plus honorables. Dans les anciennes* Chansons de Gestes, *l'Empereur est fréquemment désigné sous le nom d'*avoué *des Français. J'en citerai, entre mille, un seul exemple emprunté au poëme de* Jehan de Lançon. (Msc. du Roi, 8302.)

L'enchanteur Malaquin s'est introduit dans la tour où dorment les douze pairs; il emporte les épées de ces fiers guerriers et par malice il coupe la barbe de Basin, duc de Gênes, l'un d'entre eux.

« Basins fu en la tour s'ot les cheveus coupés;
Tel deul eut de sa barbe, à pou qu'il n'est desvés [1].
Quant li conte le voient, s'a l'uns l'autre esgardés,
Il battirent les paumes, si en ont ris assés.
— « Par foi! » ce dit Ogiers, « Basins est ordenés [2].
« Voire, » ce dit Berars, « il voldra estre abbés... »
Quant Basins l'entendit durement est irés;
Il aparle hautement que bien fut escoutés,
Dame-Dieu en jura et ses grans maestés :
— « Il n'i a tel de vos, tant soit desmesurés,
« Fors Rolant le niés Karlon, nostre avoués,
« Si mais m'en eschernist, que ne soit comparés [3]. »
— « Segnor, » ce dist Rolans, « por amor-Dieu soffrés,
« Lessiés ester le duc, car moult est courreciés.
« Car sé il est séu à Paris la cité,
« Là seroit Dams Basins Neve-barbe appelés. »
— « Rolans, » ce dit Basins, « trop estes emparlés,
« Bien sais, come les autres que vos me ramponés....

On peut, sans pousser trop loin l'esprit d'interpréta-tion, regarder ici avoué *comme le synonyme de* représentant, mandataire : *les rois en effet ne sont et ne*

1 *Tel deul*, etc., il regrette tellement sa barbe, qu'il en devient presque fou.

2 *Ordenés*, ordonné, il a reçu les ordres.

3 *Si mais*, etc., s'il m'en raille désormais, qui ne me le paye.

peuvent être autre chose, fussent-ils aussi despotiques que Néron, Pierre-le-Grand ou Napoléon. Mais les temps changent les idées, et le progrès des lumières a fait que l'on crut insulter Louis XVI en lui rappelant ce que Charlemagne regardait comme le témoignage et l'expression du pouvoir suprême. Passant, va dire à la postérité que nous nous sommes massacrés pour un substantif.

Quenes de Bethune vécut une grande partie de sa vie hors de son pays. Il vint à la cour de France, sans doute à l'occasion du mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Haynaut, en 1180, *et ce fut là qu'il put voir la comtesse de Champagne, Marie de France, veuve de Henri Ier. Les monuments contemporains s'accordent à nous représenter Marie de France comme une princesse habile; elle sut tenir les rênes du gouvernement avec prudence et fermeté. Mais elle était belle et, de plus, fille de la célèbre Éléonore de Guyenne; elle eut les défauts comme les qualités de sa mère. Son goût pour les plaisirs et pour la poésie avait fait de la cour de Champagne le rendez-vous des trouvères et des menestrels : elle protégeait Auboin de Sézannes; elle sut inspirer à notre Quenes de Bethune ses premiers sentiments de tendresse. Cependant elle était plus âgée que lui de dix ans pour le moins. Mais, dans les beaux jours de la chevalerie, il arrivait fréquemment aux jeunes varlets de mettre leurs pre-*

miers et timides aveux d'amour sous la sauvegarde d'une dame expérimentée. On se rappelle l'histoire du petit Jehan de Saintré, et c'est ainsi qu'un demi-siècle après Quenes, Thibaud, le petit-fils de Marie, ressentit la passion la plus exaltée pour la reine, mère de saint Louis, moins jeune, aussi habile et peut-être non moins galante que l'avait été la comtesse de Champagne.

Marie était souvent à la cour de Philippe-Auguste, soit pour y soutenir ses alliés, soit pour y défendre contre un jeune prince puissant et jaloux à l'excès de ses priviléges, les droits et l'autorité des grands vassaux de la couronne. Ce fut là que Quenes de Bethune lui consacra ses vers. Il peignit langoureusement son amour dans une chanson dont voici le premier couplet:

Chançon legière à entendre
Ferai, que bien m'est mestiers
Que chascun le puist aprendre,
Et qu'on le chant volentiers;
Né par autre messagiers
N'iert jà ma douleur mostrée
A la millor qui soit née.

Ces vers sont faciles et bien tournés; mais il se peut que les copistes en aient altéré ou corrigé quelques mots. Il en fit encore plusieurs autres dans lesquels

la peinture du même sentiment n'était pas épargnée. Bientôt il fut compté parmi les chevaliers les plus courtois et les mieux envoisiés *de la cour; la reine Alix de Champagne, veuve de Louis VII, voulut l'entendre; Quenes chanta en présence du jeune roi et de la comtesse Marie. Mais cette épreuve ne lui fut pas favorable: Alix, qui se mêlait aussi de poésie et qui protégeait les auteurs, ou les décourageait, trouva les vers de notre poëte peu dignes de la politesse de l'Ile-de-France; les expressions étaient vieilles et mal choisies, ses pensées peu délicates; que sais-je? Peut-être la reine n'avait-elle d'autre but que de mortifier la comtesse de Champagne, objet des préférences du jeune menestrel.*

Cette injustice, comme toutes celles dont les esprits distingués sont victimes, eut pour résultat d'inspirer au poëte le désir de la vengeance. Il essaya de la satire, et il réussit complètement dans ce genre. Voici la chanson dans laquelle il peignit sa mésaventure:

(Mss. 7222. — 184, suppl.).

Mout me semont amours que je m'envoise[1],
Quant je plus dois de chanter estre cois.
Mais j'ai plus grant talent que je me coise:
Por çou, j'ai mis mon chanter en défois[2];
Que mon langage ont blasmé li François,
Et mes chançons, oyant les Champenois
Et la contesse encoir, dont plus me poise.

La Roïne ne fit pas que courtoise[3]
Qui me reprist, elle et ses fiex li rois;
Encoir ne soit ma parole françoise,
Si la puet-on bien entendre en françois.
Né cil ne sont bien appris né cortois
Qui m'ont reprist, sé j'ai dit mot d'Artois,
Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Diex! que ferai? Dirai-li mon coraige[4]?
Irai-je li dont s'amor demander[5]?

1 *M'envoise*, « s'envoisier, » c'est-à-dire se mettre en voix, chanter, faire l'agréable.

2 *Défois*, arrêt, défense.

3 *Que courtoise*, comme courtoise. La Fontaine a dit encore: *Faire que sage*.

4 *Coraige*, les sentiments de mon cœur.

5 *Dont*, donc.

Oïl, par Dieu, car tel sont li usaige
Qu'on ne puet mais, sans demant, riens trover.
Et sé je sui outraigex del trover [1],
Ne s'en doit pas ma dame à moi irer,
Mais vers amors qui me fait dire outraige.

Cette chanson, où quelques mots sentent encore un peu l'artésien, comme défois *pour* défaut, encoir *pour* encore, fiex *pour* fils, *est d'ailleurs pleine de malice et de sensibilité. On y retrouve la preuve de l'ancienneté des proverbes : les* Anes de Pontoise, Venir de Pontoise, *etc. Quenes nous y laisse clairement voir que l'objet de son amour était la belle comtesse de Champagne.*

On était en 1188. « *Lors,* » *dit la* Chronique de Saint-Denis, « *messages arrivèrent deça la mer, et « denoncièrent la doleur et la persecution qui estoit « avenue sur la crestienté d'outremer; que Salahedins « rois d'Égypte et de Sirie avoit pris les chastiaus et « les cités et la terre des chrestiens, et mains milliers « en avoit menez en chaitivoison. Si avoit.... la sainte « crois prise, dont ce estoit sovereine perte, et en poi « de tens après la cité de Jérusalem et tote la terre « de promission....* »

[1] *Outraigex del trover,* c'est-à-dire, si je ne trouve que des expressions mauvaises, si mon esprit me sert mal.

Ces nouvelles arrivèrent à l'instant où les deux rois de France et d'Angleterre étaient réunis sur les frontières de Normandie pour traiter de la paix. Elles changèrent la direction de leurs projets et, tout-à-coup saisis d'une pieuse inspiration, ils prirent la croix de concert. On pense que leur exemple dut avoir des imitateurs. Quenes de Bethune et le comte de Flandres furent du nombre. Il paraît que la dame de ses pensées contribua beaucoup à le décider à ce pénible voyage; ce fut quelque temps après qu'il découvrit la perfidie de la comtesse. Sa douleur fut extrême, si l'on en juge par les vers qu'il fit alors contre elle et contre les femmes en général.

(Mss. S. Germ. 1989. — Cangé 65 et 67.)



HANTER m'estuet, que m'en est pris coraige [1],
Non pas pour ceu que d'amours me soit rien;
Car je n'i voi mon prou né mon domaige [2],
Je n'i connois né mon mal né mon bien :
Mais sé je chant li desduis en est mien.
Si chanterai chant d'amor, pour usaige;

1 *Chanter m'estuet*, il me convient de chanter.
2 *Mon prou*, mon profit.

Je ne dis pas qu'amors me faice bien,
A chief dou tor foloient li plus saige[1].

Tel blame amors qui en toute sa vie
Léaus amor ne bone né connut,
Et teil i a qui cuide avoir amie
Bone et léaus qui onques ne la fut.
Por moi le di qu'une en a décéu,
Quant j'en cuidai avoir la signorie;
A chief dou tor ne sai quel beste fu,
Mais jà d'amors ne me prendra envie.

Fol est et gars qui à dame se done,
Qu'en lor amor n'a point d'afiement.
Quant la dame se cointoie et atorne,
C'est por faire son povre ami dolent.
La joie en a li riches faus qui ment,
Et au povre se fait et chiche et morne.
Por ce dis-je qu'amors ne vaut nient:
De nient vient et à nient retorne.

[1] *A chief dou tor*, à la fin, après tout.

« Del mund dirai porcoi fu fait;
Et puis coment doné si est
A Adam nostre premier pere
Et tant de joie et tant d'onour,
Et puis le ciel, à chief du tour. »

(Trad. de Robert de Lincoln, msc. 7268, 3 A 3).

Jà fu tels jors que les dames amoient
De léal cuer, sans faindre et sans fausser;
Et chevalier large qui tout donnoient[1]
Por pris et los avoir de bien amer;
Mais or sont-ils eschar, chiche et aver[2],
Et les dames qui cortoises estoient[3]
Ont tot laissié, por apenre à borser,
Morte est amor et mort cil qui amoient.

Mainte en i a çainte d'une corroie
Qui lor ami ne font fors de guiller;
Cestui vuelent et à cestui s'otroient,
Cestui tiennent, cestui laissent aler.
Qui en porroit une léal trover,
Bien en devroit ses cuers avoir grant joie:
J'en sai une sé me voloit amer
De bone amor, aséurés seroie.

Cette chanson, dans laquelle il prenait la liberté très-grande *de médire des femmes et de l'amour, fit un véritable scandale; c'est au point qu'il crut devoir s'en excuser, en rejetant sur celle qui l'avait trahi le tort de ses invectives.*

[1] *Et chevalier,* et qu'il y avait des chevaliers.
[2] *Eschar, chiche et aver,* parcimonieux, chiches et avares.
[3] *Les dames,* accusatif pluriel.

(Mss. 7222. — 184, suppl.)

Bele, doce, dame chière,
Vostre grant beautés entière
M'a si sorpris[1],
Que sé j'ere en Paradis
S'en revenroie arrière[2],
Par covent que ma proière[3]
M'éust là mis
Que fûisse vostre ami
N'à moi ne fuissiez fière.
Car ainc en nule manière
Ne forfis,
Que fuissiez ma guerrière[4].

Por une qu'en ai haïe,
Ai dit aux autres folie
Come irous;
Mal ait vos cuers convoitous[5]
Qui m'envoia en Surie!
Fausse estes, voir plus que pie,

1 *Sorpris*, frappé, ravi.
2 *S'en*, j'en.
3 *Par covent*, à condition.
4 *Guerrière*, ennemie. Le sens de ce mot a changé.
5 *Mal ait*, maudit soit.

Né mais por vous
N'averai jà iex plorous.
Vos estes de l'abbaie
As s'offre-à-tous,
Si ne vos nommerai mie.

En voici une autre du même genre; elle est remplie de poésie:

(Mss. 184, suppl. — 1989, S.-Germ.)

L'AUTRIER, un jor après la saint Denise[1],
Fui à Betune où j'ai esté sovent;
Là me souvint des gens de male guise
Qui m'ont mis sus mensoigne, à esciant[2],
Que j'ai chanté des dames laidement.
Mais il n'ont pas ma chanson bien aprise,
Ains ne chantai fors d'une seulement,
Qui tant forfist que vengeance en fu prise.

Il n'est pas droit que l'on me desconfise
Et si, dirai bien la raison comment:
S'on prent, par droit, d'un larron la justise,
Doit-on desplaire as loiaus, de néant?

1 *L'autrier,* l'autre jour. Ce mot n'est que de deux syllabes.
2 *A esciant,* sciemment, ou peut-être : *à savoir....*

Nénil, par Dieu, qui raison i entend.
Mais la raison est si arrière mise,
Que ce qu'on doit loer blame la gent,
Et loie ce que li saiges desprise.

Dame, lonctems ai fait vostre servise,
La merci Dieu; c'or n'en ai mais talent[1]:
Si m'est au cors une autre amor emprise
Qui me requiert et allume et esprent;
Et me semont d'amer si haltement,
Que j'el ferai, ne peut être autrement.
En li n'y a né orgueil né faintise,
Si me mettrai del tout à son commant.

Ce dernier couplet nous apprend que l'amour de Dieu finit par l'emporter sur les regrets que l'infidélité de sa dame lui causait.

Cependant l'ardeur de la croisade semblait entièrement éteinte. Un an, deux ans se passèrent et les rois d'Angleterre et de France, les comtes et les barons qui avaient juré de reconquérir les lieux saints, ne paraissaient plus se soucier de tenir des engagements contractés en face des autels. Pour appeler sous l'étendard de la croix plus de monde, le roi, d'un côté, avait déclaré que les guerriers croisés ne pourraient être inquiétés pendant trois ans pour le paie-

[1] *Talent*, désir.

ment de leurs dettes ; et de l'autre, il avait permis aux barons de lever sur toutes les propriétés, sans exception, le dixième du revenu ordinaire, pour employer aux frais et aux préparatifs de la croisade. Mais cette ordonnance, qui semblait devoir hâter le départ des soldats de Jésus-Christ, eut pour résultat de le retarder. Les barons, vassaux et vavassaux ne se sentirent plus la force de consacrer à sa destination primitive les sommes énormes dont la dîme saladine *les rendait dépositaires. Le roi lui-même était peut-être le plus coupable : car le moyen de croire à sa bonne foi, quand on songe qu'il négligea de nommer un receveur général de toutes ces taxes? Était-il si difficile de prévoir que la plupart des barons, accablés de dettes ou convoiteux d'argent, retiendraient une partie des sommes qu'on leur permettait de lever? et l'expédient odieux employé quelques années auparavant contre les Juifs, par le même roi Philippe, ne doit-il pas faire présumer que la* dîme saladine *fut ordonnée dans un but aussi peu religieux que l'expulsion des descendants de Jacob?*

Quoi qu'il en soit, ces retards indignèrent notre poëte. Il nous reste de lui deux chansons dans lesquelles il sut exprimer avec une véritable éloquence les sentiments qui l'animaient. La première a été jusqu'à présent attribuée au châtelain de Coucy : c'est à tort; plusieurs raisons m'engagent à la restituer à

Quenes de Bethune. J'ai vu les neuf manuscrits dans lesquels elle nous est conservée. Sur ce nombre, un seul l'attribue au châtelain (n° 67 du fonds de Cangé). Trois n'en ont pas désigné l'auteur (nos 65 et 66 Cangé, 59 Lavallière); quant aux cinq autres, les meilleures et les plus anciennes copies que l'on connaisse, ils s'accordent à l'attribuer à notre Quenes de Bethune. Ce sont les numéros 1490 bibliothèque du Vatican, 389 bibliothèque de Berne, 184 supplém. 7222 et 7613, ancien fonds du Roi.

Ajoutons que cette chanson n'a nullement le caractère des poëmes du châtelain de Coucy; celui-ci n'était qu'un amant; son éloquence est toujours remplie de cette agréable mollesse que nous ont appris à chérir Tibulle et Pétrarque; dans ce morceau au contraire l'intention satirique y domine toutes les autres. On peut comparer à la chanson de Quenes de Bethune celle que fit cinquante ans plus tard le comte de Champagne: mais l'avantage ne sera pas du côté de l'élégant et incomplet imitateur. Il y a dans Quenes plus de chaleur, plus de personnalités et par conséquent plus des qualités distinctives de la chanson.

AHI! amors, com dure departie
Me convenra faire de la meillour
Qui onques fust amée né servie!
Diex me ramaine à li par sa douçour [1]
Si voirement, que m'en pars à dolour.
Las! qu'ai-je dit? jà ne m'en pars-je mie:
Sé li cors va servir nostre signour,
Li cuers remaint del tout en sa baillie.

Pour li m'en vois, sospirant, en Surie,
Quar je ne doi faillir mon Créatour.
Qui li faudra à cest besoin d'aïe
Sachiés que il li faudra à greignour.
Et saichent bien li grant et li menour
Que là doit-on faire chevalerie,
Où on conquiert Paradis et honour
Et pris et los et l'amour de sa mie.

Diex est assis en son saint iretage:
Or i parra sé cil le secorront

[1] *Diex me ramaine*, etc., Dieu m'attire si bien à lui, par sa bonté, que j'ai résolu de partir, tout en pleurant.

Cui il jeta de la prison ombrage[1],
Quant il fu mors en la crois que Turc ont.
Sachiés, cil sont trop honni qui n'iront,
S'il n'ont poverte ou viellesse ou malage[2]:
Et cil qui sain et joene et riche sont
Ne poevent pas demourer sans hontage.

Tous li clergiés et li home d'éage
Qui en aumosne et en bienfais meinront[3],
Partiront tout à cest pelerinage[4],
Et les dames qui chastement vivront,
Sé loiauté font à ceus qui iront.
Et s'eles font, par mal conseil, folage,
A lasches gens et mauvais le feront,
Quar tuit li bon iront en cest voiage.

Diex tant avons été preus par huiseuse[5],
Or verra-on qui à certes iert preus,

[1] *Prison ombrage*, de la prison des ombres.

[2] *Poverte*, pauvreté; *malage*, maladie. Pour faire le voyage d'outre-mer, il fallait plus que de la bonne volonté, mais de l'argent pour payer au moins le passage.

[3] *En aumosne et en bienfais meinront*, demeureront en France. *Manebunt*.

[4] *Partiront*, c'est-à-dire auront part, partageront le mérite.

[5] *Preus par huiseuse*, vaillants en paroles, en oisiveté.

S'irons vengier la honte dolereuse
Dont chascuns doit estre iriés et honteus;
Car à nos tens est perdus li saint lieus
Où Diex soffri por nous mort glorieuse;
S'or i laissons nos ennemis mortieus
A tousjours mais iert nostre vie honteuse.

Grande justesse d'expression, précision parfaite, raison, éloquence, tels sont les caractères de cette chanson et de la plupart des autres ouvrages du même auteur.

La suivante est plus satirique; le début nous prouve que le poëte composait seul les paroles et la musique.

(Msc. 1989 S.-Germ. — 184 Suppl. — Reg. 7222. — 66 et 67 Cangé.)

Bien me déusse targier
De chanson faire et de dis et de chans,
Quant il m'estuet alongnier
De la millour de toutes les vaillans.
Et si, puis bien faire voire ventance
Que je fais plus por Dieu que nus amans.
Si en sui moult, en droit l'ame, joians[1],
Mais el cors ai et pitiés et pésance.

[1] *En droit l'ame*, au regard de l'ame.

Chascuns se doit enforcier
De Dieu servir, jà ni soit li talens [1];
Et la chair vaincre et plagier [2],
Que tousjours est de pechié désirans;
Et lors voit Diex la doble penitence.
Hélas! se nus se doit sauver dolans,
Dont doit par droit ma merite estre grans,
Quar plus dolans ne s'en part nus de France.

Vous qui robés les Croisiés [3],
Ne despendés mie l'avoir ainsi;
Annemis de Dieu seriés.
Et que porront dire si annemi,
Là où li saint trembleront de doutance
Davant celui qui onques ne menti [4]?

1 *Talent*, désir, envie. Bien qu'on ait autre désir.

2 *Plagier*, mortifier. De *plaga*.

3 Il apostrophe ici les gens d'armes enrôlés par les chevaliers bannerets, parce qu'ils demandaient rigoureusement le prix de leur engagement; comme si la flotte eût mis à la voile sans retard. Mais le défaut d'accord et de vaisseaux retinrent long-temps en France les croisés, dont les ressources diminuaient ainsi tous les jours.

4 Ces vers rappellent ce beau verset du *Dies iræ:*

Quid sum miser tunc dicturus;
Quem patronum rogaturus,
Quum vix justus sit securus?

A icel jor serés tuit mal bailli,
Sé sa pitié ne cuevre sa puissance.

Né jà, por nul desirier,
Ne remainrai avecques ces tyrans
Qui sont croisiés à loier
Por dîmer clers et borjois et sergens.
Plus en croisa envie qu'encréance;
Et quant la crois n'en pût estre garans [1],
A tex Croisiés sera Diex trop soffrans,
Sé ne s'en venge à pou de demorance.

Nostre sires est jà vengiés [2]

[1] *Et quant*, etc., puisqu'il leur fallut un autre salaire que celui que Dieu leur promettait.

[2] Ce couplet ne se trouve en entier que dans le msc. de Saint-Germain; on l'aura peut-être supprimé dans les autres copies, parce qu'il attaquait l'honneur de plusieurs hauts barons. Après avoir passé en revue les hommes d'armes soldés par les chevaliers bannerets et ceux qu'entretenaient les bourgeois et les clercs, Quenes s'adresse aux grands vassaux qui ont refusé de prendre part à la croisade. Notre texte, sans doute mal copié, est assez obscur, je vais le traduire à peu près ici: « Notre seigneur est déja vengé des hauts barons qui « lui ont refusé leur secours. Puisse-t-il encore les abaisser, « car ils sont les plus vils que j'aie encore vus. Maudits soient « ces barons! semblables à l'oiseau qui souille son nid, il en « est peu d'entre eux qui n'ait déshonoré ses domaines autant « qu'il en avoit le pouvoir »

Des haus barons qui or li sont faillis.
Or les vosist empirier!
Que sont plus vil qu'onques mais ne vi si.
Dahait li bers qui est de tel semblance
Com li oisel qui conchie son nit!
Pou en i a n'ait son regne honni,
Por tant qu'il ait sor ses homes poissance.

Qui les barons empiriés[1]
Sert, sans aeur, jà tant n'ara servi[2]
Que leur en preigne pitiés.
Pour ce vaut miés Dieu servir, je vos di,
Qu'en lui n'affiert né aeur ne chevance[3];
Mais qui mieus sert et mieus li est meri.
Pléust à Dieu qu'amors féist ainsi,
Envers tos ceus qui en li ont fiance!

ENVOI.

Or vos ai dit des barons ma semblance:
Si lor poise de ceu que vos ai di,
Si s'en preignent à mon maistre d'Oisi
Qui m'a appris à chanter dès enfance.

1 *Empiriés*, corrompus, abâtardis.

2 *Aeur*, gage, arrhes.

3 *Qu'en lui*, etc., parce qu'il n'est besoin avec lui d'arrhes ni de cautions. *Chevir* et *chevance* semblent venir, dans toutes leurs acceptions, de *cavere*.

Cette conclusion est très-remarquable : Hues d'Oisy, châtelain de Cambray, mort sur la fin du XIIe siècle, était lui-même un fort bon poëte et un guerrier distingué. Mais, sans doute, il était du nombre des moins empressés à remplir leur promesse. Nous verrons bientôt comment il se vengea du trait lancé contre lui par Quenes de Bethune.

La flotte des Croisés français mit enfin à la voile, et, après avoir encore perdu beaucoup de temps en Sicile, parut sous les murs de Ptolémaïs dans les derniers jours de l'année 1190. *On sait que la prise de cette ville fut le glorieux mais unique résultat de cette grande expédition. Philippe-Auguste, en proie à deux maladies cruelles, la fièvre quarte et la jalousie, témoigna bientôt le désir de remettre à la voile et de reprendre le chemin de l'Europe. On dit que Richard-Cœur-de-Lion le vit avec plaisir perdre une heureuse occasion de rendre son nom plus illustre ; quant aux chevaliers français, il paraît que le désir de revoir leur chère patrie l'emporta, dans cette circonstance, sur le soin de leur gloire, et que nul d'entre eux n'essaya de combattre la résolution de Philippe-Auguste. Je me trompe : un poëte le tenta dans une chanson dont, par malheur, le seul copiste qui nous l'ait conservée ne nous a pas nommé l'auteur. On pourrait l'attribuer, sans invraisemblance, à Quenes de Bethune ; c'est encore ici son énergie, son éloquence et sa haute raison.*

(Msc. St.-Germ. 1989.)

Nus ne porroit de malvaise raison
Bone chanson né faire né chanter;
Por ce, n'i vueil mettre m'entencion,
Quar j'ai assés altre chose à penser.
Et nonpourquant, la terre d'oltremer
Voi en si très grant balance
Qu'en chantant voil prier lou roi de France
Que ne croie cowairt né losengier[1],
De la honte nostre signor vengier.

Ah! gentis rois, quant Diex vos fist croïsier,
Toute Egipte doutoit vostre renon;
Or perdés tout quant vos volés laissier
Jhérusalem estre en chativoisons[2].
Quar quant Diex fist de vos election
Et signor de sa venjance,
Bien déussiés monstrer vostre poissance
De revengier les mors et les chaitis
Qui por vous sont et por s'amor ocis.

Rois, s'en tel point vos metés à retour,
France dira, Champagne et toute gent

[1] *Cowairt né losengier*, couards ni flatteurs.
[2] *Chativoisons*, captivité

Que vostre los avés mis en tristour [1]
Et que gaingnés avés moins que nient.
Que des prisons qui vivent à torment [2]
Déussiez avoir pésance,
Et déussiez querre lor délivrance;
Quant por nous sont et por s'amor ocis,
C'est grant pechiés ses i lessiés chaitis [3].

Rois, vos avés trésor d'or et d'argent,
Plus que nus rois n'ot onques, ce m'est vis [4];
Si en devés donner plus largement
Et demorer, por garder cest païs;
Car vos avés plus perdu que conquis.
Si seroit trop grant viltance
De retourner, à tout la meschéance [5];
Mais demorés, si ferés grant vigour,
Tant que France ait recovré s'onour.

Rois, vos savés que Diex a pou d'amis,
Né onques mais n'en ot si grant mestier;

[1] *Los*, gloire, renom. — *Tristour*, comme *maleour*, mécompte, mésaventure.

[2] *Prisons*, prisonniers. — *Que*, car, parce que.

[3] *Ses*, si les (lat., *si eos*).

[4] *Ce m'est vis*, ce me semble (*hoc mihi visum est.*)

[5] *A tout la meschéance*, avec toute la mauvaise fortune; au milieu de nos revers.

Quar por vous est ces peuples mors et pris,
Né nus, fors vous, ne l'en puet bien aidier.
Que povre sont li altre chevalier,
Si crèment la demorance[1];
Et s'en tel point lor faisiés défaillance,
Saint et Martir, Apostre et Inocent
Se plainderoient de vos au jugement.

Cette touchante exhortation ne put rien sur le roi qu'emportait le désir de revoir la France et, peut-être, de mettre à profit l'absence de Richard. Les Français quittèrent Ptolémaïs, et ce que le trouvère avait prévu ne manqua pas de se réaliser. Leur retour excita partout des sentiments d'indignation : on insulta à leur courage, on leur reprocha d'abandonner la cause de Dieu et de trahir leurs frères. Mais on accabla d'invectives, avant tous les autres, ceux qui avaient conseillé la croisade avec le plus de chaleur. Quenes, dont les vers avaient tant contribué à exciter le zèle des soldats de Jésus-Christ, Quenes, dont on n'avait pas oublié les couplets satiriques, fut à son tour l'objet d'outrageantes représailles. Voici la chanson que messire Hues d'Oisy composa et fit courir alors contre notre poëte :

[1] *Crèment*, craignent.

(Msc. 7222. — 184, suppl.)

Maugré tous Sains et maugré Dieu aussi,
Revient Quenes, et mal soit-il vegnans!
Honis soit-il et ses préèchemens,
Et honnis soit qui de lui ne dit fi!
Quant Diex verra que ses besoins est grans,
Il li faudra, quar il li a failli [1].

Ne chantés mais, Quenes, je vous en pri,
Quar vos chanson ne sont mès avenans;
Or menrez vos honteuse vie ci,
Ne vousistes por Dieu morir joians.
Si vos conte-on avœc les récréans,
Et remanrés, avœc vos roi, failli.
Jà dame Diex qui seur tous est puissans
Du roi avant et de vous n'ait merci.

[1] Les allusions de Hues d'Oisy à la chanson copiée page 93, prouvent jusqu'à l'évidence que Quenes de Bethune est l'auteur de cette dernière, et non pas le châtelain de Coucy. Voyez 2e couplet:

Qui li faudra à cest besoin d'aïe
Sachiés que il li faudra à greignour.

Au reste, on remarquera que ce couplet a deux vers de moins que les autres.

Mout fu Quenes preus, quant il s'en alla,
De sermoner et la gent prééchier;
Et quant uns seus en remanoit de ça [1],
Il li disoit et honte et reprouvier.
Or est venus son lieu reconchier,
Et s'est plus ords que quant il s'en ala;
Bien puet sa crois garder et estoier [2],
Qu'encor la-il tele qu'il l'emporta.

Quenes de Bethune fit voir bientôt après combien il méritait peu les outrages dont le couvrait messire Hues d'Oisy. En 1198, *une nouvelle croisade est prêchée ; Quenes de Bethune ne prodigue plus ses vers, il offre son bras, son expérience et son éloquence. Cette expédition, dont le but était de reconquérir Jérusalem, eut des résultats aussi inattendus qu'incroyables. Les Croisés, retenus pendant plus d'un an dans les états de Venise, vont d'abord prendre pour le compte de ces républicains la ville de Zara en Dalmatie; puis, cédant aux prières d'un héritier présomptif de l'empire grec, ils se présentent devant Constantinople, s'en emparent, placent leur protégé sur le trône; bientôt après, lui déclarent la guerre, reprennent une seconde fois Byzance et donnent la*

[1] *Uns seus*, un seul.

[2] *Estoier*, dresser, élever, montrer.

couronne impériale à l'un de leurs chefs, Baudouin, comte de Flandre.

J'attribuerais volontiers à cette étrange succession d'événements glorieux et imprévus l'origine de tous les romans de chevalerie errante, dont la nombreuse famille remplaça, du XIVe au XVIe siècle, les créations plus naïves de l'ancienne muse héroïque française. Quoi qu'il en soit, Quenes de Bethune fut l'Ulysse de cette nouvelle Iliade. Il faut voir dans les récits de Geoffroy de Villehardouin, de Henry de Valenciennes et de Philippe Mouskes, tous les services qu'il rendit aux Croisés et la renommée de prudhommie qu'il s'était acquise à juste titre. Ces détails sont ou devraient et pourraient être connus, je ne m'étendrai pas à les rappeler ici. Je ne citerai que la réponse qu'il fut chargé de faire aux envoyés de l'usurpateur Alexis, quand ceux-ci vinrent se plaindre de l'entrée des Croisés sur les terres de l'empire :

« Par le commandement des princes et des barons
« se leva Queues de Bethunes en piés, qui bons che-
« valiers estoit et sages et bien parlans; il respondit
« au message et dist : *Biau Sire, vos avés dit que vostre*
« *Sire se merveille moult durement pourquoi nostre*
« *seigneur sont entré en sa terre né en son regne. En sa*
« *terre né en son regne ne sont-il mie entré; quar il la*
« *tient à tort et sans raison, et contre Deu; et ce est*
« *péchié. Li sires de sa terre est son neveu qui ci est et*

« *qui fis est de son frère l'empereéeur Sursac. Mais sé* « *il à la merci de son neveu voloit venir, et il li ren-* « *doit sa corone et l'empire, nos proierons qu'il li* « *donast sa pès, et tant du sien qu'il péust vivre ri-* « *chement. Et gardés que por ce message ne revenés* « *plus, sé ce n'est por otroier ce que vos avés oï.* »

Voilà de la véritable éloquence. Ce morceau se lit défiguré dans toutes les éditions imprimées de Villehardouin; je le donne ici d'après un manuscrit plus ancien que tous ceux qu'avaient consultés Blaise de Vigenère, du Cange et Dom Brial; manuscrit dans lequel j'ai eu le bonheur de reconnaître un nouveau texte de Villehardouin. Il porte dans la Bibliothèque du Roi le n° 687 *supplément. Un titre inexact l'avait jusqu'à présent soustrait aux investigations des érudits; on lit sur le dos de la reliûre :* Roman de Constant, *et sur la première feuille :* Ci est li Romans de Constantinoble. *Mais il suffisait de lire la première ligne du texte pour reconnaître Villehardouin.*

Quenes de Bethune obtint, dans le nouvel empire grec, les charges les plus hautes et les plus honorables. Nommé plusieurs fois régent en l'absence de l'empereur, il gouverna même seul pendant quelques années d'interrègne, comme nous l'apprend Philippe Mouskes: nous avons dit déja, d'après ce dernier, qu'il n'existait plus en 1224. *Mais avant de terminer l'article de ce grand homme, je dois citer la dernière de ses chan-*

sons, celle qu'il fit contre une haute dame qu'il n'a pas nommée, mais que je crois être la comtesse de Champagne, qu'il avait d'abord tant aimée. Cette pièce est peut-être la plus spirituelle de ses productions; je suppose qu'il la fit après son premier retour de la croisade.

(Msc. 7222. — 184 Suppl. — 66 Cangé. — 1989 Saint-Germain.)

L'autrier avint en cel autre païs [1]
Qu'uns chevaliers ot une dame amée:
La dame, tant que fust en son bon pris [2],
Li a s'amor escondite et véée.
Puis, fut un jor qu'èle li dit: « Amis,
« Par paroles vos ai mené, mains dis [3],
« Or est l'amors conéue et provée;
« D'or-en-avant serai à vos devis. »

Li chevaliers la regarda el vis,
Si la vit moult palle et descolorée:

[1] *L'autrier*, l'autre jour, jadis.

[2] *En son bon pris;* ou, comme on a dit ensuite: *En bon point,* jeune encore.

[3] *Mains dis*, long-temps, maints jours.

« Dame, » fait-il, « certes mal sui baillis,
« Quant dès l'autrier n'oï vostre pensée.
« Vostre clers vis qui sembloit flor de lis
« Est si alés ore de mal en pis,
« Qu'il m'est avis que me soiés emblée.
« A tart avés; dame, ce conseil pris. »

Quant la dame s'oït si ramposner,
Vergoigne en ot; si dit par felonnie:
« Par Dieu, vassal, jel dis por vous gaber,
« Cuidiés-vous dont qu'à certes le vos die?
« Certes nenil; ne me vint en penser
« Qu'onques nul jor je vos deignasse amer.
« Que vos avés, par Dieu, meillor envie
« D'un bel valet baisier et accoler [1]. »

— « Dame, » fait-il, « j'ai bien o parler
« De vostre pris, mais ce n'est ore mie :
« Et de Troie r'ai-je oï conter
« Qu'ele fu jà de moult grant seignorie,
« Or n'i puet-on que la place trover.
« Por ce, dame, vos loe à escuser,

[1] Le reproche est clair : on se rappelle qu'on en adressa souvent de semblables aux Croisés. On peut consulter les *Assises de Jérusalem*. — *Que vos avés*, car vous avez.

« Que cil ne soient atains de l'irésie [1]
« Qui desormais ne vos vorront amer. »

—« Par Dieu, vassal, mar vos vint en pensé [2],
« Quant vos m'avés reprové mon éaige.
« Sé j'avoie mon jouvent tot usé [3],
« Si sui-je riche et de mout haut parage
« Qu'on m'ameroit, à petit de biauté.
« Certes encor n'a pas deus mois passé
« Que li marchis m'envoia son messaige [4],
« Et li Barrois [5] a por m'amour jousté. »

— « Dame, » fait-il, « ce vos puet moult grever
« Que vos fiés en vostre signorage;
« Mais tel cent ont por vostre amour ploré
« Que sé estiéz fille à roi de Cartage
« Jamais nul jor n'en aroient volenté.

1 *De l'irésie*, c'est-à-dire de la *vauderie* ou *bougrerie*.

2 *Mar vos vint en pensé*, vous eûtes mauvaise pensée.

3 *Sé j'avoie*, quand même j'aurais.

4 *Li marchis*, sans doute le marquis de Montferrat, qui, quelques années plus tard, joua un rôle si important dans la croisade de Constantinople.

5 *Li Barrois*, Thibaut Ier, comte de Bar.

« On n'aime pas dame por parenté,
« Ains quant ele est bele, courtoise et sage;
« Vos en saurez, par tens, la verité. »



LE

VIDAME DE CHARTRES.

Il *se nommait Guillaume et fut l'un des seigneurs qui se croisèrent en* 1199, *avec Louis, comte de Blois. On trouve dans le Cartulaire de l'ancienne abbaye de Bellomer (diocèse de Chartres), qu'il vendit aux religieuses de cette maison tout ce qui lui appartenait dans la dîme de Beville-le-Comte, avant de partir pour la Croisade* (in procinctu itineris Hierosolymitani). *Le Cartulaire de l'église de Chartres mentionne aussi un don de quarante sous fait à la même époque au chapitre de l'église et payable après la mort de sa sœur Marguerite, pour employer à leur commun anniversaire. Ces quarante sous sont constitués sur le revenu de* sa mairie *de Chartres et sur celui d'un moulin de la ville appelé* le moulin au Vidame.

Guillaume prit part aux premières opérations de la Croisade. De Venise, où l'armée des Chrétiens s'était rendue, il s'avança avec elle vers Zara. Mais la perspective de cette conquête ne pouvait satisfaire les espérances du plus grand nombre des Croisés : était-ce bien pour conquérir des villes aux Vénitiens que les barons français avaient quitté leur terre, leur famille, leur maîtresse? Au nombre des plus découragés fut notre Guillaume. Nous avons ici le témoignage de Villehardouin; je transcris la leçon inédite des mss. 687 *et* 455 *suppl.:*

« *Li os de France sejorna à Gadres tout l'iver, et*
« *sachiés que li cuer des gens ne fu mie en païs, quar*
« *une partie de l'ost se travailloit à ce que il se vosis-*
« *sent départir, et l'autre partie se travailloit à ce que*
« *il se tenissent ensemble.... Ne demoura mie granment*
« *que un mout granz hom de France qui avoit nom*
« *Renaut de Monmiral, par l'aide del Conte de Blois,*
« *fu envoié el messaje en Surie, en une des nés de*
« *l'estor; si jura seur sains et tuit cil qui avec li ale-*
« *rent, que dedens la première semaine qu'il seroient*
« *arrivé en Surie et qu'il auroient leur message forni,*
« *qu'il repaireroient arrière en l'ost. Par ceste conve-*
« *nance s'en partist-il de l'ost et un sien neveu avec*
« *li qui avoit non Hervis del Chastel, Guillaumes li Vi-*
« *dame de Chartres, Joffrois de Biaumont, Jehans de*
« *Freteville, Pierre de Forejule, ses frères et maint*

« *autre; mais li sairement qui furent juré ne furent* « *mie bien tenu; car il ne reparierent pas en l'ost.* »

Dans ce passage, Villehardouin se contente de raconter les faits. Renaud de Montmirail et ses amis avaient promis de revenir au camp, ils ne tinrent pas leur serment, ils méritaient le blâme général. Bien excusables cependant de préférer l'air de leur patrie au soleil dévorant de la Judée! Voici la chanson touchante que le Vidame de Chartres fit en reparaissant en France:

(Msc. du Roi, n° 7222. — Supp. fr., n° 184. — St.-Germain, n° 1989.)

Tant com je fusse hors de ma contrée
Ne péust pas la joie à moi venir;
Car quant remir la bien faite, senée,
Moi est avis nel doie revéir.
En sus de li ai fait grant demorée
En une terre où estre ne désir;
Miex amasse là où elle fu née.

Liés fus de Blois quant vis la retournée,
Et je bien sus que m'en dus revenir [1]

[1] *Et je bien sus*, et quand je sus positivement.

A la plus très belle rien qui soit née,
A qui je suis s'el me veut retenir.
Por Dieu la prie qui tant l'a honorée
Que chascuns qui la voit en a desir,
Qu'ele ait merci de moi, sans demorée.

El païs suis où cele est qui m'agrée,
Mais nel puis pas à mon voloir véir;
Car tant redout la cruel gent baée
Que jou n'i os né aler né venir.
Miex aim de li avoir dure pensée,
Que d'une autre grignors biens atenir [1];
Tant aim de li la douce renommée.

Si, me doinst Diex de la très bele née
Joie et soulas, ainsi com je désir;
Que nule riens fors s'amour ne m'agrée [2],
Si m'a atrait à son très dous plaisir [3].
Diex! est-ce jà que la tiégne a celée [4]
Entre mes bras, nu à nu, à loisir!
Oïl, s'amours vuet que j'aie durée [5].

[1] *Grignors biens*, biens plus grands.
[2] *Que*, parce que.
[3] *Si*, tant, tellement.
[4] *A celée*, en secret.
[5] *Oïl, s'amours*, etc.: oui, si amour veut que je vive.

Dame pour qui j'ai si lie pensée
Qu'autre joie ne s'i puet aatir[1],
Nus qui vos a véue n'esgardée
Ne se porroit de vous loer tenir.
Q'avec beauté vos est bonté donée:
Si, me dois mout loér et chier tenir,
Quant j'ai beauté et bonté en amée.

Il nous apprend, dans une chanson précédente, que sa maîtresse était mariée :

Diex! car m'éust son lieu presté
Cil qui l'a espousée!

Mais peut-être l'accueil qu'il reçut, à son retour, de cette dame ou de son époux, ne le satisfit-il pas complètement; peut-être sa conscience et ses compatriotes lui reprochèrent-ils d'avoir quitté l'armée croisée, au lieu de s'être, avec elle, couvert de gloire sous les murs de Constantinople. Quoi qu'il en soit, la mélancolie dont il ne put se défendre le décida bientôt à reprendre la route de l'Orient. Au milieu de la traversée, il tomba malade et sans doute partagea facilement les craintes qu'on lui donna sur l'état de son ame et de son corps. Il demanda le manteau de tem-

[1] *Aatir*, maintenir, adapter.

plier, il fut admis dans cet ordre militaire et religieux au commencement de l'année 1204, *comme nous l'apprend un précieux document*[1]. *Ce n'est pas tout : en* 1217, *nous voyons que le grand-maître des templiers est nommé Guillaume de Chartres; or, en rapprochant cette indication de la pièce dont nous venons de parler, il est impossible de ne pas reconnaître dans ce grand-maître notre Vidame, relevé en* 1204 *de la maladie qui avait menacé ses jours et, plus tard, nommé à la première dignité de son ordre. Guillaume se distingua dans la malheureuse expédition d'Égypte et mourut devant Damiette, en* 1219, *des suites de la peste.*

J'ai restauré l'histoire du Vidame de Chartres avec

[1] « Ego Villelmus vice-dominus Carnotensis, notum facio quod ego apud Syriam in Acon civitate, dum adhuc plenâ corporis sanitate vigerem, dedi et concessi Deo et sacræ militiæ Templi, pro remedio animæ meæ, meum modium annonæ in horreo meo de Generville, per singulos annos assignatum. Tandem vero accedens Constantinopolim, in lecto ægritudinis, Dei voluntate, constitutus, in bona memoria mea, fratribus ejusdem militiæ alterum modium annonæ in ipso horreo meo de Generville, de consilio et voluntate domini Gervasii de Castello et domini Guillelmi de Cubitis dedi et concessi; predicti etiam fratres me in confratrem Templi receperunt, nec non bonorum domus atque orationum participem me fecerunt. Anno Domini 1204, mense aprili. »

des lambeaux épars çà et là, que l'on n'avait pas encore réunis. On sait que le titre de Vidame répondait à celui d'avoué ou de défenseur d'une église : à compter du XIV[e] *siècle, le Vidamé de Chartres fut un des titres de la maison de Vendôme. Un manuscrit nous a conservé les armes de Guillaume; elles sont d'or bandé de sable à l'orle de merlettes de sable. Ces armes sont celles de l'illustre maison de* Mello; *et nous voyons, en effet, que le nom de Guillaume était le plus communément porté dans cette famille. Cependant les annalistes de Chartres s'accordent à désigner notre vidame sous le nom de Guillaume de Ferrières. C'est aux généalogistes que je laisse le soin d'éclaircir ce point.*



CHARLES,

ROI DE SICILE ET COMTE D'ANJOU.

CHARLES, *comte d'Anjou et frère de saint Louis, né vers* 1220, *fut appelé en* 1265 *par le pape Urbain IV au trône de Sicile et couronné en* 1266. *Il mourut en* 1285.

L'histoire a plutôt, dans sa personne, flétri l'assassin du malheureux Conradin, que loué les grandes qualités du conquérant et le protecteur des lettres. Cependant plusieurs écrivains du temps, tels que Rutebeuf et Adam de la Halle, lui ont à l'envi prodigué les éloges; preuve incontestable de sa libéralité éclairée. Vély, en résumant ses avantages extérieurs, dit que tout paroissoit grand en sa personne; *le poëte florentin, Dante, dans son* Purgatorio, *se contenta de rappeler la grandeur de son nez :*

« Quel che par si membruto, e che s'accorda,
Cantando, con *colui del maschio naso,*

D'ogni valor portò cinto la corda.....
Anco al *nasuto* vanno mie parole
Non men ch' all' altro, Pier che con lui canta,
Onde Puglia e Provenza gia si duole:
Tant' è del seme suo minor la pianta
Quanto, piu che Beatrice e Margherita,
Costanza di marito ancor' si vanta. »

C'est-à-dire, pour ce dernier tercet:

« Les enfants de Charles sont autant inférieurs à leur père, que Charles, le mari de Béatrice, et Louis, celui de Marguerite, étaient eux-mêmes inférieurs à Pierre, le mari dont Constance s'honore encore. »

Ce passage curieux est, comme on voit, assez défavorable à Charles d'Anjou et même à notre grand saint Louis; mais il faut se rappeler que Dante était l'ennemi acharné de tous les princes de la maison royale de France.

Charles consacrait aux poëtes et à la poésie quelques instants, alors que, libre des soins dévorants de l'ambition, il mettait toute sa gloire à briller dans un tournoi et à courtiser les dames. On trouve dans le recueil italien intitulé: Libro di novelle et di bel parlar gentile, *un récit dont ce prince est le héros et qu'on me saura peut-être gré de traduire ici; d'au-*

tant mieux que je doute qu'il l'ait jamais été dans notre langue.

« Charles, le grand roi de Sicile, lorsqu'il n'était encore que « comte d'Anjou, devint éperdûment amoureux de la belle com- « tesse de Retest qu'adorait également le comte de Nevers. Or, « en ce temps-là, le roi de France avait défendu de tournoyer, « sous peine de la flétrissure et de la confiscation des biens. Le « comte d'Anjou voulait cependant rompre une lance contre son « rival; et dans l'espoir de faire, aux yeux de leur commune « maîtresse, preuve d'une vaillance et d'une adresse supérieures, « il pria l'un de ses chevaliers, messire Érars de Valéry, de de- « mander au roi Louis la faveur d'un seul et dernier tournoi. « Voici, lui dit-il, comment vous pourrez l'obtenir. Le roi mon « frère est un peu fort dévot et l'estime qu'il fait de votre per- « sonne lui donne l'espoir qu'un jour vous consentirez à prendre « l'habit religieux. Confirmez-le dans cette espérance, mais de- « mandez pour prix de votre conversion la faveur de paraître, « une dernière fois, dans une joûte publique. — Quoi! monsei- « gneur, reprit messire Érars, voulez-vous que j'échange contre « la compagnie de braves chevaliers celle de vilains et de gens « d'église? Non ferai-je, certes. — Laissez, dit le comte; seule- « ment dites oui, et remettez-vous à moi du soin de vous ôter « de ce péril; en vérité, vous n'en aurez que la frayeur.

« Messire Érars s'en alla donc vers le roi : Mon Seigneur, lui « dit-il, je fus armé chevalier à Reims le jour de votre sacre, et « dans la compagnie des meilleurs et mieux faisants joûteurs « de France. J'ai long-temps combattu pour vous et Notre Sei- « gneur Dieu; maintenant je renoncerais sans regret au monde, « si je le pouvais faire avec honneur et louange. Or accordez-moi, « je vous prie, monseigneur, la grace de quitter les armes dans

« la même valeureuse compagnie qui me les vit adouber et re-
« vêtir : je vous demande un dernier tournoi. — Messire Érars,
« dit le saint roi, de long-temps je les ai défendus ; mais, puis-
« qu'il y va de la gloire de Dieu, j'oublierai de grand cœur mes
« ordonnances. Ainsi soit fait comme le voulez.

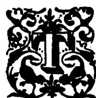
« Le tournoi fut donc crié ; la reine Marguerite, enchantée
« de revoir ces fêtes brillantes, y parut au milieu des plus hautes
« dames, et dans leurs rangs était la comtesse de Retest. Le
« comte d'Anjou, après plusieurs joûtes, se présenta dans la lice
« contre le comte de Nevers. Ils s'élancent de toute l'impétuosité
« de leurs chevaux ; mais, ô disgrace ! avant d'avoir pu atteindre
« son rival, le comte de Nevers est renversé la tête la première,
« victime d'un faux pas de son coursier. Le sang jaillit par les
« ouvertures de son casque. A cette vue, les dames inquiètes
« s'élancent de leurs places dans l'arène ; elles relèvent le che-
« valier, elles le transportent sur leurs bras et le plus doucement
« du monde, hors de la lice. Parmi ces belles compatissantes se
« faisait remarquer la dame de Retest. « Hélas ! disait Charles
« d'Anjou, pourquoi mon cheval n'a-t-il pas bronché ? j'aurais
« touché d'aussi près que lui la comtesse ! »

« Il ne s'agissait plus que de tirer messire Érars des mains des
« hommes de religion. Le comte d'Anjou, malgré son dépit
« d'avoir si mal réussi dans ses espérances, conjura la reine de
« solliciter la grace de son chevalier. Quel sujet de douleur, en
« effet, pour la chevalerie de France, que la perte d'un aussi
« brave guerrier ! La reine comprit ces raisons ; elle sut plaider
« si adroitement la cause du seigneur de Valéry, qu'elle décida
« saint Louis à ne pas rappeler la promesse qu'il lui avait
« faite. »

Je ne connais de Charles d'Anjou qu'une chanson

conservée dans plusieurs manuscrits et un Jeu-parti fait avec Perrin d'Angecourt. Le seul titre de Cuens d'Anjou, *donné à son illustre auteur, suffit pour nous autoriser à la faire remonter au temps de sa jeunesse : et, d'un côté, la fidélité dont il se vante ; de l'autre, le bruit que fit dans le monde sa passion pour la comtesse de Retest ne permettent pas de douter que ce ne soit d'elle dont il parle ici et dont il accuse l'insensibilité. Cette pièce d'ailleurs n'offre de remarquable qu'une sorte d'élégance et le nom de son auteur. Elle a pour sujet le* confort *et le* desconfort *produits par les peines et les espérances amoureuses. Voici trois des cinq couplets :*

(Mss. 7222. — 184 Suppl. — 65 Cangé.)

ROP est destrois qui est déconforté
De cèle en qui il a tot son cuer mis;
Et j'en ai tant souffert, et enduré[1]
Peine et travaus, come loiaus amis.
Ce sachiés bien, jà né m'en partiré,
Ains servirai à mon povoir toz-dis,
Tant que j'aurai vers ma dame trouvé
Aucun confort des maus où cil m'a mis.

[1] *Tant*, dans le sens de *beaucoup*.

Li desconfort m'a si désesperé
Que je ne sai que puisse devenir.
Mais un espoir m'a tant reconforté
Que il li doit de mes maus souvenir.
Et tant me fie à sa grant loiauté,
Jà por autre ne me devra guerpir,
Quant el saura con je li ai esté
Fins et verais, cortois, sans repentir.

Un seul confort me tient en bon espoir;
Et c'est de ce qu'onques ne la guerpi.
Servie l'ai, tosjors à mon povoir
Né onc vers autre n'oi pensé fors à li.
Elle a tort, sé me met en nonchaloir,
Et si sai bien ne l'ai pas desservi.
Si me convient attendre son voloir,
Et j'atendrai come loial ami.



AUBOINS DE SÉZANNE.

Sézanne *est une petite ville de Champagne ou plutôt de Brie. La Ravaillère, dans sa Notice sur le roi Thibaut, cite les premiers vers de la jolie chanson suivante :*

(Mss. 7222. — 184 suppl. fr. — 1989 St.-Germ.)

Bien cuidai toute ma vie
Joie et chansons oublier;
Mais la comtesse de Brie
Cui commans je n'os véer [1],
M'a commandé à chanter.

[1] *Résister.* Nous avons perdu le mot *cui*, auquel on laissait volontiers le sens latin *à qui, auquel.*

Si, est bien droit que je die,
Quant li plaist à commander.

Je di que c'est grant folie[1]
D'assaier né d'esprover
Né sa fame né s'amie,
Tant com on la vuelt amer.
Ains se doit on bien garder
D'enquerre par jalousie
Çou qu'on n'i vodroit trover.

Comment que je chant né rie,
Je deverois mieus plorer,
Quant la meillor m'est faillie.
Si que quant je cuit parler
A li, por merci trover,
Si me dit par felonie,
« Quant ireis vous outre mer? »

Sé ele est d'amors ésprise[2],
Malement li est membré

[1] Un seul manuscrit (1989 St.-Germ.) place ce couplet le second, mais son autorité balance toutes les autres réunies. Il est en effet antérieur aux autres de près d'un siècle, du moins jusqu'à la feuille 107. Le premier vers du quatrième couplet semble d'ailleurs suivre naturellement l'idée des deux derniers vers de notre troisième.

[2] La fin du précédent couplet et les suivants ne se trouvent

Comment j'ai, à sa devise,
Sans nul contredis esté.
Mais, espoir, ce m'a grevé[1]
Qu'on ne connoit boin servise
Tant qu'on ait autre esprové.

Aillors a s'entente mise,
Moi a lessié esgaré;
Mais jà sa fière cointise
Ne vaincra ma léauté.
Coment qu'ele m'a grevé,
S'ele iert de cent reprise[2],
Si la prendroie-je à gré.

Jà ne m'ait en grant vuilté
Por la fievre qui m'ait prise,
Que j'en garirai l'esté.
Et saiche bien de verté
Que j'ai plus grant convoitise
De s'amor que de santé.

que dans le msc. Saint-Germain 1989. — *Sé ele est*, etc., si elle aime un autre que moi, son mari.

[1] *Espoir* peut-être; expression fort commune dans ce sens.

[2] *S'ele iert*, quand même elle serait accusée par cent personnes. — *Comment*, dans le sens de *combien que*.

Ainsi, comme tant d'autres curieux impertinents, Auboins aura voulu de trop près juger des sentiments que, sans doute, il était digne d'inspirer. L'amour des femmes est comme les dogmes religieux, il exige une foi robuste; Auboins, à sa douloureuse surprise, reconnut bientôt qu'on lui préférait un rival.

La Ravaillère fait ici des suppositions gratuites. « Ce couplet montre, » dit-il, « que le poëte venait à la cour de la comtesse de Brie, et que, par ses complaisances, *il put mériter l'amitié du prince son fils. La comtesse qui commandait* alors, *était Blanche de Navarre. Elle gouverna les comtés de Champagne et de Brie depuis l'an* 1201 *jusqu'en* 1221.... *Les expressions d'Auboins sont encore plus vieillies que celles de Thibaut; aussi était-il plus âgé que lui de quelques années.* »

*Voilà bien des étourderies. D'abord, où La Ravaillère distingue-t-il positivement la date de la chanson, et, dans cette comtesse de Brie, Blanche de Navarre? Pour moi, j'y vois plutôt (et cependant je suis loin de présenter ma conjecture comme une certitude) Marie de France, fille de Louis VII, mariée au comte Henri I*er*, princesse habile, active et entreprenante, qui gouverna la Champagne pendant près de vingt ans, durant les voyages d'outre-mer de son époux et de son fils, et qui mourut au mois de mars* 1199. *On conçoit que pour la distinguer de la femme de Henri II*

son fils, le poëte la nomme ici comtesse de Brie. Ce fut d'ailleurs la princesse de Champagne qui joua le rôle le plus important dans l'histoire de cette province. Sous son influence, la cour de Champagne était plutôt renommée par sa libéralité et sa magnificence que par son esprit de rigorisme dévot et austère. Guillaume le Breton rapporte qu'au mois de mars 1192, *avec la permission de la comtesse de Champagne, les Juifs osèrent couronner d'épines et fustiger un Chrétien par les rues de Brie-Comte-Robert, petite ville à deux lieues de Sézanne. « Mais le magnanime roi Phi- « lippe, » ajoute le Chroniqueur, « à cette nouvelle, se « présenta en personne devant la place, et fit brûler « quatre-vingts Juifs et plus, en punition de cette ac- « tion. »* (Octuaginta Judæos et amplius comburi fecit.) *La punition était sévère, sans doute....*

Je reviens à Auboins de Sézanne. Le msc. 184 *suppl. lui attribue à tort une pastourelle qui est de Jean Bodel, d'Arras; tous les autres manuscrits s'accordent à désigner ce dernier comme le véritable auteur. Je ne connais d'Auboins qu'une autre romance d'amour, sans intérêt pour nous.*



LE ROI

JEAN DE BRIENNE.

On *trouve dans les divers manuscrits trois chansons sous le nom de* Cuens de Braine *ou de* Jehans Cuens de Braines. *Fauchet ne les a pas mentionnées, et La Ravaillère, que personne ne guidait ici, a prétendu, sur la foi d'un passage mal compris de Duchesne, que ce Jean de Braine était Jean de Dreux. La Ravaillère n'avait pas remarqué que dans la table placée en tête du msc. 7222 et qui fut écrite au XIII*e *siècle, comme le reste du volume, l'auteur des chansons qu'il cite est nommé* li rois Johans, *tandis que dans le corps du volume on le désigne :* Jehans, li Cuens de Braine. *Il ne se rappelait pas que, dans toutes les Chroniques du XIII*e *siècle, on entend par* Jehans de

Braine *le héros que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de* Jean de Brienne, *d'abord usufruitier du comté de Brienne, comme tuteur de son neveu; puis élu roi de Jérusalem; puis usufruitier de ce royaume, comme tuteur de sa fille; puis usufruitier de l'empire de Constantinople, comme tuteur du jeune Baudouin, fils du dernier empereur latin.*

*Il s'agit donc bien ici de Jean de Brienne. L'histoire de ce prince dont la destinée fut si diverse, comte, roi, empereur et toujours pauvre, toujours admiré, a fourni la matière d'un livre assez bien fait. Mais c'est dans l'*Histoire des Croisades *de M. Michaud qu'il faut lire le tableau des événements auxquels il prit tant de part: comment son père voulait le faire moine; comment il refusa d'obéir et se réfugia dans l'abbaye de Citeaux, sans prendre d'engagement religieux avec les bons pères qui lui accordaient asile; comment l'un de ses oncles prit en pitié ses regrets et consentit à l'adouber chevalier. Les vieilles histoires manuscrites de la guerre sainte ajoutent quelques détails intéressants dans lesquels M. Michaud a lui-même craint d'entrer. Comme nous nous occupons ici spécialement de Jean de Brienne, ils pourront compléter ce que nous savons déja de lui. Écoutons d'abord comment il fut choisi pour roi de Jérusalem :*

(1208). « Quant li rois Amauris fu mort, et que cil « du roiaume de Jerusalem virent que Marie, lor

« dame, estoit en aage de marier, ils s'assemblerent
« chez le patriarche Aubert pour savoir comment et
« à qui ils peussent marier la damoiselle, qui estoit
« l'oire dou royaulme. Lor conseil fut à ce que ils
« manderoient au roi Phelippe de France qu'il les
« conseillast d'un preudome qui péust et scéust gar-
« der la terre et maintenir le roiaume de Jerusalem.
« Ils eslurent, pour fournir à ce messaige, un riche
« homme de la terre qui avoit nom Aymard de Lai-
« ron, qui estoit seigneur de Cesaire, et Gautier,
« l'évesque d'Acre. Ils se mirent en mer et passerent
« à Marseille, et d'iluec s'en alèrent en France. Quant
« il troverent le roi, si lui dirent ce dont on les avoit
« chargés. Li rois entendi la parole, si lor dit qu'il
« s'en appenseroit. Après ce, il lor comanda un jour
« de venir devant lui, et lor dit que Jehans, li quens
« de Braine, étoit moult bien taillés à la terre de Sirie
« garder; car il estoit hardis chevaliers et seurs et
« bien emparlés; et que il lor looit qu'ils le préissent
« pour la dame. Les envoyés dirent au roi que il
« avoient commandement de mettre tout le fait en
« son conseil, et li rois manda le comte Jehan de
« Braine et lui dist que Diex li avoit envoié grant
« honor sé il la voloit recevoir. Li quens Jehans fu
« moult liés de cele chose quant il l'entendi, si s'age-
« noilla devant le roi et l'en mercia beaucoup. Mais
« aucune gent cuidoient que li rois n'éust mie ce fait

« à bone foi, et que il l'avoit fait plus pour eslongier « le conte que pour autre chose. Car il l'avoit for- « ment en crainte, por ce que dame Blanche, la con- « tesse de Champaigne, l'amoit plus que nus home « dou monde [1], et li rois Phelipe amoit la contesse « sur totes riens. Et mesmement, li conte Jehans « avoit fait outrage et honte au conte Pierre d'Auçoire, « dont moult avoit pesé au roi, car il estoit son cou- « sin. Et pour tout ce, se voloit-il delivrer dou conte. » (*Histoire de la guerre sainte, msc.* 8316.)

Le chroniqueur ajoute que, sans ces motifs de bien-veillance intéressée, Philippe-Auguste eût sans doute

[1] Geoffroi de Villehardouin, après avoir décrit la mort de Thibaut, comte de Champagne, en 1201, ajoute : « La comtesse remest sa feme, qui Blanche avoit nom, *mout belle,* mout bonne, qui ere fille le roi de Navarre, qui avoit de lui une fillete, et ert grosse d'un fils. » Ce fils fut le poëte Thibaud. Nous avons déja parlé de cette grande dame à l'article de Quenes de Bethune. On trouve encore ailleurs, sur la comtesse Blanche, une anecdote curieuse. En citant plusieurs hérétiques célèbres du commencement du XIII[e] siècle, un chroniqueur dit : « Tertius « trux et animarum lanista fidei et honestatis, fuit magister Gual- « terus de Muissy, canonicus Lingonensis, magni nominis vir. « Hic, dominam Blancam, comitissam Campaniæ, quæsivit ludifi « care, non tamen animæ suæ, sed *proprii corporis contagione.* « Sed, fraude compertâ, interpellatus ad audientiam, veritus de « justitiâ, et interpositâ appellatione Romanæ sedis, evasit. » (Chronic. anonymi Laudunensis canonici. — Hist. de France, tom. XVIII.)

jeté les yeux sur quelque baron plus riche et plus puissant. En effet, Jean n'était pas même alors comte titulaire de Brienne, mais il en recevait les droits comme tuteur de son neveu Gauteron, fils de Gauthier de Brienne, qui, peu de temps auparavant, avait terminé en Pouille une vie glorieuse. L'histoire ne nous a rien appris sur l'affront qu'avait fait auparavant notre héros au comte d'Auxerre, Pierre de Courtenay. Mais on peut conjecturer que c'est en lui dérobant l'amour de sa femme la comtesse, ou bien en faisant agréer ses vœux à leur commune fille, mariée quelques années plus tard au seigneur de Donzil, qu'il avait outragé et honni le cousin du roi.

Quoi qu'il en soit, la première chanson du comte de Brienne commençant ainsi :

« Je n'os chanter trop tart né trop souvent,
« Car je n'ai gré de chanter né de taire, »

a été attribuée au roi de Navarre par l'éditeur des chansons de ce prince. Mais c'était sur l'autorité d'un seul manuscrit généralement peu exact (n° 65 Cangé), tandis que les deux meilleures leçons, nos 7222 et 184 suppl., s'accordent à désigner le cuens Jehans de Braine comme l'auteur. Il est assez singulier que Thibaut ait ainsi passé pour avoir composé en l'honneur de la mère de saint Louis des vers qu'un autre avait faits en

l'honneur de sa propre mère. Le quatrième couplet est un des titres de gloire de Thibaut : Sic vos non vobis.

« Mout me sot bien espanre et alumer,
« Au bel parler et au simplement rire;
« Nus ne l'orroit si doucement parler,
« Que de s'amor ne cuidast estre sire.
« Par Dieu, amors, ce vos puis-je bien dire :
« On vos doit bien servir et honorer,
« Mais d'un petit s'i puet-on trop fier. »

Certes, il est difficile de s'exprimer avec une plus spirituelle naïveté. Mais revenons à l'histoire de Jean de Brienne, ou plutôt seulement aux rectifications que permet de faire aux histoires modernes le témoignage des histoires contemporaines. Jean mit à son acceptation du trône de Jérusalem une condition qui sans doute ne plut pas extrêmement au roi Philippe; ce fut de ne partir que dans deux ans : la trève conclue entre les Chrétiens et les Sarrasins ne devait expirer qu'à cette époque (1209), *et Jean avait besoin de réunir de l'argent, des guerriers et toutes les ressources dont il pouvait disposer.*

Il ne jouit pas long-temps du titre de roi de Jérusalem. Il le devait à la reine sa femme; et Marie mourut en 1210, *laissant au berceau une fille nommée*

Isabelle, qui, douze ans plus tard, fut mariée à l'empereur Frédéric II. Les historiens modernes ont en cette occasion commis une erreur grave. Oubliant que Jean de Brienne, depuis la mort de sa première femme, n'était plus que le régent de Syrie, à titre de tuteur de sa fille, la véritable reine, ils ont accusé Frédéric d'avoir usurpé sa couronne, quand, en épousant Isabelle, il affecta le titre de roi de Jérusalem. Frédéric, en agissant ainsi, ne fit qu'user de son droit et la Chronique d'outre-mer ne laisse aucun doute sur ce point. « Li rois Jehans, » *dit-elle,* « demoura en la « seignorie, après la mort de sa femme, la royne Ma-« rie, pour le baillage de sa fille. Et en celui point « que il estoit ou bail, espousa-il Tiphaigne, la fille « du roi Livon d'Arménie. » *Le fait était important à rectifier : rien de plus rare et de plus odieux dans l'histoire du moyen âge que les usurpations de titre et de seigneurie. Le droit, c'était l'hérédité; hors de l'hérédité, rien de légal, rien de plausible dans la transmission du droit. Mais, pour revenir à Frédéric, il paraît qu'il eut le tort d'user d'artifices à l'égard de Jean de Brienne, afin de le décider à le choisir pour gendre. Marié, il devait laisser à son beau-père l'administration et les droits du royaume; satisfait de réunir au titre d'empereur celui de roi de Jérusalem, il ne devait exiger rien de plus. Mais la mésintelligence se mit bientôt entre les deux princes. Jean, avant même*

la conclusion du mariage, s'était attiré l'animadversion de son gendre, en le gourmandant trop volontiers sur sa conduite et ses habitudes. Car l'un et l'autre étaient fort peu endurants de leur nature. M. Michaud, pour ce qui regarde notre héros, a trouvé dans le continuateur de Guillaume de Tyr, un passage curieux. Avant d'avoir marié sa fille, « aucunes gens, » *dit le chroniqueur,* « li firent accroire que sa fame (la fille du « roi d'Arménie) voloit empoisonner sa fille, dont il « tenoit le roiaume : li rois fu moult dolens : lors bati « sa feme des esperons, si que l'on dit qu'ele fu morte « de ceste batéure. » (*Hist. des Croisades, tom. III, pag.* 482.)

« Or, » *dit une autre chronique d'outre-mer,* « le jour « méismes des noces, li empereres mist le roi Jehan à « raison, et li requist que il le déust saisir dou « roiaume de Jerusalem et de tous les droits de sa « femme. Quant li rois Jehans entendi ce, si en fu « moult esbahis; mais il n'en pot plus faire, ains « saisit l'emperéour du roiaume et de tous les droits « de sa fille. »

Dès lors inimitié déclarée entre le beau-père et le gendre. Érard de Braine, époux de la fille de l'ancien roi Henri, comte de Champagne, accusait tout bas l'empereur d'avoir usurpé ses droits; Jean de Brienne devint l'appui et le protecteur de ses prétentions. Les choses en vinrent au point de donner à

l'empereur de sérieuses inquiétudes. Il se trouvait alors à Brindes; il voulut faire arrêter Jean de Brienne; mais celui-ci, dit le chroniqueur, lui fit habilement la fauvette, *et se réfugia à Rome. Le pape l'accueillit avec empressement :* « Il lui donna en Toscane et en « la Marche tout le domaine et le patrimoine de « l'église; lequel il tint tant come il voult. » *Jean commanda long-temps les soldats du saint-siége, mais il ne faut pas oublier qu'alors Frédéric n'était plus son gendre; l'impératrice étant morte peu de temps après son mariage, victime des mauvais traitements de son mari.*

Telles sont les corrections que l'on peut faire aux histoires modernes de Jean de Brienne. On connaît son expédition d'Égypte, ses derniers exploits, son élection au trône de Constantinople, et les détails de sa mort arrivée en 1237. Mais la Chronique d'outre-mer, que j'ai déja plusieurs fois copiée, me fournit le récit d'un fait d'armes tellement brillant, que je ne puis m'empêcher de le transcrire ici. Nous sommes au siége de Damiette par les Chrétiens. Jean de Brienne, prévoyant déja l'issue funeste de l'expédition d'Égypte, combattait en désespéré :

« Nouvelles vinrent au roi Jehan que tous les gens « à pié du Calife avoient passé le fleuve, et s'en ve- « noient par la heberge. Lors, avec Aimar de Sarron,

« Godefroi Niort, et autres chevaliers et serjans à « cheval jusques à trente, ala cele part pour voir « la convine de ces gens. Il vit tant de gent que il « s'en fu tout esbahis. Si vault mettre le fait en aven- « ture, come de chose perdue. Lors issi du fossé, et « se mist aus galos. Il passa par les routes et les es- « chieles des Sarrazins à pié qui lui faisoient voie, et « ala tant que il vint à un Sarrazin qui estoit si grant « que il passoit tous les autres des espaules en à-mont, « et estoit armés de haubert et de haubergeon, et « portoit en une mout grant et grosse lance un gon- « fanon du Caliphe, bleu à un croissant d'or et à me- « nues estoiles entour. Si tost come li rois fu près de « celui grant home, il hurta des esperons et alongea « la lance et enferi celui, ainsi come à Dieu plot, « emmi la forcele du pis. Li rois fu fort et bien à « cheval; si le feri si rudement que du grant cop li « creva le cuer et l'abati tout plat. Quant il ot ce fait, « il tourna es autres, et cil qu'ô lui estoient ne fu- « rent mie huiseux, ains i firent assés d'armes. Quant « li Sarrazins virent celui mort, et l'estendart de lor « Caliphe abatu, si se mirent à desconfiture et s'en- « fuirent à lor vaissiaus. Lors tuit li Christien issi- « rent fors et se mirent à la chaice et tous ceus que « il ataignoient ocioient; si que il y en ot que ocis de « glaives que noiés plus de troi mile. Ainsi rescout

« nostre Seigneur les chevaliers qui estoient come « perdus et mors, par la main dou bon roi Jehans, « le jour de la feste monseigneur saint Denis. » (9 octobre 1218.)

Il peut être agréable de passer du récit de cet exploit merveilleux à la lecture de la seconde chanson de notre héros. Il faudra que l'on ait contre la langue du XIII[e] siècle de bien fortes antipathies, pour ne pas en aimer la douce poésie.

(Msc. du Roi 7222. — Cangé 66. — Suppl. fr. 184.)


ENSIS d'amours, dolens et courouciés,
M'estuet chanter, que ma dame m'en prie.
Onques mès jour ne fui si esmaiés;
Grant paour ai que ne soit jà ma mie.
S'est-il bien drois que por li chante et rie.
Hélas! dolens, jamais ne serai lie
Sé sa pitié ne vainc sa seignorie.

Par Deu, amors, se vers li ne m'aidiés,
Je me plaindrai de vos, tote ma vie.
Se j'onques fis rien que vos vosissiez,
Li guerredons soit tex qu'ele me die :
« Aimis, bien sai que ne me haez mie. »

Lors seroie joians et envoisiés,
Et à plusors de bone compaignie.

Douce dame, nus ne vos aime tant,
Come je fais, si en morrai d'envie;
Cent fois le jor, vos regart en pensant,
Et pri merci, que ne m'ociez mie.
Je n'ai pooir qu'autrement le vos die,
Et s'il vos plaist à savoir mon talent,
Regardez-moi, si connoitrez ma vie.

La troisième et dernière chanson de Jean de Brienne est une pastourelle : il ne nous en est parvenu que le premier couplet et une partie du second, conservés dans le msc. 7222.



LE COMTE
DE BRETAGNE.

Pierre de Dreux, *dit* Mauclerc, *l'auteur des chansons dont nous allons parler, était le quatrième fils de Robert de Dreux, et par conséquent l'arrière-petit-fils de Louis-le-Gros. J'ai lu dans une ancienne Chronique le récit d'un fait sans doute erronné, mais auquel on ajoutait une certaine foi sous le règne de saint Louis, époque de la rédaction de cette Chronique. Le voici :*

« Si avint qu'il ot un roi en France qui ot non Loeys li Justiciers, et por çou ot non li Justiciers que il tenoit très bien justice, né ne pendoit pas les maufaiteurs à son braoel [1], si come font orendroit

[1] *Son braoel*, son haut-de-chausses, ses braies.

li mauvais prince qui desirent que on face maus et mellées pour lor bourse aemplir. Cil rois Loeys ot de sa femme deus fius : li ainsnés ot non Robiers et li mainsnés Loeys. Cius Robiers estoit de petit ensciant, né riens ne savoit. Et Loeys estoit sages et entendans. Si avint que li rois lor pères moru et li convient paier la dette que nous paierons tous. Et s'assemblèrent li pers et li barons de France pour faire roi del ainsné frère. Mais il i ot un des pers qui moult estoit sages et créus, qui dist : « Signour, sé vous m'en créés, vous « ferés roi de Loeys qui est sages et scienteus, et vous « véés bien que Robiers ne set nient et sé vous en faites « roi li regnes en porra bien empirier, et entre nous « naistre grant discorde, car il est grant mestiers à « nous et au peule qu'il ait roi en France qui gou-« vierne le roiaume, et vous savés bien comment il « est de mon seigneur Robiert, et Diex scet que je ne « le di sé por bien non : et autant m'est li ainsnés « çon li mainsnés. Si en faites çou que Diex vous en-« seignera por li mius. » — « Par foi, » dient li baron et li per, « il nous semble que vous dites voir et « nous en avés monstré bone raison. » Ensi s'accordèrent tout au mainsné et fu sacré à Rains à roi et enoins. Et de mon signeur Robiert fisrent-il conte de Dreues, qui bien s'en tint atant apaiés. Et de ce Robiert issirent li Robiertois qui dient encore que on lor fait tort dou roiaume, pou çou que cius estoit

ainsnés. » (*Chronique de Reims*[1], *msc. de Sorbonne* 454.)

Ce bruit populaire appuyait assez bien les prétentions de Pierre Mauclerc à la régence et même à la couronne, au préjudice de Blanche de Castille et de saint Louis.

Au reste, sans les crimes et les revers de Jean Sans-terre, il est probable que jamais Pierre de Dreux n'eût obtenu le comté de Bretagne. Il y fut appelé, en 1213, *par l'effet de son mariage avec Alice, sœur du malheureux Arthur Ier. Depuis l'établissement des Normands en France, la Bretagne était un arrière-fief qui relevait directement de la Normandie; en recevant pour comte un prince du sang de France, elle obtint le titre de grand fief*

1 Nous disons *Chronique de Reims,* parce que les détails minutieux qu'on trouve dans ce curieux monument sur l'échevinage de Reims, le sacre des rois et les démêlés de l'archevêque Henry de Braine avec les bourgeois, ne peuvent se rencontrer que chez un historien du diocèse, sinon de la ville de Reims. C'est la Chronique de cent vingt années (1138 à 1260), telle que les contemporains, grands arrangeurs d'histoire en général, l'entendaient alors et la gardaient en mémoire. Il est peu de monuments historiques en langue vulgaire aussi intéressants et aussi peu connus. A mon avis, c'est la *bonne Chronique* dont a souvent parlé le vénérable Fauchet; mais depuis cet antiquaire, personne ne l'avait remarquée au milieu des autres ouvrages renfermés dans le même manuscrit.

*de la couronne. Mais il faut remarquer que les Bretons accueillirent avec empressement Pierre de Dreux, parce qu'ils espéraient ainsi se soustraire à la suzeraineté du roi de France, aussi bien qu'à celle du roi d'Angleterre. Cette prétention à l'indépendance, constamment désapprouvée par le nouveau comte, fut même la principale cause des guerres civiles que Pierre de Dreux eut long-temps à soutenir. Plus tard, les ducs de Bretagne surent habilement reproduire les arguments que leur auteur, Pierre de Dreux, avait repoussés; mais ils n'en doivent pas aujourd'hui paraître plus solides. Le titre d'*arrière-fief *de la couronne de France ne pouvait donner à la Bretagne un privilége que ne réclamait pas la Normandie, dont la Bretagne relevait immédiatement.*

On ne s'attend pas à trouver ici une biographie complète de Pierre de Dreux. Dom Morice a fait l'histoire de Bretagne, et partout où les Bénédictins de Saint-Maur ont passé, la moisson est enlevée, il ne reste çà et là que des épis négligemment oubliés. Pierre de Dreux, dit Mauclerc, *c'est-à-dire mal habile, ou plutôt méchamment habile, dut ce surnom à son éducation cléricale, aux longues intrigues dans lesquelles il s'embarrassait à plaisir (comme plus tard Louis XI), et aux persécutions qu'il osa faire subir aux ecclésiastiques de ses domaines. Le commencement et la fin de sa vie furent dignes d'un héros fran-*

çais et chrétien; et quand même on put l'accuser d'agir en mauvais citoyen, on fut encore obligé d'admirer les ressources prodigieuses de son esprit.

Mais les courtes notices hasardées dans cet ouvrage ne doivent avoir pour but que de suppléer au silence des écrivains modernes, ou de relever ceux de leurs récits qui s'accordent mal avec les monuments les plus authentiques. La lecture attentive de la vie de Pierre Mauclerc, exactement racontée par le savant Bénédictin, m'a conduit à l'explication d'une chanson curieuse du roi de Navarre que La Ravaillère n'avait pas comprise. Je vais d'abord raconter les faits qui semblent l'avoir inspirée.

En 1229, à peine le comte de Bretagne avait-il obtenu la paix qu'il demandait à Louis IX, que, dans l'espoir de nouvelles chances plus favorables, il fit proposer à Thibaud, comte de Champagne, la main de sa fille Yoland, dont on vantait la beauté et dont on connaissait la dot avantageuse. Yoland était depuis long-temps fiancée au plus jeune fils de Louis VIII, nommé Jean: mais ce Jean venait de mourir. Thibaud, qu'une folle passion pour la reine-mère avait enlevé au parti des barons, parut disposé à réparer ses torts politiques. Il était ambitieux, il avait le cœur singulièrement tendre et variable, la main d'Yoland flattait par conséquent ses deux grandes faiblesses. Laissons ici parler Joinville : Aucun baron s'entre-

mistrent d'apaisier le conte Perron audit conte Tybaut et fu la chose pourparlée en tele manière que le conte Tybaut promist que il prenrait à femme la fille le conte Perron de Bretaigne. La journée fu prise que le conte de Champaigne dut la damoiselle espouser, et li dut-en amener à une abbaie de Premonstré, qui est de lez Chastel-Thierry, que en appelle *ValSecre*, si comme j'entens.... Endementiers que le conte de Champaigne venoit pour espouser, mon seigneur Geffroy de la Chappelle vint à li de par le roi, et dit ainsinc : « Sire, conte de Champaigne, le roy a entendu que vous avez convenances « au conte Perron de Bretaigne que vous prenrez sa « fille par mariage. Si, vous mande li rois que sé vous « ne voulez perdre quanque vous avez ou royaume « de France, que vous ne le faites; car vous savez « que le conte de Bretaigne a pis fait au roi que nul « home qui vive. » Le conte de Champaigne, par le conseil que il avoit avec lui, s'en retourna à Chastel-Thierri.

Le mariage ne fut pas conclu; mais les difficultés opposées par le roi n'étaient pas les plus graves. La régente craignait surtout que par suite de cette alliance les deux plus puissants vassaux de la couronne ne fussent bientôt réunis d'intérêt contre son autorité et celle de son fils. Et même en laissant de côté, comme elles le méritent, les raisons mensongères alléguées par la

Chronique de Reims, *raisons que le peuple admettait toutefois aveuglément, le motif des intrigues de Pierre Mauclerc n'était pas aussi méprisable que nos historiens modernes le répètent. Comme descendant direct de Louis-le-Gros, il prétendait au droit de tutèle et ne voulait pas avouer pour régente de la France une étrangère, la fille d'un prince espagnol. Tous les barons et le comte de Champagne lui-même avaient d'abord reconnu la justice des prétentions de Mauclerc, et si Blanche ne fut pas dépossédée de la régence, c'est uniquement à la défection du comte de Champagne que les barons durent s'en prendre.*

Mais voilà que, tout en obéissant au roi, Thibaud manquait à la parole qu'il avait donnée au comte de Bretagne. Les barons furieux s'en vengèrent par l'invasion et le ravage de la Champagne; Thibaud parvint à se soustraire à une perte certaine en implorant le secours de la régente. Et cependant la belle Yoland, deux fois sur le point d'être mariée, ne l'était pas encore.

Enfin, son père l'offrit à Hugues de Lusignan, fils du comte de la Marche, parce qu'il voyait dans ce jeune homme, déja célèbre par sa bravoure, un appui de ses prétentions à la régence. L'éloignement du comté de la Marche était même pour le comte Pieron (comme le nomment toutes les Chroniques contemporaines) un nouveau motif de désirer cette alliance. Ainsi espé-

rait-il mieux soulever au même instant toute la France contre Blanche et le Champenois.

Les conditions de mariage furent donc arrêtées au commencement de l'année 1232; *c'est peu de temps après que Thibaud dut composer la chanson suivante, la trente-cinquième de l'édition imprimée.*

(Mss. du Roi 7222, 7613. — 66 et 67 Cangé. — 184 et 198 Suppl. — 59 Lavall.)


OBERT, vééz de Pieron [1]
Com il a le cuer felon :
Quant à si lointain baron
Vuet sa fille marier,
Qui a si clere façon
Que l'en s'i porroit mirer.

Hé Diex! com ci faût raison!
Elle a dous vis à foison [2],
Gente de tote façon,
Or vos en vueille mener.

[1] C'est-à-dire : *voyez la conduite de Pierron.*

[2] Je suis ici de préférence le msc. 7613; les autres portent :
Véés dou vis de fuiron.

Robers ne vaut un bouton
S'il ainsi l'en laist aller.

Sire, vos doit-on blasmer,
S'ainsi l'en lessiez porter [1]
Ce que tant poëz aimer,
Et où avez tel pooir [2].
Nel devez laissier aller
Por terre, ne por avoir.

Mout par-avez le cuer noir [3]
Quant vos en savez le voir ;
N'aurez force né pooir
De li véoir né sentir :
Et sachiez, si belle à voir
Doit on près de li tenir.

Robert, je vueil miex morir,
(Sé li venois à plaisir [4]),

[1] *L'en lessiez porter*, c'est-à-dire : laissez Pierron emporter celle, etc.

[2] *Tel pooir*, c'est-à-dire : *Et sur laquelle vous avez tant de pouvoir.* Thibaud suppose ici que la fille de Pierre aimait messire Robert.

[3] *Le cuer noir*, etc., c'est-à-dire : Vous avez le cœur bien cruel, car vous connaissez les sentiments de la belle ; vous n'aurez plus les moyens de la voir et de la posséder.

[4] *Sé li venois à plaisir*, si j'avais le bonheur de lui plaire

Que l'en laissasse partir
Por trestote ma contrée.
Lez lui qui porroit gésir,
Grant joie auroit rencontrée.

Sire, Diex vos doint joïr
De ce qu'avez desiré.
Robert, je me crien morir,
Quant il l'ont fait maugré dé[1].

Sur cette chanson, La Ravaillère a fait cinq notes.

Dans la première, il déclare ne pas deviner le Robert *auquel elle est adressée; plusieurs raisons pouvaient cependant le décider à reconnaître ici Robert d'Artois, frère de saint Louis. Yolans ayant été retenue comme otage à la cour de France, et le dernier fils de Louis VIII auquel elle était fiancée étant mort en bas âge, il n'est pas étonnant que Robert, à peu près de l'âge de la princesse de Bretagne, lui eût porté et inspiré des sentiments tendres. Le titre de* sire *que le comte de Champagne lui donne plusieurs fois prouve assez que Robert était un grand personnage.*

Dans la seconde, La Ravaillière pense que Pierron

[1] Ces quatre derniers vers ne sont pas dans les meilleures leçons : Mss. 7613. — 67 Cangé.

doit être Pierre de Villebéon, « lequel, *au rapport de* « *Joinville,* fut le plus loial homme et le plus droictu-« rier qui onques fut en la maison du roi. » *La citation de La Ravaillère justifie assez mal le texte :*

Vééz de Pieron
Come il a le cuer felon.

Mais en reconnaissant ici Pierre de Bretagne, les difficultés disparaissent. C'était effectivement par une sorte de félonie que le comte Pierre voulait marier sa fille à l'un des barons les plus hostiles au pouvoir royal.

Daus la troisième note, La Ravaillière dit que cette chanson est dialoguée; nouvelle erreur : le sens de toute la pièce et entre autres du 5e *vers du deuxième couplet prouve que Thibaud ne cesse pas de parler à Robert; d'ailleurs toutes les chansons dialoguées, en langue d'oil ou langue d'oc, sont des* Jeux-partis; *or on ne peut voir ici un* Jeu-parti.

Voici la quatrième note : « En lisant ces vers, pour-« rait-on croire que les chansons de Thibaud aient été « faites pour la reine ? » Je réponds : Non pas celle-ci, mais fort bien la plupart des autres.

Peut-être cette longue polémique n'était-elle pas sans importance pour éclaircir un autre fait.

Nous venons de voir comment Thibaud, bon poëte

plutôt que prince irréprochable, s'était une seconde fois mis à dos toute la baronnie de France en renonçant à la main d'Yoland de Bretagne. Nous avons vu comment, à l'époque du mariage de cette dernière, il avait donné au prince Robert le conseil de s'y opposer de toutes ses forces. Mais Thibaud était trop ondoyant et trop faible de courage pour résister long-temps aux insinuations d'un homme aussi fin que Mauclerc. Son amour pour la reine-mère l'enlevait d'ailleurs à lui-même et lui faisait oublier le soin de son honneur comme de sa fortune. Une parole dédaigneuse de Blanche le conduisait aux mécontents, un regard favorable le ramenait auprès du jeune roi. Enfin, en 1234, *il offrit lui-même à l'héritier de Bretagne sa propre fille, et il n'avait pas encore eu le temps de changer d'avis, que ce mariage était conclu malgré le roi, malgré la reine, et surtout à l'extrême indignation de Robert d'Artois. Voici comme ces circonstances sont racontées dans la Chronique de Philippe Mouske, écrivain contemporain :*

Lors avint que li Campenois
Qui de Navarre ert nouviaus rois....
Parla au conte de la Marche
Et à sa femme qui fu large....
Et li quens Jehans de Bretagne

La fille au conte de Champagne
Prist à feme et si l'espousa,
Si que l'uns l'autre asséura,
Et li baron au roi de France
Se tinrent à l'asséurance.
Tiebaus, li quens des Campenois
Ot, puis, en France moult d'ennoy;
Quar il ot le roi en covent,
Une fois et autre sovent,
Que sa fille n'auroit baron
Sé par le congié del roi non.
Et li rois sans faire autre tence
Le resemont de convenance,
Et si semont les osts pour lui.
Mais li quens qui douta l'anui
Vint à merci, quar la roïne
Li consilla pour l'aatine [1].
Mais li rois en ot trois castiaus,
A sa volenté, fors et beaus;
Et si, dut aler outremer,
Et en Navarre demorer
Sept ans. Mais li freres le roi
Messire Robers, cel desroi
Ne li vot pardoner né s'ire [2];

[1] *Aatine*, empressement, hâte : la reine lui conseilla de se hâter.

[2] *Né s'ire*, ni sa colère ; c'est-à-dire, il ne voulut oublier son ressentiment.

Ains comenda et si fist dire
A ses valets qu'il li féissent
Trestout la honte qu'il peuissent.
Et quant li quens s'en dut aler
Cil li vinrent à l'encontrer;
Si fu gietés de palestiaus [1],
Et de cinces et de boiaux,
Et si li trencierent, deus dois [2],
La queue de son palefrois.
Et il al roi le remanda,
Qui tous à prendre les rouva [3],
Et dit que tuit fuissent pendus.
Mais ses freres l'a deffendus
Messires Robers, et si dist
Que il méismes le féist.
Delivre furent et li quens
De Campagne emmena les siens;
Et li rois les fit convoier
Ses barons, et par desvoier [4]

1 *Palestiaus*, lambeaux. — *Cinces*, sangles.

2 *Deus dois*, de deux doigts.

3 *A prendre les rouva* (*eos capere rogavit*), ordonna qu'on se saisît des valets.

4 *Ses barons*, avec ses barons. — *Par desvoier*, au départir des barons du roi.

L'emmena li quens de Bretagne
Jusques à Nante à grant compagne;
En une galie en entra,
Droit vers Navarre s'en alla.
N'onques mès n'oït-on parler
D'ainsi roi et conte mener.
Mais il estoit par tout haïs,
Pour la mort du roi Loéys,
Qu'il laissa devant Avignon.
Et pour le conte Phelipon
De Boulongne qui mort estoit,
Et disent qu'empuisné l'avoit[1].

La Ravaillère, qui n'a pas ignoré ce passage de Mouske, s'est contenté de dire que le fait curieux qu'on y voit rapporté est un mensonge ridicule. Pour moi, j'y trouve tous les caractères de la vérité. L'indignité du traitement fait à un roi comme Thibaud ne permet pas même de supposer qu'on ait pu l'inventer. Le moyen d'ailleurs de penser qu'un écrivain contemporain ait ainsi mis en scène saint Louis, son frère, le comte de Bretagne et le roi de Navarre, pour fabriquer une imposture?

Fauchet avait déja signalé le même fait avec des circonstances différentes. Mais La Ravaillère, que son

[1] *Empuisné*, empoisonné.

admiration pour le roi de Navarre rendait sourd à tous les témoignages, supposa gratuitement que la bonne vieille Chronique *dont Fauchet prétendait s'être servi, n'était autre que le poëme de Mouske. A mon tour, je vais rapporter les termes d'un manuscrit du XIIIe siècle; en les comparant à ceux de Ph. Mouske, on verra que l'incrédulité de La Ravaillère était fort robuste ou bien mal éclairée.*

« Or revenrons au roi de Navarre qui avoit fait « mariage de sa fille au conte de Bretaigne et mout « furent bien ensemble et usoit li rois de Navarre del « tout par son conseil. Et li quens li fist entendant « que li rois de France li faisoit tort du fief de Blois, « et dist qu'il li feroit r'avoir sé il voloit, car il avoient « bon povoir entr'aus deus et par lor amis. Li rois « de Navarre le crut, si fist que fol. Quar il en eust « esté mal baillis si la roïne Blance ne fust, qui tant « fist qu'il fu apaisiés à son fil. Il requist au roi que « il li rendist ses fiés de Blois; li rois respondit que « il ne li faisoit nul tort et sé il li savoit que deman- « der, il l'en feroit droit par ses pers. Li rois de Na- « varre n'en vout riens fere et entra en saisine des « fiés. Quant li rois le sot, si fist aprester perrieres « et mangoniaus et la grant trebuche d'Aubemarle « que li quens de Boulogne avoit fait faire à Mons- « teruel et li rois fist conduire son ost sor le roi de « Navarre. Quant la roïne vit que li rois s'esmouvoit,

« si l'en pesa et manda au roi de Navarre qu'il venist « à li et elle en feroit la pais. Et il i vint sans délai. « Et ensi com il entra en la sale à Paris, il fut apa-« reilliés qui le feri d'un froumage en fissiele, emmi « le visaige, par le consels le conte d'Artois qui onques « ne l'ama. Et li rois s'en alla devant la roïne tout « embrosiés, et dist que ensi l'avoit-on atourné en « son conduit [1]. Quant la roïne vit çou, si l'empesa et « commanda que cius fust pris qui çou li avoit fait, « et qu'on le mésist en Catelet. Et cius fu prins; et si « tost com li quens d'Artois le sot, si le fist delivrer « et toutes voies la roïne li fist sa pais [1], en tele ma-« niere que il renderoit tous les dépens et il quite-« roit les fiés. Et en tint li rois Monsteruel et trois « castiaus, tant que il r'ot tous ses depens. » (*Msc. de* « *Sorbonne, n° 454.*)

On voit, par la différence des deux récits, que l'un n'a pas été copié sur l'autre; cependant, comme ils s'accordent dans le fait de l'outrage fait par le comte d'Artois au roi de Navarre et comme ils sont tous deux contemporains de l'événement, il faut bien y ajouter une foi entière.

J'aurai l'occasion de combattre encore La Ravail-

[1] *En son conduit,* comme il était sous sa sauve-garde.

[1] *Sa pais,* la paix du Champenois avec le roi.

lère, en parlant des chansons de messire Hues de la Ferté.

Je reviens au comte de Bretagne; il nous reste de lui six chansons. Quatre sont inspirées par des langueurs amoureuses; la cinquième est une pieuse complainte, la sixième est un Jeu-parti *dialogué avec Bernard de la Ferté. Quelle est la vertu la plus grande de la prouesse ou de la libéralité? Tel en est le sujet. La voici:*

LI CUENS DE BRETAGNE.


ERNART, à vous vueil demander
De deus choses la plus vaillant:
Proesce que tant oi loér,
Ou largesce qu'on aime tant.
Si, m'en dites vostre semblant;
Car j'ai tosjors oï conter,
Sans proesce, ne puet monter
Nus chevaliers très bien avant,
Qui d'armes soit entremettant.

BERNARS.

Sire, foi que vos doi porter[1],
Largesce vaut miex, ce m'est vis[2];

[1] *Foi*, par la foi.

[2] *Ce m'est vis*, ce me semble.

Car largesce fait home amer
A trestout ceus de son païs.
Méismement ses anemis
Puet l'en conquerre par doner;
Et si en puet-l'on acheter
L'amor au roi de Paradis[1];
Et qui l'a, moult li est bien pris[2].

LI CUENS.

Sire de la Ferté, amis,
Ne cuit pas sans proesce vaille[3]
Largesce, ainçois m'est avis
Quelle semble à feu de paille;
Quant est ars, bien le sai sans faille,
Riens ne vaut; por ce m'est avis
Proesce doit avoir le pris.
Car qui l'a, onc ne fera faille
En nule besoing où il aille.

BERNARS.

Sire, n'en quiers jà estre mu[4];

1 *Au roi de Paradis*, en faisant des legs à l'église.

2 *Moult li est bien pris*, comme nous disons aujourd'hui : Bien lui en prend, ou lui en a pris.

3 *Ne cuit pas*, etc., je ne pense pas que largesse serve à quelque chose sans prouesse; — *ancois*, mais je pense au-contraire, etc.

4 *N'en quiers jà estre mu*, je ne veux pas déja me désister.

L'en n'est mie tos jors armé;
Et bien me suis apercéu
Qu'en tout lieu vaut trop largeté[1].
Ce est vertu qui vient de Dé[2]
Qui ne l'a si a tout perdu;
Et qui l'a si a tout vaincu
Mès qu'avecques ait loyauté[3]
Sans qui nus n'est preudon clamé.

LI CUENS.

Bernart, quant nous somes d'un gré,
Cest gieu parti en envoions
Au conte d'Anjou, car bien sai
Qu'il entendra bien les raisons:
Et de jugier droit le prions;
Qu'en tout bien a mis son pensé[4],
Por ce dira la vérité,
Et si ne faudra ocheson
De nos rendre le droit respons.

BERNARS.

Sire, ce sachiez, mout me dout

[1] *Trop*, beaucoup, très. Autrefois ce mot n'avait pas d'autre sens.

[2] *Dé*, Dieu.

[3] *Mès qu'avecques*, pourvu qu'avec largesse....

[4] *Qu'en*, parce qu'en.

De prendre le sien jugement:
Qu'en proesce a mis du tout
Son cuer, le sai certainement.
Non pas, pour ce, mon escient[1],
A moi se tendra tout debout;
Mais prier le voudrai mout
Qu'on lui appelast en présent
Le cuens de Guelle au jugement[2].

(*Voyez, dans Joinville, l'histoire attendrissante des derniers exploits et de la mort du bon comte de Bretagne.*)

[1] *Non pas, pour ce,* etc., et néanmoins, à mon avis, il se tiendra de mon bord.

[2] *Qu'on lui appelast,* etc., qu'on le priât de rendre son jugement en présence du comte de Gueldre; sans doute Othon IV.



HUES DE LA FERTÉ.

Les *trois chansons ou sirventois de Hues de la Ferté offrent un grand intérêt historique. Leur auteur vivait dans la première partie du XIIIe siècle et l'on ne peut douter qu'il n'ait embrassé la cause des barons révoltés contre la régence de Blanche de Castille. Je suppose qu'il appartenait à la puissante famille des sires de Couci, desquels relevaient effectivement la seigneurie de la Ferté-sous-Jouarre et celle de la Ferté-Milon.*

Le but des mécontents était, comme on sait, de placer la couronne du jeune roi Louis IX sur la tête d'Enguerrand de Couci, ou, du moins, de transporter la régence entre les mains de Pierre Mauclerc ou du comte Philippe de Boulogne, oncle du légitime sou-

verain. Les prétextes ne manquaient pas : on objectait l'origine étrangère de la régente, l'âge tendre du roi et sans doute, comme à l'ordinaire, des soupçons de bâtardise fondés sur les galanteries prétendues de la reine-mère. On faisait sonner bien haut l'intimité des relations de Blanche avec le cardinal Saint-Ange[1]*; puis, quand le comte de Champagne eut quitté le parti des barons, on rejetait sur lui le crime de la mort prématurée de Louis VIII et l'on allait jusqu'à reprocher à la reine d'avoir agi de complicité avec son amant prétendu, dans un empoisonnement imaginaire. Quel était d'ailleurs cet infame Thibaud, au dire des mécontents? Un usurpateur, un bâtard lui-même. Il avait été conçu plusieurs jours après la mort du dernier comte Henri; l'héritage de la Champagne appartenait à la reine de Chypre, sa sœur aînée, et si les pairs de France eussent été consultés, il eût été dépouillé de tous les fiefs qu'il possédait injustement.*

Puis, la reine ayant tenu la promesse que Louis VIII avait faite avant sa mort à la comtesse de Flandres, les barons lui reprochaient comme un nouveau crime la liberté rendue à Ferrand, le vieux prisonnier de

[1] Voici deux vers latins que les clercs de l'université répandaient alors dans Paris, contre la reine et le cardinal :

Heu! morimur strati, vincti, mersi, spoliati;
Mentula legati nos facit ista pati.

Bouvines. Puis on faisait intervenir la jalousie qu'inspirèrent toujours à la France les rapports d'amitié de ses souverains avec les princes limitrophes; et d'un côté, le comte Thibaud cherchant à se faire aimer des Navarrois; de l'autre, Blanche entretenant avec sa famille castillane une correspondance suivie, on avait beau jeu pour s'indigner de voir la France sacrifiée à l'Espagne et les trésors arrachés au peuple, pour devenir la proie des étrangers.

Si, comme la plupart des compilateurs modernes, nous ajoutions foi, de préférence, aux écrits évidemment inspirés par l'esprit de satire, nous nous empresserions d'applaudir à toutes les imputations dont messire Hues de la Ferté charge la régente et le comte de Champagne. Blanche étant l'une des reines que la vieille France honore à plus de titres, l'expression d'une haine passionnée offrirait, contre sa mémoire, un argument utile et patriotique. Mais la France a déja tant de patriotes à la manière de M. Dulaure, que je ne crois pas qu'il soit fort beau d'en grossir aujourd'hui le nombre. Je rechercherai donc ici la vérité historique dans toute sa libre nudité; persistant à voir dans Blanche de Castille une princesse dont la sagesse et l'habileté ne peuvent être sérieusement contestées, mais que les plus admirables qualités n'ont peut-être pas entièrement exemptée des faiblesses de son sexe.

Tout le monde a entendu parler des amours de Thi-

baud et de la reine Blanche. Que la mère de saint Louis ait flatté les désirs et même partagé les sentiments passionnés du Champenois, voilà ce qu'on peut assurer ou nier, ce qu'on doit par conséquent laisser dans le doute : mais que Thibaud ait été réellement amoureux de la reine ; qu'il ait oublié pour elle et ses engagements précédents, et le soin de sa gloire, et tous les conseils de la raison et de la prudence, voilà ce qu'il me semble impossible de contester avec la moindre bonne foi, et c'est pourtant la tâche que l'éditeur des Chansons du roi de Navarre s'est proposée dans le siècle dernier. Or, tel a été le poids de l'autorité de La Ravaillère que, depuis ce temps, l'amour de Thibaud pour Blanche est devenu problématique et qu'on l'a même traité, dans les ouvrages les plus sérieux, d'invention invraisemblable. Et comme ce fait se lie intimement aux événements contemporains les plus décisifs ; comme il a, dans nos annales, l'importance des amours d'Antoine et de Cléopâtre dans celles de Rome, on n'a pu le nier sans tout embrouiller et tout confondre ; en un mot, sans enlever à l'histoire de la minorité de saint Louis sa véritable physionomie.

L'admiration passionnée que je professe pour la reine Blanche ne m'empêchera pas de relever une aussi grave erreur. Je vais essayer de reproduire ici toutes les autorités imposantes dans cette grande question ; et

quant aux conséquences, elles se présenteront d'elles-mêmes.

Blanche, fille du roi Alphonse de Castille, vint en France en 1200, *régnant le grand roi Philippe-Auguste. Les historiens n'indiquent pas son âge; mais comme le prince Louis, auquel elle était destinée, n'avait pas quatorze ans, on doit supposer qu'elle était tout au plus nubile à cette époque. Elle était belle et surtout gracieuse. Le royal auteur de la Chronique de Castille raconte que Blanche avait une sœur aînée: on la nommait* Urraque. *Philippe-Auguste, ayant entendu parler des infantes, avait chargé deux barons dépositaires de toute sa confiance d'aller voir par eux-mêmes si la renommée ne les avaît pas flattées et, dans ce cas, de demander pour son fils celle des deux princesses qu'ils jugeraient la plus parfaite. Les envoyés se présentèrent devant Alphonse; ils exposèrent le caractère de leur message, ils furent admis devant les deux sœurs. Leur jugement ne se fit pas attendre: ils avouèrent qu'elles étaient d'une grande beauté; que l'aînée cependant l'emportait de quelque chose sur la cadette. Mais quand ils surent leurs deux noms, ils éprouvèrent un sensible déplaisir. Urraque, pensèrent-ils, sonnera bien mal en France; jamais nos barons ne pourront s'accoutumer à respecter leur reine dans madame Urraque: Blanche, au contraire, plaira naturellement à tous, et sa beauté étant incon-*

testable, on la jugera facilement, loin de sa sœur, digne d'emporter le prix de la bonne grace. Ils se décidèrent donc pour la plus jeune des deux sœurs; ainsi Blanche dut-elle à son nom l'honneur de devenir l'épouse de Louis VIII et la mère de saint Louis[1].

[1] Voici le texte des Chroniques d'Espagne, rédigées, surtout pour ce qui regarde la quatrième partie, par le roi Alfonse-le-Sage: « *Don Alfonso ovieron otra fija que oro nombre doña* « *Urraca, que fue muy fermosa infanta; e esta fue casada con* « *don Alfonso rey de Portugal. Empos esta doña Urraca, ovie-* « *ron otra fija doña Branca, e segun cuenta la estoria era mucho* « *apuesta, e sobre todo era de buen donayre; e era muy nobre en* « *si, comoquier que la dicha doña Urraca su hermana llevava* « *la prez. E esta doña Branca fue casada con el Rey don Luis* « *de Francia. E este rey don Luis de Francia oyo desir destas* « *fiies que el Rey don Alfonso de Castiella avie, e embio deman-* « *dar la una dellas, e el rey su padre gela otorgo pagados. Segun* « *el consonamiento de su lengage, escogieron esta infanta doña* « *Branca, de quien se pagaron mucho por el nombre, ca segun* « *el consonamiento de los nombres tovieron la por muy nobre, e* « *por muy apuesta a demas, comoquier que otrosi en el su pare-* « *cer, non lo podien reprehender niuguna cosa. E el rey don* « *Alfonso dio esta doña Branca su fija, la menor de estas tres* « *fijas a los mensageros, e embio la con aquellos mensageros, e* « *con los otros omes honrados de su regno con muy gran honra,* « *e con esta fue casada el rey don Luys de Francia, e fue ella* « *reyna de esse mesmo reyno.* »

(Chronica de España, de re don Alonzo lo Savio, quarta parte, fº 349, edit. de 1604.)

D'après ce passage-là même, on pourrait induire que Blanche était plus jeune que le prince Louis; autrement, les envoyés auraient dû alléguer, parmi les motifs de leur préférence, l'âge d'Urraca plus avancé que celui de son époux présomptif. Mais, après tout, quelques années ne rendraient pas les tendres sentiments de Thibaud plus problématiques: il suffit de remarquer que l'on ne peut guère donner à Blanche en 1226, époque de la mort de Louis VIII, moins de trente-six et plus de quarante ans.

Aucun historien, avant l'époque de son veuvage, ne paraît avoir élevé le moindre doute sur la vertu de Blanche. Cependant, mariée dans un âge si tendre et séparée plusieurs fois de son époux; entre autres, en 1215, quand il s'en alla combattre les Albigeois, et les deux années suivantes quand il courut recevoir la couronne d'Angleterre, on peut dire que les prétextes d'accusation ne manquaient aux médisants ni aux calomniateurs. Il est d'ailleurs mal aisé d'établir que le comte de Champagne ait pu nourrir, avant le veuvage de Blanche, la moindre passion pour elle. Sa conduite, après la mort de Louis VIII, répugne entièrement à cette supposition; puis, il était encore trop jeune pour oser élever ses espérances jusqu'à la reine de France, dont la tendresse conjugale avait

éclaté dans une foule de circonstances[1], *et à laquelle on ne savait encore reprocher qu'une sorte de fierté dédaigneuse.*

*Quoi qu'il en soit, un passage de Mathieu Paris tendrait à faire croire que Thibaud aimait la reine avant la mort de Louis VIII; mais il prouve seulement que le bruit en fut répandu par les ennemis du comte. Nous ajoutons aujourd'hui grande foi à Mathieu Paris; j'ai cherché les motifs de notre confiance, je n'ai pu les trouver que dans la haine aveugle et constante de cet Anglais, d'abord contre le Saint-Siége, ensuite contre les rois de France. De bonnes gens, imbus de tous les préjugés de notre époque, vont maintenant jusqu'à le regarder comme un homme supérieur aux ténèbres intellectuelles de son siècle; la vérité, c'est qu'il n'était pas au niveau des lumières contemporaines. Il prodiguait au Saint-Siége ses invectives; mais il ajoutait la foi la plus crédule à tous les miracles, à toutes les prophéties, à toutes les misérables opinions que le bas peuple du XIII*e *siècle, comme*

1 N'onques mais roïne n'ama
Son signor, né tant reclama,
Né tant ses enfans autressi.
Et li rois les amoit aussi,
Si que por la roïne franche
S'en repairoit li rois en France.

(Philip. Mouskes, année 1226).

celui de tous les autres, admettait sans contrôle. Tel est, à mes yeux, Mathieu Paris.

Pour ce qui est donc de son témoignage sur la reine Blanche, il l'accuse, avec le bas peuple, de vivre en adultère avec le légat, de vivre en adultère avec le comte de Champagne. Il blâme sa cruauté, son étourderie, sa méchanceté; il ne manque jamais, en un mot, de lui faire un reproche des défauts dont elle fut le plus évidemment exempte. Enfin, il laisse planer sur le compte du Champenois le soupçon de l'empoisonnement du roi Louis VIII, et il motive cet empoisonnement prétendu sur son amour adultère pour la reine.

Voici ses expressions : « Alors Louis, roi des François, afin d'éviter la contagion qui désoloit ses guerriers, se rendit à une abbaye nommée *Muntpansier,* qui n'était pas fort éloignée du camp des assiégeans. Il se proposoit d'y attendre la prise de la ville [d'Avignon]. Là, vint à lui Henri, comte de Champagne, comme il avoit déja, durant quarante jours, assisté au siége; demandant, suivant l'usage *gallican,* congé de retourner chez lui. Et comme le roi le lui eut refusé, le comte répondit que *ses quarante jours de service faits, il n'étoit plus autrement tenu et qu'en conséquence il se départiroit.* Le roi, irrité outre mesure de cette résolution, affirma avec serment que s'il s'éloignoit ainsi, il mettroit en feu toute sa terre. Alors, comme le bruit en court, le comte fit

donner un poison au roi, à cause de la reine qu'il aimoit criminellement d'une passion charnelle : ce sentiment libidineux ne lui permettoit plus de supporter un plus long délai. Or, le roi, aussitôt après le départ du comte, étoit tombé gravement malade, et le poison atteignant les sources de la vie, il avoit enfin rendu l'ame. Cependant les autres affirment qu'il ne mourut pas de poison, mais de dysenterie. »

Si toute l'histoire des amours de Thibaud et de Blanche n'étoit fondée que sur ce témoignage, La Ravalière aurait eu pleine raison de la combattre. Combien d'inexactitudes en effet! Louis se retire avant la fin du siége à l'abbaye de Montpensier, et jamais il n'y eut d'abbaye de ce nom, et Louis n'entra dans le château de Montpensier en Auvergne qu'en revenant de France, c'est-à-dire deux mois après la prise d'Avignon; Thibaud [non pas Henri] s'éloigne en donnant du poison au roi, et le roi ne meurt que plusieurs mois après, de la maladie qui régnait alors autour de lui. Enfin Thibaud part du camp par l'effet de la passion qui le dévorait pour la reine, et son premier soin, avant la mort du roi, est de se renfermer dans ses terres, de fortifier ses meilleures places, et, après cette mort, de se liguer avec le comte de Bretagne contre l'autorité de celle qu'il aurait adorée!

C'est contre de pareils témoignages que la critique doit protester. Mathieu Paris, en paraissant ajouter

foi à des bruits que la haine avait réellement essayé d'accréditer, est non-seulement en contradiction avec les autres historiens, il tend à rendre inexplicables les faits et les intrigues. Ce qu'il aurait dû dire, c'est que les barons ligués contre la reine employèrent pour la perdre de réputation les moyens les plus lâches et les calomnies les plus invraisemblables. Philippe Mouskes, fort mauvais poëte, mais historien très candide, raconte les motifs du départ de Thibaud d'une manière bien autrement plausible. Le comte, *dit-il*, ne servoit le roi qu'à regret :

« Quar fille ert au roi de Navarre
Sa mère, s'en devoit oirs estre;
Si voult garder aus et lor gestre [1].
Et mout sovent à aus parloit
Et disoit leur çou qu'il vouloit....
Et mout sovent al roi disoit
Qu'au siége n'avoit point d'esploit,
Tant que li rois qui nel créi
Le blastengea et mescréi.
Et li quens s'en est courrouciés;
Par devant le roi s'est dresciés,
Si a pris congié par courous....
A mienuit, si com on dit,
Fit son harnois mener coiment....

[1] *Aus et lor gestre.* Eux (les Navarrois) et leurs alliés.

Et lendemain si s'en alèrent
Si cevalier qui dolent erent.
Mais li ribaut et li boucier[1],
Valet, garçon et çavetier,
Les ont de tost aler semons
A çavates et à poumons[2],
Et les clamerent fos et faux.... »

(Msc. 9634, f° 172, v°.)

Quand la reine eut amené son jeune fils à Reims pour le faire sacrer, dans l'espérance de prévenir ainsi les brigues que soulèvent toujours les temps de minorité, le comte de Champagne fit mine de se présenter dans la ville. Il envoya ses fourriers retenir les logements les plus somptueux, et déja il n'était plus qu'à deux lieues de la ville quand la régente assembla les échevins et les chefs de la commune: elle leur remontra les mauvaises dispositions du comte; comment il avait abandonné le roi au milieu de ses plus forts embarras; comment il avait méprisé son autorité et dédaigné ses menaces; comment enfin l'époux qu'elle pleurait encore avait juré de tirer vengeance d'une conduite qu'il taxait de félonie. D'après ces exhortations, les bourgeois se réunirent, chassèrent de la ville les fourriers du comte et le forcèrent lui-même à rebrousser chemin. Au reste, je ferais volontiers aux Rémois seuls l'hon-

[1] *Boucier.* Les gens de la bouche, de la cuisine.

[2] *Poumons.* Peut-être pour morceaux de pommes.

neur de ce soulèvement contre le Champenois; car la régente devait être alors trop inquiète des dispositions des grands feudataires pour oser risquer de mécontenter le plus puissant d'entre eux. Et ce qui justifie ma conjecture, c'est que Philippe Mouskes, qui décrit le soulèvement de la commune rémoise, raconte, à quelques vers de là, comment les comtesses de Flandre et de Champagne se disputèrent au sacre les fonctions de grand sénéchal du royaume. Si Thibaud avait reçu, par ordre de Blanche, un pareil affront, la comtesse de Champagne n'aurait pu sans doute réclamer, au nom de son fils, un honneur de ce genre. Mais Philippe, comte de Boulogne, mit bientôt les deux plaideuses d'accord, en sollicitant pour lui la même prérogative, comme parent du roi le plus proche.

Le premier soin de Thibaud, après le sacre de saint Louis, fut de protester hautement contre la régence de la reine-mère. Les barons, qui se confiaient dans son appui, dans celui du comte de la Marche et du fameux Pierron de Bretagne, jurèrent de n'accepter aucunes conditions de Blanche, tant qu'elle garderait la régence. Ils se voyaient avec joie sur le point de ressaisir les droits que le long et tyrannique gouvernement de Philippe-Auguste leur avait enlevés. Et quelle belle occasion, en effet! un enfant mineur, une régente étrangère et, contre elle, toute la France féodale! Blanche sentit l'imminent danger de la cou-

ronne. Afin d'unir à sa cause les sympathies populaires, elle manifesta dans toutes les circonstances la plus haute déférence pour le cardinal Saint-Ange, alors légat du pape. Elle montra son fils aux peuples; il était beau, elle était elle-même d'une grace, d'une dignité et d'une beauté parfaites. Or, le premier rebelle à dompter étant le comte de Champagne, elle manda les communes de l'Ile de France, elle se mit à leur tête, et ce fut accompagnée de son fils et du comte de Boulogne qu'elle parut tout d'un coup sur les terres du Champenois.

Thibaud, étourdi d'une pareille promptitude, ne songea pas même à faire résistance : il alla se jeter aux pieds du roi, il se mit entièrement à sa merci. Blanche avait trop de sagesse pour conseiller à son fils une justice mal entendue : le comte rentra donc en grace près du jeune Louis et surtout près d'elle; et tel fut même le soudain changement du Champenois, qu'il s'empressa d'initier la reine dans le secret des intrigues qui se tramaient autour du roi. Blanche apprit à se défier du comte de Boulogne, son beau-frère, d'Enguerrand de Coucy et de Pierron de Bretagne. Mais en trahissant ceux dont il avait le premier flatté les projets subversifs, Thibaud s'exposait à la vengeance terrible des barons : elle ne se fit pas long-temps attendre.

Bientôt toute la terre de France fut en mouvement;

le cri de guerre retentit de toutes parts, et le nom du roi seul ne s'y mêlait pas; car c'était à Thibaud que s'adressaient tous les reproches et toutes les menaces. Il avait, disait-on, empoisonné Louis VIII, il était bâtard, il était coupable de tous les crimes. Le sire de Coucy, les comtes de Bretagne et de la Marche, le sénéchal de Poitou, tous suivis de leurs nombreux vassaux, envahirent en même temps la Champagne. Épernay fut réduit en cendres et Damery rasé; le seul château de Montmort, bâti par Thibaud à son retour d'Avignon, fit une résistance opiniâtre. Heureusement la régente accourut encore; avec l'aide des communes et des barons restés fidèles, elle parvint à dissiper la coalition des mécontents, et la paix fut de nouveau scellée.

C'est ici que je placerais volontiers le commencement des amours de Thibaud. Les Chroniques de saint Denis, je le sais, semblent en rejeter l'instant à l'année 1235; *mais la reine était alors bien âgée, puisqu'elle ne pouvait avoir moins de quarante-cinq ans. L'historien anglais et l'historien français se seraient donc également trompés, en alléguant cette passion, le premier dans un temps où elle n'existait pas encore, le second à une époque où peut-être elle n'existait plus. Ici je ne citerai à l'encontre de la* Chronique de saint Denis *qu'un petit poëme contemporain, publié sous*

le nom de Chroniques de saint Magloire. *Son témoignage me paraît fort précieux :*

L'an mil deux cent et vingt et dis
Fu Dan-Martin en flambe mis.
En tel point fu li quens Tibaut
Qu'il ala nus come un ribaus,
Un autre ribaus avec lui
Qui ne fu connu de nului,
Por escouter ce qu'on disoit
De lui et qu'on en devisoit.
Petit et grant, mauvais et bon,
Le retraioient de trahison,
Et un et autre et bas et haut.
Lors dit li quens à son ribaut :
« Compaius, or vois-je bien de plain
« Que d'une denrée de pain
« Saoulerois tous mes amis :
« Je n'en ai nul, ce m'est avis,
« Né je n'ai en nului fiance,
« Fors qu'en la roïne de France. »
Cele li fu loiaile amie,
Bien monstra que nel haoit mie.
Par li fu finie la guerre
Et conquise tote la terre.
Maintes paroles en dist-an
Come d'Iseult et de Tristan.

Voilà un texte clair et positif: les amours de la reine et de Thibaud faisaient l'entretien général, comme celles du beau Tristan avec la blonde Iseult. C'est précisément à la même époque que furent mis en langage vulgaire les beaux romans de la Table ronde; et qui sait? peut-être y trouvait-on des allusions sensibles aux aventures du Champenois.

Après tout, ferions-nous un grand outrage à la glorieuse mémoire de Blanche, en adoptant le récit que je viens de citer; et notre grande reine eût-elle été si coupable, quand même elle n'eût pas désespéré l'amant qui tant de fois lui avait sacrifié ses plus chers intérêts? N'était-elle pas maîtresse d'elle-même, après la mort du mari qu'elle avait aimé, qu'elle avait tant regretté? La France eut-elle à se plaindre de voir, par cette passion, ses intérêts abandonnés, négligés? Enfin, le caractère de Thibaud, les sentiments qu'il a exprimés dans ses chansons ne peuvent-ils se concilier avec l'idée d'une affection chaste et sentimentale?

Les Chroniques de saint Magloire nous montrent, dès l'année 1230, cette mutuelle passion; les chansons de messire Hues de la Ferté prouvent qu'on s'en entretenait dès l'année 1227, c'est-à-dire quelque temps avant le deuxième soulèvement des barons. Plusieurs passages y présentent des allusions à la tendre jeunesse du roi et à la position fâcheuse du comte de Bretagne, obligé, dans les premiers jours de 1228, de se mettre à la merci du roi. Au reste, on verra bien.

I.

SERVENTOIS.

(Mss. du Roi 7222. — Suppl. fr. 184.)

Je chantaisse volontiers liément,
Sé je trouvaisse en mon cuer l'ochoison[1];
Et déïsse et l'estre et l'errement
(Sé j'osaisse en faire mention),
De la grant cour de France, au dous renom,
Où toute valor se baigne :
Des preudomes me lo, qui que s'en plaigne,
Dont tant i a, que bien porrons véoir
Par tens, je cuis, lor sens et lor savoir.

De ma dame, vos di-je voirement
Qu'ele aime tant son petit enfançon,
Que ne veut pas qu'il se travaut souvent[2]

[1] Ces deux premiers vers sont empruntés à l'une des plus célèbres chansons du Chastelain de Coucy. Voyez l'édition qu'en a donnée M. Michel.

[2] *Se travaut*, se travaille.

En départir l'avoir de sa maison.
Mais ele en donne et depart à fuison,
Mout en envoie en Espaigne
Et mout en met en efforcier Champaigne :
S'en fait fermer chastiaus, por mieus valoir ;
De tant sont jà, par li, créu si oir[1].

Sé ma dame fust née de Paris[2]
Et ele fust roïne par raison,
S'a-ele assés fier cuer, ce m'est avis,
Por faire honte à un bien haut baron,
Et d'élever un traïtor felon.
Diex en cist point la maintaigne,
Et gart son fil que jà feme ne praigne :
Quar par home ne pui-je pas véoir
Qu'ele perde jamais son grant povoir.

Preudome sunt et sage et de haut pris,
S'en doivent bien avoir bon gueredon[3],

[1] *Par li*, etc. Et c'est ainsi que par elle se trouve augmenté le pouvoir de ses enfants.

[2] *Fust née.* Il semble qu'on devroit lire *ne fust née;* cependant la satire est peut-être plus amère dans le sens : « Si « ma dame est née Française et si elle est reine à bon droit, « elle a de plus assez d'orgueil pour, etc. »

[3] *S'en*, si en. Par conséquent, ils en doivent avoir bonne récompense.

Cil qui li ont ensaignié et apris
A eslongier ceus de ci-environ.
Et ele a bien fermée sa leçon [1],
Quar tout les het et desdaigne.
Bien i parut, l'autre jour, à Compaigne,
Quant li baron ne porent droit avoir
Et nes deigna esguarder né véoir.

Que vont querant cil fol brégier [2],
Qu'il ne viennent à ma dame servir,
Qui mieus sauroit tout le mont justicier
Qu'entr'aus trestout, d'un povre bourg joïr?
Et del trésor, s'ele en fait son plaisir [3],
Ne vois qu'à eus en ataigne;
Conquise en a la justice romaine [4]:
Si qu'èle fait les bons pour maus tenir [5],
Et les plus ords, en une heure, saintir [6].

[1] *Fermée sa leçon*, appris fermement sa leçon.

[2] *Brégier*, qui font des brigues; ligués, rassemblés.

[3] *Del trésor*, pour ce qui est du trésor royal, si elle le prodigue à qui lui plaît.

[4] *La justice romaine*, c'est-à-dire l'autorité papale, ecclésiastique. Le pouvoir de lier et de délier les péchés.

[5] *Si*, de sorte que. — *Pour maus tenir*, tenir, passer pour mauvais.

[6] *Les plus ords*. Les deux leçons portent: *les pluseurs*. Je crois que c'est une erreur. *Saintir*. Prendre odeur de sainteté; devenir saints.

Diex! li las de Bretagne[1]
Trovera-il jamais où il remaigne?
S'ensi li vuet tote terre tollir,
Dont ne sai-jou qu'il puisse devenir.

Tel est le Serventois de messire Hues de la Ferté. On peut y trouver le moyen de bien définir cette espèce de chanson. Il devait avoir un but apparent d'éloge; mais cet éloge pouvait être et était en effet le plus souvent ironique, si ce n'est quand les mérites de la Vierge Mère de Dieu en étaient le sujet. Puis, comme de l'éloge ironique à la satire ouverte il y a peu d'intervalle, cet intervalle fut bientôt franchi. Au reste, le Sirventois *ne tarda pas à tomber dans le discrédit: Eustache Deschamps, au milieu du XIVe siècle, nous apprend que les personnes élégantes et d'un goût épuré auraient eu honte de rimer un Serventois.*

Voici la seconde chanson du même auteur; elle est plus particulièrement dirigée contre le Champenois. Je la crois de plusieurs années postérieure à la première. Le roi, quand elle fut composée, ne devait plus être un enfançon.

[1] *Li las,* l'héritier, le seigneur ou comte de Bretagne, chef de toutes les coalitions contre la régente.

II.

(Mss. du Roi 7222. — Suppl. fr. 184.)

En talent ai que je die[1]
Ce dont me suis appensés :
Cil qui tient Champaigne et Brie
N'est mie droit avoués.
Quar puis que fu trespassés
Cuens Tibaus à mort de vie,
Sachiés, fu-il engendrés.
Resguardez s'il est bien nés.

Déust tenir signorie
Teus hons, chastiaus né cités[2]?
Très dout qu'il faillit d'aïe
Au roi où il fu alés[3].
Sachiés, s'il fust retournés,

[1] *En talent*, en desir.
[2] *Teus hons*, un pareil homme.
[3] *Au roi*, à Louis VIII, devant Avignon. — *Très dout*, je doute fort.

Ne l'en portast garentie [1]
Hons qui fust de mère-nés,
Qu'il ne fust deshiretés.

Par le fil sainte Marie
Qui en la crois fu penés,
Tel chose a faite en sa vie
Dont déust estre apelés [2].
Sire Diex, bien le savés,
Il ne se deffendist mie
Quar il se sent encoupés.
Seignor barons, qu'attendés?

Quens Tibaut doré d'envie,
De felenie fretté [3],
De faire chevalerie
N'estes-vos mie alosé [4].

[1] *Ne l'en portast*, etc. Nul homme né de femme ne l'eût empêché d'être déshérité. — Cette expression *nul homme de mère né* revient souvent chez nos anciens poëtes; elle signifie explicitement: nul homme, si ce n'est l'homme-Dieu, lequel n'avait pas pris naissance dans les flancs qui le portèrent.

[2] *Estre apelés*, être cité en justice.

[3] *Doré d'envie*, — *fretté de felenie*. Ces expressions offrent des allusions à l'armure des chevaliers.

[4] *Alosé*, vanté, loué, renommé; c'est-à-dire: vous n'êtes pas cité pour faire ce qui convient aux chevaliers.

Ainçois estes miex mollés
A savoir de sirurgie [1];
Viés et ors et borsofflés [2]
Totes ces tèches avés.

Bien est France abatardie,
Signor baron entendés,
Quant feme l'a en baillie
Et tele come savés.

[1] *A savoir de sirurgie*, c'est-à-dire : il vous appartient mieux de parler médecine. Le poëte a peut-être ici l'intention de rappeler les soupçons d'empoisonnement répandus contre Thibaud.

[2] *Viés*. Les quatre derniers vers de ce couplet n'ont été conservés que dans le msc. 184. Il est probable qu'il faudrait lire : *vis* pour *vil*. Thibaud ne pouvait passer pour vieux avant 1240, époque de son départ pour la croisade d'où il ne revint qu'après la mort de Blanche. Quant à son excessif embonpoint, bien que nos historiens disent que le comte était beau, agréable et bien fait de sa personne, notre texte est parfaitement justifié par un Jeu-parti de Thibaud lui-même. Il s'agit de décider lequel vaut mieux, de posséder sa maîtresse sans lui parler ni la voir, ou de lui parler et de la voir sans la posséder. Thibaud préfère ce dernier *parti*, et Raoul de Soissons lui répond :

Sire, vos avés mout bien pris
De vostre amie regarder;
Que vos ventres gros et farsis
Ne pooit soufrir l'adeser....

(Poésies du roi de Navarre, t. II, p. 118.)

Il et elle, lez à lez
Le tiengnent de compaignie;
Cil n'en est fors rois clamés [1]
Qui piechà est coronés.

La troisième pièce de messire Hues d'Oisy est dirigée surtout contre Blanche et son fils. Elle semble avoir été faite quelques années avant la précédente; mais j'ai conservé l'ordre des leçons.

III.

(Mss. du Roi 7222. — Suppl. fr. 184.)

Or somes à ce venus
Que la roïne et si dru
Ont pourchacié et méu
Que nos serons vil tenus.
Si, dout qu'à ce veigne
Que France s'en plaigne,

1 *Cil*, etc.; celui qui auparavant a été couronné n'a que le titre de roi, n'est roi que de nom.

Et chascuns, gros et menu,
Et li viel et li chenu.

Or verrons le fort escu
Maistre Gautier li cornu [1],
Qu'à, par son conseil, perdu
Au roi ce qu'il a rendu.
Les barons desdaigne
Por la gent d'Espaigne
Qu'adès ont Dieu mescréu,
Le roi mort tant mar i fu [2]!

[1] *Gautier li cornu* ou *Cornut,* archevêque de Sens, fut l'un des prélats qui délièrent en 1230 les barons de Bretagne de leurs serments de fidélité à l'égard de Pierre Mauclerc. Gauthier ne cessa d'être dévoué aux intérêts du roi. Il mourut en 1241.

[2] *Tant mar i fu,* expression singulière que nous avons vue plus haut page 47, et que j'ai cherché à expliquer dans une note de *Garin le Loherain,* tome I[er]. C'était la formule de début des oraisons funèbres :

Lors le regrette com jà porés oïr :
« *Tant mar i fus*, frans chevaliers gentis,
« Qui vos a mort il n'est pas mes amis. »
(Garin le Loherain.)

Cette phrase répond à : *Miserrime hic fuisti!* — Ici le chansonnier fait allusion à la mort de Louis VIII, dans la croisade des Albigeois. Au XIII[e] et au XIV[e] siècle, on confondait les Espagnols et les Provençaux. Voyez Dante, *De vulgari eloquentia.*

Rois, por Dieu, pourquoi croi-tu
Home parjure et vaincu?
Tes aious qui prit d'Anju [1]
. . . .
Li cuens de Champaigne
Et li rois d'Espaigne
Fussent vil et abattu
Et France fust en vertu.

Sire, quar faites mander
Vos barons et accorder;
Et viegnent avant li Per
Qui seulent France guier [2];
    Et o vos mainie [3]
    Vos feront aïe;

[1] *D'Angu* ou *d'Anjou* (Msc. *Dangu*). Il y a dans les deux leçons un vers passé, c'est le quatrième; et cette omission rend le troisième inintelligible; j'ose le restituer ici, en demandant pardon de la liberté grande :

Tes aious qui prit d'Angu
L'honour, et cist vil tenu;

Philippe-Auguste, en effet, réunit à la couronne le comté d'Anjou.

[2] *Qui seulent France guier.* Qui ont coutume de gouverner la France. Cette expression rappelle singulièrement l'axiome actuel : *Le roi règne et ne gouverne pas.*

[3] *O vos mainie.* Avec vos gens.

Et faites les clers aler
En lor église chanter.

Sé vous volés honorer
Vos preudomes et amer,
Ils feroient repasser
Les Englois outre la mer.
Rois, ne créés mie
Gent de femenie [1],
Mais faites ceus apeler
Qui armes saichent porter.

Diex qui le mont puet sauver
Gart France de raüser [2]
Et la baronnie!
Et Thibaut de Brie
Doint Diex le roi mains amer,
Et Ferrant fasse ferrer.

REPRISE FINALE.

Rois, la prophécie
Qu'on dit ne ment mie,
Que feme sut ceus grever [3]
Qui ses barons sot amer.

[1] *Femenie*, du sexe féminin.

[2] *Raüser*. Faiblir, chanceler comme un roseau.

[3] *Ceus*, etc., que les femmes savent toujours mal faire à

Après ces trois chansons, on avouera que La Ravalière a grand tort d'accuser Mathieu Paris d'avoir inventé la fable *des amours de Thibaud.* « *Du moins,* « *ajoute-t-il, n'ai-je trouvé encore aucun historien qui l'ait débitée avant lui.* » *Mais toutes les citations que j'ai faites de Philippe Mouskes, des Chroniques de Reims et de saint Magloire, sont au contraire plus anciennes que l'histoire de Mathieu. Hues de la Ferté a bien pu calomnier la conduite et les sentiments de la reine; mais ce qu'il s'agit de prouver contre l'apologiste du roi de Navarre, c'est que la passion de ce dernier faisait le sujet de tous les entretiens et que personne ne se serait avisé de la révoquer en doute.*

A Mathieu Paris, La Ravalière oppose plusieurs témoignages négatifs que nous allons rappeler. Le premier est celui de l'historien anonyme des gestes de Louis VIII, qui n'a pas expliqué la retraite de Thibaud en 1226, par son amour pour la reine. Cela prouve que l'anonyme ne jugeait pas que l'amour du Champenois datât de cette époque. Nous sommes de son avis.

Les autres autorités silencieuses sont Joinville,

celui qui montre de l'amour pour ses barons. — Ou bien (car ces derniers vers sont obscurs): que femme sait toujours mal faire à quiconque était aimé de son mari.

l'auteur de la chronique du comte de Montfort, Nangis et Guillaume Guiart. Quant à ce dernier, il écrivait plus d'un siècle après la mort de Blanche, son témoignage est donc nul. Quant à Joinville, uniquement occupé de la gloire de saint Louis, il serait étonnant qu'il fût entré dans le moindre détail sur des anecdotes étrangères à son grave et pieux sujet. On en doit dire autant de Guillaume de Nangis. Et quant à l'historien du comte de Montfort, sa chronique se bornant aux événements de la croisade albigeoise, on ne voit pas ce qu'il aurait pu dire des amours de madame la régente.

Si les Chroniques de Saint-Denis avaient également passé sous silence ou même démenti ces fameuses amours, combien eût triomphé notre La Ravalière! comme il eût vanté la gravité, l'irréfragable authenticité de ce beau monument historique! Malheureusement pour lui, voici ce qu'on lit dans les Chroniques de Saint-Denis, *année* 1234.

« Assés tost après que le roy ot espousé femme, le conte de Champaigne commença à contrarier le roy et à enforcier ses villes et ses chastiaulx et à faire garnisons. Nouvelles en vindrent au roy à Paris où il estoit que le conte vouloit entrer en France à force d'armes. Si manda le conte de Poitiers son frère et Robert d'Artois et prindrent conseil ensemble qu'il

manderoient leur gent et ainsi le firent, et puis tantost se mistrent à chemin vers Champaigne pour abattre la fierté du conte. Le conte Tibaus sot que li rois venoit contre lui à grant compaignie de gent, si se doubta que li roy ne li tolsist sa terre et envoya au roy des plus sages homes de son conseil pour requerre paix et amour; et pour ce que le roy avoit fait despens à sa gent assembler, le conte lui donnait deux bonnes villes à toutes leurs appartenances. C'est assavoir Monstreul ou Fault-Yonne, et Bray-sur-Seine.

« Li rois qui tousjours fu pîteux lui otroia paix et accordance. A celle paix faire fu la roïne Blanche qui dit : « Par Dieu, conte Tibaus, vous ne déussiés « point estre notre contraire. Il vous déust bien ra- « membrer de la bonté que le roy mon filx vous fist « qui vint en votre aide pour secourre vostre contrée « et vostre terre contre tous les barons de France « qui la voulloient toute ardoir et metre en char- « bon. » Le conte regarda la roïne qui tant estoit belle et sage que de la grant biauté d'elle il fu tout esbahis. Si lui respondi : « Par ma foi, ma dame, mon « cueur, mon corps et ma terre est en votre comman- « dement ; et n'est rien qui vous pléust et plaire péust « que je ne féisse volentiers. Né jamais, sé Dieu plaist, « contre vous né contre les vostres ne seray. » D'ilec se parti tout pensis et lui venoit souvent en remen-

brance du doulx regart de la roïne et de sa belle contenance. Lors si entroit en son ceur une pensée doulce et amoureuse. Mais quant il lui souvenoit qu'elle estoit si haulte dame, de si bonne vie et de si nete qu'il n'en porroit joïr, si muoit sa doulce pensée amoureuse en grant tristesse.

« Et pour ce que parfondes pensées engendrent mélencolies, il lui fu loés d'aucuns sages homes qu'il s'estudiast en biaulx sons de vielle et en douls chans délitables. Si fist entre lui et Gaste-Brullé les plus belles chançons, les plus délitables et les plus mélodieuses qui onques fussent oyes en chançons et en vielles. Et les fist escripre en sa sale à Provins et en celle de Troyes. Et sont appellées les chançons au roy de Navarre. Car le royaume de Navarre lui eschey de par son frère qui mouru sans hoir de son corps. »

(*Msc.* 8309, *f°* 282, *v°* 2).

En présence d'une autorité aussi imposante, il ne restait à La Ravalière qu'à se déclarer vaincu : il a pris un autre biais. Ce passage, a-t-il dit, est plein d'inepties. Il n'y a pas un fait, une circonstance qui n'y sente le faux pour peu qu'on l'examine. Les Chroniques de Saint-Denis *n'ont été imprimées qu'en* 1476, *elles ont donc paru plus de deux cents ans après Thibaud. L'erreur de celui qui a ajusté cet article vient peut-être de ce qu'il avait lu Mathieu Paris, et cepen-*

dant, il fait naître l'amour de Thibaud sept ou huit ans plus tard. Enfin, les habitants de Provins et de Troyes consultés, ont répondu qu'il n'y avait *sur le fait des chansons écrites dans les salles du palais de ces deux villes, qu'*une tradition qu'ils ne voudraient pas garantir.

En vérité, voilà de puissantes objections! Je veux bien que l'impression des Chroniques de Saint-Denis soit de 1476, *mais les manuscrits qu'on en conserve remontent, pour ce qui touche à Philippe-Auguste, au règne de Louis VIII, et pour saint Louis aux premières années du règne de Philippe-le-Bel. Le chroniqueur contredit le témoignage de Mathieu Paris; il n'a donc pas imaginé son récit d'après Mathieu Paris. Les chansons de Thibaud ne se trouvent plus sur les murailles de Provins ou de Troyes; mais, sans abuser de l'esprit d'interprétation, ne peut-on supposer que le chroniqueur, en rappelant que Thibaud fit écrire ses chansons dans ses salles de Provins et de Troyes, entendait seulement dire que son intention avait été* qu'elles fussent conservées dans ces deux résidences, *non pas sur les murailles, mais sur de belles feuilles de vélin dont nous possédons peut-être encore, à la Bibliothèque du Roi, quelques fragments, sans qu'il nous soit possible de les distinguer des autres copies?*

Maintenant, il me reste à demander pardon de cette

longue polémique. La Ravalière est un écrivain élégant, un éditeur consciencieux ; mais, en général, sa critique est peu sûre, elle n'est pas approfondie. Sous ce rapport, son travail sur le comte de Champagne est, à mon avis, loin de mériter la réputation dont il jouit, et qu'une nouvelle édition lui ferait perdre sans doute[1]. *Un autre tort plus grave encore et que je ne pardonne pas à cet antiquaire, c'est la méchante querelle que plus tard il fit aux excellentes préfaces de l'*Histoire littéraire, *tomes V et VII. Comme ce monument de la saine érudition des Bénédictins a toujours été peu répandu, tandis que les objections de La Ravalière ont été insérées dans le* Journal des Savants, *alors fort en vogue, il en est résulté que les opinions les moins judicieuses ont seules fait autorité, et que même elles prévalent encore dans toutes les questions qui touchent au glorieux berceau de la littérature française.*

Pour ce qui est de la reine Blanche, cette poétique figure du siècle le plus poétique de notre histoire et de toutes les histoires peut-être, je ne pense pas avoir fait le moindre tort à sa gloire, en justifiant quelque peu le soupçon d'un amour mutuel entre

[1] Le bon homme M. de Roquefort préparait une édition du roi de Navarre, dans les derniers temps de son séjour en France. Mais il avait adopté les bases de la critique de La Ravalière. La sienne reposait sur de bonnes corrections du texte original et du Glossaire.

elle et le comte Thibaud de Champagne. Aujourd'hui que la pureté de nos mœurs et de nos principes est incontestable, nous trouvons, je le sais, un vrai sujet de scandale dans toutes les tendres faiblesses qui se rattachent à la mémoire de nos plus grands rois et même de nos plus grandes reines. Que n'a-t-on pas dit de Louis XIV, de Henri II, de François Ier et de Charles VII; des belles et infortunées Marie Stuart et Marie-Antoinette[1]! Hélas! nous ressemblons aux sépulcres blanchis de l'Évangile; quand tout a fini pour nous, idées religieuses, sentiments chevaleresques, enthousiasme patriotique, nous passons notre temps à nier la lumière que nous ne voyons plus; et nous employons toutes les ressources de notre esprit à prouver non-seulement que l'hypocrisie est la grande reine de notre siècle, mais qu'elle n'a jamais cessé d'être la reine du monde. Nous nous trompons sans doute: et pour ne parler que du XIIIe siècle, il était vrai *le temps où nos rois abandonnaient leurs états pour aller guerroyer en Égypte les ennemis de leur Dieu; il était* vrai *le temps où Louis VIII mourait plutôt que de partager le lit conjugal avec une autre femme; où Marguerite suppliait un chevalier de la tuer, pour la soustraire au déshonneur, et où ce chevalier le lui promettait; où Quenes de Bethune faisait*

[1] Ignoscenda quidem, scirent si ignoscere manes!

à l'usurpateur de Constantinople la réponse que nous avons citée; où Philippe-Auguste déposait sa couronne pour l'offrir au plus digne; où l'on faisait des poëmes et des romans comme Berte-aux-grans-piés, *et* Tristan du Léonois; *des chansons comme celles du roi de Navarre et d'Audefroi; enfin, où l'on voyait une jeune princesse (c'était notre Blanche de Castille) dire au roi Philippe-Auguste les paroles que je vais transcrire.*

Nous sommes en 1216: *le fils de France, Louis-le-Lion, est allé recueillir la couronne que les barons anglais, après avoir chassé leur mauvais roi Jean, lui ont offerte. Bientôt, les barons se sont repentis; ils ont rappelé l'héritier de Jean, et Louis se trouve à leur merci; car Philippe-Auguste n'osait lui faire passer des secours, dans la crainte des censures ecclésiastiques.*

« Avint que mes sires Loeys ot despendu tout le sien, et li fallit argens, et manda à son père que il li aidast et envoiast deniers. Et li rois dist que par la lance Saint-Jacques[1] il n'en feroit noient, né jà, por li, ne seroit escumeniés. Quant ma dame Blance le sot, si vint au roy et li dist: « Coument, sire! lairés-« vos dont vostre fils morir en étranges terres? Sire, « pour Dieu! il doit estre iretiers après vous; envoiés-

[1] *Par la lance de saint Jacques.* C'était le serment ordinaire de Philippe-Auguste.

« li çou que mestiers li est; au moins les issues[1] de « son patremoine. — Ciertes, Blance, dist li rois, je « n'en ferai noient. — Non, sire? dist la dame. — « Non voir, dist li rois. — Et je sai bien, dist la dame, « que j'en ferai. — Qu'en ferés-vos dont? dist li rois. « — Par la béneoite mère-Dieu, j'ai biaus enfans de « mon signour, je les meterai en gages, et bien trou« verai qui me prestera sour aus. » A tant se parti dou roy, ainsi come dervée[2]. Et quant li rois la vit ensi aler, si quida que ele désist vérité. Si la fist rapieler et li dist : « Blance, je vous donrai de mon tré« sor tant come vous vorrés; et en faites çou que vous « volés et çou que vous quidiés que boin soit. — Sire, « dist ma dame Blance, vous dites bien. » Et lors fu délivrés li grans trésors à ma dame Blance, et ele l'envoia à son signour. »

Je ne connais rien que l'on puisse mettre au-dessus de cet admirable mouvement de Blanche; et c'est peut-être l'occasion de remarquer que nos anciens chroniqueurs vulgaires surpassent de beaucoup les historiens de l'antiquité dans tout ce qui tient à la mise en scène de leurs personnages. Là, rien de préparé; partout un dialogue vrai, touchant et pittoresque. Après un si long temps, nous revoyons nos vieux

[1] *Les issues*, les revenus de son apanage.
[2] *Dervée*, insensée.

Français tels qu'ils étaient. Il n'en est pas de même des héros de l'antiquité. Tous leurs discours, leurs moindres mots sont à effet; et jusque dans le bon Plutarque, ils posent devant nous comme le Romulus de David, ou le Cicéron de Voltaire.

Le passage que je viens de transcrire donnera peut-être à quelqu'un l'envie de publier la chronique entièrement oubliée qui me l'a fourni; et puisque cet article de messire Hues de la Ferté *est surtout consacré aux souvenirs de la reine Blanche, je finirai par la citation des adieux de saint Louis et de sa mère, quand le roi partit pour la croisade; je croirai terminer ainsi convenablement un volume composé dans l'intention de raviver quelques souvenirs français.*

« Quant li rois ot atourné sa voie, si prist s'eskerpe [1] et son bourdon à Notre-Dame à Paris; et li canta sa messe li evesques. Et se mut de Nostre-Dame entre lui et la roïne et ses frères et lor femmes, deschaus et nus piés; et toutes les congregations et li peules de Paris [2] les convoièrent jusques à Saint-Denis, en larmes et en plours. Et là, prist li rois congiet à aus et les renvoia à Paris, et plora assés au départir.

« Mais la roïne, sa mère, demoura avec lui et le convoia troi jors, maleoit gré le roi, et li dist adont:

[1] *S'eskerpe*, son écharpe.

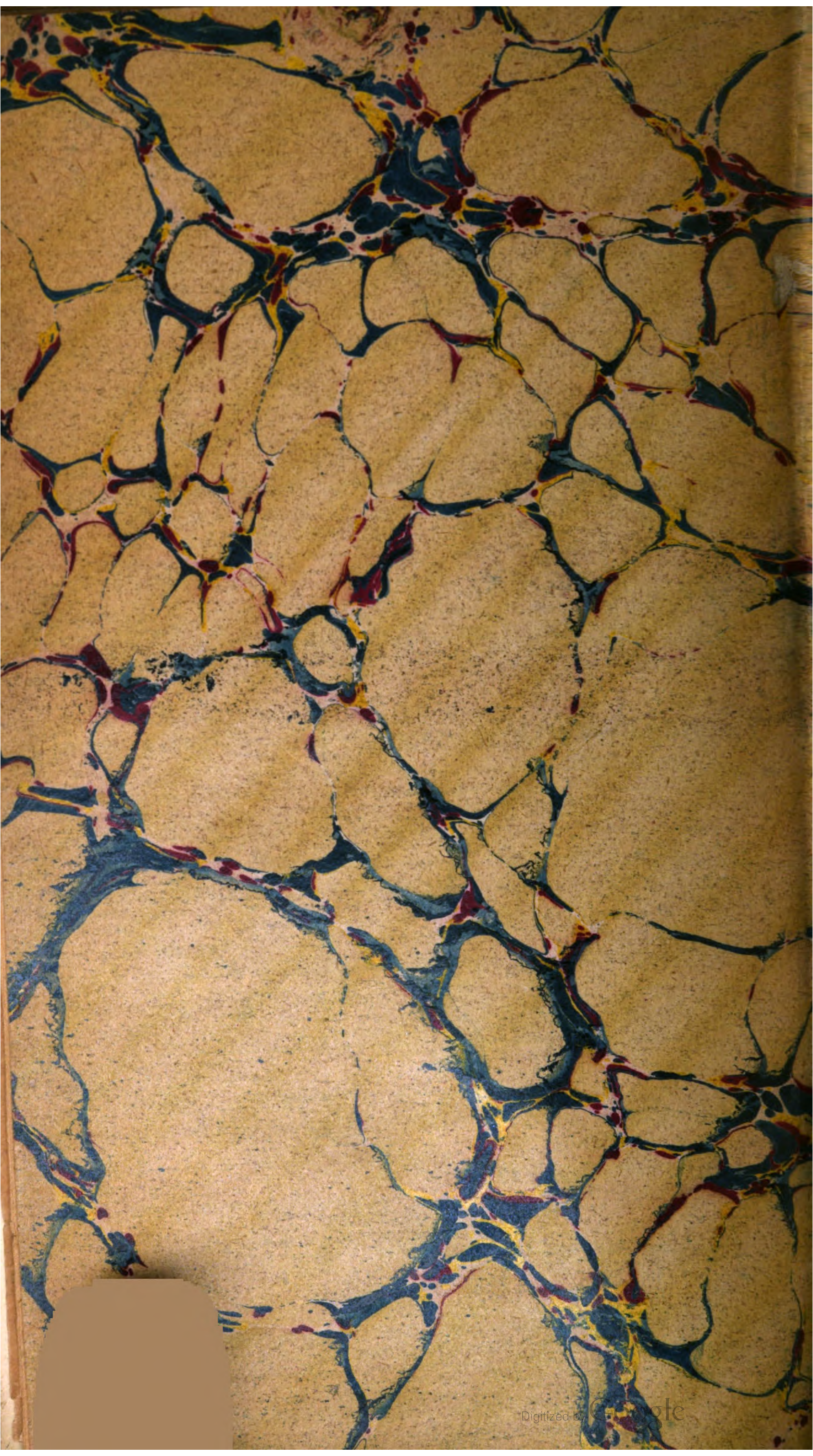
[2] *Li peules*, le peuple.

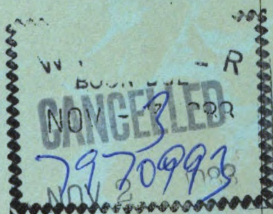
« Biele tres douce mère, par celle foi que vous me « devés, retournés des ore mais. Je vous lais mes « deus enfans en garde, Loéys, Philippe et Ysabiel ; et « vous lais à garder le roiaume de France, et je sais « de fi que il sera bien gardés et bien gouvrenés. » A dont, li dist la roïne en plorant : « Biaus très dous « fils, coment porra li miens cuers endurer la départie « de moi et de vous? Ciertes, il sera plus dure que « pierre sé il ne fent en deus moitiés. Car vous m'avés « esté li mieudres fils qui onques fust à mère. » A ce mot chéi pasmée, et li rois la redrecha et l'en leva, et prist congié à li en plorant; et la roïne se repasma et fu une grant piece en pamisons; et quant ele fu revenue, si dist : « Biaus tenres fius, jamais ne vous « verrai; li cuers le me dist bien. » Et ele dist voir, car ele fu morte, avant qu'il revenist. »

(*Chronique de Reims, depuis Louis VI jusqu'à l'année* 1259. *Msc. de Sorbonne, n°* 454.)

EXPLICIT.






CANCELLED
NOV - 3


Le romancero
Widener Library
003448059
3 2044 089 070 361